

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

LA REPRÉSENTATION POLITIQUE DES FEMMES AU QUÉBEC :
OBSTACLES ET RÉSISTANCES À UNE ÉGALITÉ DE FAIT

MÉMOIRE
PRÉSENTÉ
COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN SCIENCE POLITIQUE

PAR
CHARLOTTE GUAY-DUSSAULT

FÉVRIER 2012

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL
Service des bibliothèques

Avertissement

La diffusion de ce mémoire se fait dans le respect des droits de son auteur, qui a signé le formulaire *Autorisation de reproduire et de diffuser un travail de recherche de cycles supérieurs* (SDU-522 – Rév.01-2006). Cette autorisation stipule que «conformément à l'article 11 du Règlement no 8 des études de cycles supérieurs, [l'auteur] concède à l'Université du Québec à Montréal une licence non exclusive d'utilisation et de publication de la totalité ou d'une partie importante de [son] travail de recherche pour des fins pédagogiques et non commerciales. Plus précisément, [l'auteur] autorise l'Université du Québec à Montréal à reproduire, diffuser, prêter, distribuer ou vendre des copies de [son] travail de recherche à des fins non commerciales sur quelque support que ce soit, y compris l'Internet. Cette licence et cette autorisation n'entraînent pas une renonciation de [la] part [de l'auteur] à [ses] droits moraux ni à [ses] droits de propriété intellectuelle. Sauf entente contraire, [l'auteur] conserve la liberté de diffuser et de commercialiser ou non ce travail dont [il] possède un exemplaire.»

REMERCIEMENTS

Cette maîtrise a été longue à aboutir et je n'aurais pu réussir sans l'appui indéfectible d'amies, de camarades, de ma famille, de mon copain Alexandre et tout particulièrement de Micheline de Sève, ma directrice. Merci aussi aux personnes ayant bien voulu répondre à mes questions sur les dynamiques internes de leurs partis politiques respectifs : Émilie Guimond-Bélanger, Nastassia Williams, Carole Poirier, Christine Normandin et Véronique Bergeron.

Un merci spécial à ma famille. Vous avez su croire en moi jusqu'à la fin, même quand je n'y croyais plus moi-même. Un merci particulier à mon grand-père Jean-Paul qui a su inventer toutes sortes de trucs pour m'aider à me concentrer sur mes lectures. Merci à ma mère et à mon père pour toujours être fiers de moi, heureusement que vous êtes là.

Merci à mes amies, gars et filles, avec qui j'ai pu partager mon découragement face à la question : « Puis, comment va ton mémoire? ». Merci d'avoir écouté mes angoisses, d'avoir répondu à toutes mes préoccupations. Pour celles et ceux qui sont encore en rédaction, je vous souhaite de tout cœur de finir au plus vite et d'être fiers du travail accompli. Un merci particulier à mes camarades de lutte sans qui le processus de rédaction aurait peut-être été plus court, mais tellement plus ennuyant!

Merci à Alexandre Leduc, mon amoureux, mon complice. Sans son support, ses encouragements et même parfois son insistance, j'aurais eu bien de la difficulté à mener à terme ce projet. Je le remercie de s'être autant intéressé à ce que je faisais, à ce que j'étudiais.

Et finalement, un merci incommensurable à ma directrice Micheline De Sève, professeure au Département de science politique de l'UQAM. Je le dis à tout le monde, Micheline est la meilleure directrice que l'on puisse avoir. Toujours disponible, intéressée et si rapide à répondre à mes questions, mes angoisses, mes hésitations. Je ne sais comment dire à quel point j'ai apprécié nos nombreuses discussions portant un peu sur mon mémoire et beaucoup sur la vie. Ce fut un plaisir de partager ces quelques années avec elle sans qui je n'aurais pu arriver à un résultat qui me satisfait autant. Merci pour tout!

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	VII
RÉSUMÉ	IX
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I	
LA RECHERCHE DE L'ÉGALITÉ : LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE IMPARFAITE.....	6
1.1 Critiques des théories libérales et de la démocratie libérale	7
1.1.1 Individualisme et individualité	9
1.1.1.1 Une définition de l'individu porteuse d'exclusion	10
1.1.1.2 Le désengagement de l'État dans la recherche d'une égalité de fait.....	11
1.1.1.3 L'égalité de droit sans l'égalité de fait	12
1.1.2 Universalisme	13
1.1.2.1 La citoyenneté au masculin	13
1.1.2.2 La représentation universelle	15
1.1.2.3 La représentativité de la députation de l'Assemblée nationale	16
1.1.2.4 Le rôle des partis politiques	17
1.1.2.5 Le problème de l'altérité	19
1.1.2.6 La représentation miroir est parfois nécessaire	22
1.1.3 Les contraintes privées qui pèsent sur l'engagement public	23
1.2 Propositions d'un projet politique féministe	25
1.2.1 Projet politique féministe.....	25
1.2.1.1 État patriarcal?.....	26
1.2.1.2 Percer le plafond de verre.....	26
1.2.2 Qui représente les intérêts des femmes ou comment les représenter?.....	28
1.2.2.1 L'importance de savoir <u>qui</u> représente les intérêts de femmes	30
1.2.2.2 Une stratégie globale pour des changements féministes	31
1.2.3 Projet électoraliste : une expérience réformatrice potentiellement radicale	34
1.2.4 Dépasser l'altérité en décloisonnant les rôles sexués	35
1.2.5 Une vision féministe de la citoyenneté.....	38
Conclusion	39

CHAPITRE II

LES TENTATIVES D'AMÉLIORER LA REPRÉSENTATION POLITIQUE DES FEMMES AU QUÉBEC NE DONNENT PAS LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS	41
2.1 Portrait des conditions de vie des femmes au Québec	42
2.1.1 L'éducation	43
2.1.2 Le travail et les revenus	44
2.1.3 Le pouvoir.....	47
2.2 La réforme des institutions démocratiques.....	50
2.2.1 La présence des femmes dans tous les lieux de pouvoir?.....	50
2.2.1.1 Historique de la réforme du mode de scrutin	52
2.2.1.2 Inégalité à l'Assemblée nationale	57
2.2.1.3 Les conditions nécessaires à un changement dans le mode de scrutin.....	58
2.2.1.4 Conseil des ministres paritaire	63
2.2.1.5 Féminisation du haut vers le bas : la base n'est pas au rendez-vous.....	64
2.2.1.6 Femmes députées : le rôle des partis politiques	64
2.2.1.7 Résistance face à la participation politique des femmes	66
2.3 Plan d'action pour l'égalité : le bilan	68
2.3.1 Le Plan d'action 2007-2010 ne vise pas les cibles principales.....	68
2.3.1.1 Viser les carences individuelles des femmes	68
2.3.1.2 Viser le local et le régional : des lieux de pouvoir proches des femmes.....	71
2.3.1.3 Le plafond de verre du provincial et du fédéral	73
Conclusion	75

CHAPITRE III

LA PLACE DES FEMMES ET DU FÉMINISME AU PARTI QUÉBÉCOIS, AU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC ET À QUÉBEC SOLIDAIRE.....	77
3.1 Historique	78
3.1.1 Historique du Parti québécois.....	78
3.1.2 Historique du Parti libéral du Québec	80
3.1.3 Comparaison entre les partis.....	83
3.1.3.1 Parti québécois	83
3.1.3.2 Parti libéral	85
3.1.4 Historique de Québec solidaire.....	86

3.2 Statuts	88
3.2.1 Statuts du Parti québécois.....	88
3.2.1.1 Place des femmes au Parti québécois.....	88
3.2.1.2 Place du féminisme au Parti québécois	95
3.2.2 Statuts du Parti libéral du Québec	96
3.2.2.1 Place des femmes au Parti libéral.....	96
3.2.2.2 Place du féminisme au Parti libéral.....	98
3.2.3 Québec solidaire : un parti avec des bases féministes.....	99
3.2.3.1 Statuts de Québec solidaire	99
3.2.3.2 Place des femmes à Québec solidaire	101
3.2.3.3 Place du féminisme à Québec solidaire.....	103
3.3 Élections	104
3.3.1 La place des femmes dans les partis politiques québécois lors des élections générales de 1998 à 2008.....	105
3.3.1.1 Parti québécois	107
3.3.1.2 Parti libéral du Québec.....	107
3.3.1.3 Québec solidaire.....	108
3.3.2 Choix des candidatures et appui aux circonscriptions et aux candidates	110
3.3.2.1 Parti québécois	110
3.3.2.2 Parti libéral du Québec.....	110
3.3.2.3 Québec solidaire.....	112
Conclusion	118
CONCLUSION	120
APPENDICE A : LES FEMMES À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA DEPUIS 1984 ...	124
APPENDICE B : MESURES FINANCIÈRES INCITATIVES PRÉVUES À L'AVANT-PROJET DE LOI DU MINISTRE LIBÉRAL BENOÎT PELLETIER EN 2006	125
APPENDICE C : REVENDICATIONS DE LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES DE 2000	126
APPENDICE D : REVENDICATIONS DE LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES DE 2010	128
APPENDICE E : EXTRAIT DES STATUTS DU PARTI QUÉBÉCOIS	129
APPENDICE F : CHARTE MONDIALE DES FEMMES POUR L'HUMANITÉ.....	131
BIBLIOGRAPHIE	137

FIGURES ET TABLEAUX

Figure	pages
1.1 : A Model of Competing Poles of Political Attraction for Women, with Opportunity Cost/Benefits Noted	27
Tableaux	pages
2.1 : Les 10 principales professions occupées par les femmes au Québec en 2001 et en 2006	45
2.2 : Nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale du Québec de 1994 à 2010.....	49
3.1 : La place des femmes dans les partis politiques québécois lors des élections générales de 1998 à 2008	106

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES

PARTIS POLITIQUES

ADQ	Action démocratique du Québec
CCN	Comité de coordination de Québec solidaire
CNF	Commission nationale des femmes de Québec solidaire
CNJ-PQ	Comité national des jeunes du Parti québécois
GAPF	Groupe d'action politique des femmes du Parti québécois
NPD	Nouveau parti démocratique (Canada)
OC	Option citoyenne
PCQ	Parti communiste du Québec
PLQ	Parti libéral du Québec
PDS	Parti de la démocratie socialiste
PQ	Parti québécois
QS	Québec Solidaire
RAP	Rassemblement pour l'alternative progressiste
UFP	Union des forces progressistes
UMP	Union pour un mouvement populaire (France)

ABRÉVIATIONS DIVERSES

ADS	Analyse différenciée selon les sexes
AFEAS	Association féminine d'éducation et d'action sociale
AssNat	Assemblée nationale
CA	Conseil d'administration

CDFG	Centre de développement – Femmes et gouvernance
CFD	Collectif Féminisme et Démocratie
CQMMF	Coordination du Québec pour la Marche mondiale des femmes
CRE	Commission de la représentation électorale
CSF	Conseil du statut de la femme
CPE	Centre de la petite enfance
DEC	Diplôme d'études collégiales
DEP	Diplôme d'études professionnelles
DGEQ	Directeur général des élections du Québec
FFQ	Fédération des femmes du Québec
GFPD	Groupe Femmes Politique et Démocratie
ISQ	Institut de la statistique du Québec
MDN	Mouvement pour une démocratie nouvelle
MELS	Ministère de l'Éducation, du Loisir et des Sports
MCCCF	Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec
SCF	Secrétariat à la condition féminine du Québec
SRC	Société Radio-Canada
UQAM	Université du Québec à Montréal

RÉSUMÉ

La représentation politique des femmes au Québec n'a que très peu évolué au cours de la dernière décennie. Toujours sous le seuil du tiers, les femmes peinent à tailler leur place à l'Assemblée nationale. La définition même de la démocratie libérale, basée sur l'individualisme et une conception de l'universel pensée au masculin, ne permettent pas aux femmes d'accéder à une citoyenneté égalitaire. Bien qu'elles soient davantage présentes que les hommes sur les bancs des universités québécoises, le pouvoir politique résiste encore à leur faire la place qui leur revient. Malgré une égalité de droits entre les femmes et les hommes, ce n'est pas seulement la socialisation des femmes qui pose obstacle à leur représentation politique égalitaire, mais les discriminations systémiques qu'elles vivent encore malgré leurs avancées dans les secteurs de l'éducation et de l'emploi.

Les tentatives d'amélioration de leur représentation politique que sont la réforme du mode de scrutin et les programmes gouvernementaux pour l'égalité n'ont su apporter les solutions espérées. La prise en compte des difficultés des femmes comme individus et non comme groupe discriminé dans l'élaboration des politiques d'égalité a fait en sorte de viser les mauvaises cibles et de ne pas permettre une augmentation significative du nombre de femmes en politique provinciale et municipale au Québec.

L'étude du Parti québécois, du Parti libéral et de Québec solidaire démontre la résistance des institutions politiques en place, exception faite de Québec solidaire, un nouveau parti encore minoritaire, qui a su jusqu'à intégrer les femmes et le féminisme à ses structures et à son programme. Le manque de volonté politique et d'implication du mouvement des femmes en faveur d'une plus grande représentation politique des citoyennes nuisent à une prise de pouvoir égalitaire et paritaire par les femmes. Les partis politiques font malgré tout divers efforts pour tendre vers l'égalité, mais sans une volonté politique réelle et un lien fort avec le mouvement des femmes, il semble difficile d'atteindre les résultats escomptés.

Mots-clés : Représentation politique – Femmes – Féminisme – Égalité – Québec solidaire – Parti québécois – Parti libéral du Québec – Démocratie libérale – universalisme – Citoyenneté – Mode de scrutin – Programmes gouvernementaux – Mouvement des femmes –

INTRODUCTION

La représentation politique des femmes est plus que jamais un enjeu d'actualité alors que depuis cinquante ans au Québec des femmes siègent à l'Assemblée nationale¹. L'on pourrait croire que leur place est aujourd'hui acquise et que leur représentation est juste, mais ce n'est pas le cas. « Malgré le fait que les Québécoises participent formellement à la politique depuis [soixante-dix] ans (l'obtention du droit de vote et d'éligibilité date de 1940), la représentation des Québécoises se réalise à pas de tortue. [...] Le Québec demeure toujours loin d'un partage égalitaire du pouvoir politique. » (CFD, 2006) Le milieu politique québécois accuse un retard quant à la présence des femmes dans les instances représentatives et de pouvoir; la présence des femmes à l'Assemblée nationale stagne depuis le début des années 2000 sous le seuil du tiers, alors qu'elles représentent 50,5% de la population (CSF, 2010a).

La question de la représentation politique des femmes n'est pas nouvelle en science politique. Cependant, le portrait politique du Québec est en transformation et il importe de réviser certains constats. Les politiques gouvernementales de la dernière décennie en matière d'égalité ainsi que l'apparition d'un parti féministe sur la sphère provinciale nécessitent une mise à jour de l'analyse de la situation. Notre démarche s'inscrit dans la recherche des fondements, pour le Québec, d'un projet politique féministe qui « doit répondre à deux impératifs : promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et améliorer la situation globale des femmes dans nos sociétés. » (Boudreault, 2001, p.76) À cela s'ajoute qu'un tel projet doit chercher à transformer les rapports entre les femmes et les hommes et par conséquent, transformer la société elle-même. Cette quête de « l'égalité est entrevue dans son

¹ Marie-Claire Kirkland est la première femme élue à l'Assemblée nationale du Québec lors de l'élection partielle du 14 décembre 1961 dans la circonscription de Jacques-Cartier. Elle succède alors à son défunt père. Elle est députée libérale jusqu'au 14 février 1973 alors qu'elle est nommée juge de la Cour provinciale et présidente de la Commission du salaire minimum (AssNat, mars 2010, *Marie-Claire Kirkland, Biographie*. En ligne. <www.assnat.qc.ca/fr/deputes/kirkland-marie-claire-3799/biographie.html> Consulté le 14 novembre 2011.

Pour un portrait global du parcours des femmes à l'Assemblée nationale du Québec, consulter le Bulletin d'histoire politique. 2011. *Les femmes en politique québécoise depuis 50 ans*, vol. 20, no 2. Montréal : VLB éditeur, 227 p.

sens politique, soit l'égalité des conditions et des chances car s'opposant à la discrimination et au privilège. » (Morales-Hudon, 2007, p.6)

Cette recherche de rapports égaux, particulièrement dans la sphère politique, invite à plusieurs questionnements : Pourquoi, malgré une égalité de droit, la place des femmes dans les institutions politiques québécoises est-elle si faible? Quelle place la démocratie libérale laisse-t-elle aux femmes? Comment peut-on améliorer la représentativité des femmes dans les sphères de pouvoir? Quels sont les obstacles et résistances de la société civile et des partis politiques et quels sont aussi les bons coups des partis lorsqu'il est question d'inclure les femmes et le féminisme dans leurs programmes et leurs actions?

Les perspectives traditionnelles de la science politique ignorent généralement les conditions de vie privée et politique des femmes et ne tiennent pas compte des obstacles qu'elles rencontrent, en tant que femmes, pour participer activement à la vie publique. Une approche féministe sera adoptée dans ce mémoire, car il nous apparaît impossible de traiter de la question de la représentation politique des femmes sans perspective critique et donc, sans perspective féministe.

Les auteures que nous privilégierons sont des politologues qui, dans le cadre et parallèlement à la démocratie libérale, cherchent à éliminer les obstacles structurels et systémiques à une représentation équitable des femmes et des hommes dans une perspective de changement des rapports sociaux de sexe. Chantal Maillé, Jill Vickers, Anne Phillips, Bérengère Marques-Pereira, Mary Dietz, Diane Lamoureux, Sylvia Walby, Carole Pateman, Manon Tremblay, Micheline de Sève et Yannick Le Quentrec², présentent pour la plupart des analyses de l'État laissant entendre que, bien qu'il soit patriarcal depuis « des siècles », il est possible, à travers un projet politique féministe, de changer cette réalité. Pour discuter de ce projet, divers concepts seront utilisés, plus particulièrement la démocratie libérale et représentative, la citoyenneté et la représentation politique.

² Chantal Maillé, 2007; Jill Vickers, 1997; Anne Phillips, 1997 et 2000 [1991]; Bérengère Marques-Pereira, 2003; Mary Dietz, 2000 [1992]; Diane Lamoureux, 1999; Sylvia Walby, 2000 [1994]; Carole Pateman, 2000 [1983]; Manon Tremblay, 2007 et 2010; Micheline de Sève, 1991; Yannick Le Quentrec, 2008.

La démocratie libérale est un système politique qui base sa légitimité sur le droit de vote et d'éligibilité. L'acte de voter n'est cependant pas sa seule caractéristique puisque l'individualisme et l'universalisme sont au cœur de la conception de la démocratie libérale. L'emphase mise sur l'individualisme a pour conséquence non seulement de développer une conception de la démocratie niant l'importance des luttes féministes, mais aussi d'occulter le fait que des discriminations puissent subsister malgré l'obtention par les femmes des mêmes droits (formels) que les hommes. Ainsi, la vision féministe de la démocratie critique le fait que « les inégalités sociales n'ont aucune pertinence pour l'égalité politique » (Pateman, 2000 [1983], p.89) dans le libéralisme puisqu'elles nuisent en fait à l'exercice d'une citoyenneté pleine et entière.

La citoyenneté se définit comme la possibilité pour chaque personne de participer ou non à la vie politique de son État. Elle peut être limitée à certaines classes de personnes en fonction de l'âge, de la couleur, du sexe, du statut de propriétaire, etc. En démocratie libérale, il n'y a, théoriquement, aucune discrimination sauf celle de l'âge et du statut de citoyeneté, justement. Des caractéristiques telles que les moyens financiers, le sexe, la couleur, le handicap, etc. ne sont pas des catégories permettant de discriminer une personne afin de l'empêcher d'avoir accès à la citoyenneté. Le statut d'individu majeur est la seule condition à l'exercice politique qui comprend le droit de vote et d'éligibilité. Par contre, il est faux de penser que les inégalités sociales n'ont pas d'importance pour définir le statut de citoyeneté et le rendre réellement accessible. L'emphase des libéraux sur l'individu ne tient pas assez compte des inégalités structurelles et conjoncturelles influençant la démocratie représentative.

La citoyenneté permet la représentation politique, qui est entendue ici comme le fait de représenter et d'être représenté, mais aussi d'être représenté de façon significative. Dans ce mémoire, il sera plus particulièrement question de la représentation en politique partisane. Au niveau de la conception féministe de la représentation, la définition de Vickers présentée à la page suivante expose bien les débats de fond :

There is a debate as to whether legislators (A) should accept the views of those they represent as to what their interests are and follow their instructions (act as delegates), or (B) use their best judgment in interpreting their constituent's interests and acting on them, even if this goes against the wishes of those represented (act as trustees). There is also debate about the proper balance between the interest of those represented and the "national interest" or the "common good" [...]. (Vickers, 1997, p.26)

Les femmes, dans le cas qui nous intéresse, peuvent être représentées par le nombre, ce qui est qualifié de représentation miroir, ou par des personnes qui portent leurs intérêts, agissant alors comme déléguées. Il y a donc une distinction à établir entre une représentation quantitative et une représentation qualitative, mais toutes deux sont qualifiées de représentation politique.

Le premier chapitre de ce mémoire consiste en un essai théorique critique de la théorie libérale et du modèle démocratique qu'elle propose. Nous analyserons, dans une perspective féministe, en quoi la citoyenneté et l'universalisme libéral ne permettent pas une intégration des femmes à la vie politique et comment l'on exige plutôt d'elles qu'elles transgressent leur identité afin de se plier au modèle dominant qu'on leur propose, soit le modèle de l'homme blanc bourgeois. Une définition d'un projet politique féministe sera développée avec l'appui des écrits des auteures féministes nommées plus haut. Ces auteures, ainsi que notre critique du libéralisme, permettront d'identifier les obstacles à la participation des femmes. Ces obstacles sont particulièrement liés à la définition même de la sphère privée dont les tâches continuent à être majoritairement assumées par les femmes, ce qui nuit à leur engagement politique et ce, malgré le fait qu'elles aient aujourd'hui théoriquement les mêmes droits que les hommes au Québec.

Dans le second chapitre, les conditions de vie des femmes seront analysées afin de démontrer pourquoi elles ne sont toujours pas les égales des hommes au Québec. Les diverses réformes des institutions démocratiques québécoises qui ont avorté au cours des cinquante dernières années seront également étudiées. Les dernières propositions de réformes faisaient état de mesures financières favorisant l'augmentation du nombre de femmes députées. Malheureusement, les changements majeurs qui en auraient découlé se sont heurtés à une résistance massive des partis politiques au pouvoir; la transformation de rapports de pouvoirs bien établis étant particulièrement difficile à implanter. Une attention particulière sera

également portée à certains programmes gouvernementaux pour l'égalité. Parallèlement, nous démontrerons qu'en plus du manque de volonté politique, la faible mobilisation du mouvement des femmes québécois autour de l'enjeu de la représentation politique des femmes n'a pas aidé à apporter les changements nécessaires. Ni la volonté politique ni l'appui des bases ne s'étant alliés pour faire adopter des mesures favorisant l'accès des femmes au pouvoir, les différents projets de réformes sont restés lettre morte.

Le troisième et dernier chapitre permettra d'analyser comment les partis politiques québécois intègrent les femmes et le féminisme dans leurs statuts et leurs pratiques. Au cœur de l'intégration des femmes dans la sphère politique, les partis sont autant en charge de recruter des femmes dans leurs rangs que d'élaborer des politiques publiques les concernant. Nous démontrerons que la volonté politique, mais aussi la force des liens entretenus avec le mouvement des femmes, exercent un impact sur l'importance accordée aux valeurs féministes dans chacun des partis étudiés. Plus spécifiquement, nous analyserons la place faite aux femmes et au féminisme dans l'historique, les statuts et lors des élections générales chez trois partis présents à l'Assemblée nationale, soit le Parti québécois (PQ), le Parti libéral du Québec (PLQ) et Québec solidaire (QS).

Au terme de notre analyse, nous tisserons un portrait d'ensemble des obstacles rencontrés par les femmes lorsqu'il est question de leur implication politique et ce, particulièrement au Québec. Nous démontrerons que le cadre de démocratie libérale dans lequel nous évoluons ainsi que la classe politique québécoise et certains pouvoirs établis opposent une résistance sévère à une meilleure représentation politique des femmes, donc à une représentation qui soit juste et égalitaire.

CHAPITRE I

LA RECHERCHE DE L'ÉGALITÉ : LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE IMPARFAITE

Ce chapitre se veut une introduction théorique aux démonstrations concrètes qui feront l'objet des deuxième et troisième chapitres de ce mémoire. Nous présenterons ici une critique de la théorie libérale et des obstacles que pose la démocratie libérale à une représentation équitable des femmes en politique. Par la suite, nous explorerons le projet politique féministe présenté par différentes auteures féministes comme Chantal Maillé, Jill Vickers, Anne Phillips, Bérengère Marques-Pereira, Mary Dietz, Diane Lamoureux, Sylvia Walby, Carole Pateman, Manon Tremblay, Micheline de Sève et Yannick Le Quentrec.

Plus spécifiquement, nous verrons comment le libéralisme et sa conception masculine de l'individu et de l'universalisme peuvent faire obstacle à la participation des femmes et ce, malgré l'égalité de droit qu'elles détiennent. Nous analyserons ensuite en quoi l'exercice de la citoyenneté peut être miné par des obstacles inhérents à la sphère privée puis comment le fait de ne pas associer les sphères privée et publique à des catégories genrées peut permettre un meilleur partage des pouvoirs politiques.

Finalement, nous présenterons diverses analyses de la démocratie libérale et les solutions apportées par les auteures mentionnées plus haut quant à l'amélioration de la représentation politique des femmes. Ces propositions sont, pour nous, à la base même de l'élaboration d'un projet politique féministe permettant l'amélioration de la démocratie représentative et de la citoyenneté.

1.1 CRITIQUES DES THÉORIES LIBÉRALES ET DE LA DÉMOCRATIE LIBÉRALE

Dans nos sociétés modernes, particulièrement au Québec, il est de bon ton d'avancer que l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur fondamentale, particulièrement dans le cadre du débat sur les accommodements raisonnables. Nous ne voulons pas juger ici de l'honnêteté de ceux et celles qui affirment bien connaître les valeurs québécoises, mais plutôt tenter, à partir de cette déclaration, de voir comment l'on peut réellement atteindre cette égalité entre les femmes et les hommes. Nous ne considérons pas que l'égalité puisse être réalisée avec la présence de moins d'un tiers de femmes dans les institutions démocratiques où se prennent les décisions qui les concernent, comme c'est le cas actuellement. Les femmes représentant 50,5% de la population québécoise (CSF, 2010a), la parité devrait aller de soi. Comment alors expliquer cette distance entre la présence paritaire des femmes dans la société et leur exclusion partielle de la sphère politique?

Définissons d'abord ce que nous entendons par le terme « parité ». Deux définitions existent et nous adopterons la plus commune, soit celle associée à la loi française sur la parité, qui assure une présence égale de femmes et d'hommes dans les institutions politiques. Nous élargirons ce concept aux lieux de pouvoir en général. Cependant, il importe de mentionner la définition proposée par Nancy Fraser dans son texte « Pour une politique féministe à l'âge de la reconnaissance : approche bi-dimensionnelle et justice entre les sexes » (2010, p.131); la recherche de la parité à la française n'est pas notre seul objectif, car nous souhaitons améliorer de façon significative la place des femmes dans la société pour qu'elles deviennent réellement égales aux hommes. La définition de Fraser nous semble donc intéressante à connaître :

Pour moi, la parité n'est pas une affaire de chiffres. C'est plutôt un état qualitatif, être *pair*, être à *égalité* avec les autres, interagir avec les autres sur un pied d'égalité. C'est un état que les chiffres ne peuvent garantir, comme l'exemple des anciens pays communistes nous l'a montré : si certains d'entre eux ont presque réussi à établir une parité au sens français du terme, ils ont été fort loin de l'établir au sens où je l'entends. (Fraser, 2010, p.131)

Ainsi, la recherche de la parité numérique ne se veut pas une solution en soi puisqu'elle n'est pas garante à elle seule de changements dans les rapports de domination. Elle se doit

cependant d'être atteinte afin de refléter la proportion des femmes dans la société. La parité n'est pas une façon de prétendre que les femmes seraient meilleures politiciennes que les hommes. Par ailleurs, l'argument soutenant que les femmes sont naturellement incapables de gouverner ne tient plus la route puisqu'elles sont maintenant autant, sinon plus scolarisées que les hommes³.

Comme Fraser, nous ne pensons pas que la simple reconnaissance des discriminations par l'instauration de mesures paritaires puisse combler toutes les inégalités. Au contraire, nous croyons qu'il est important d'allier la justice redistributive à la justice de la reconnaissance afin de non seulement donner une « place » aux femmes, mais leur permettre d'atteindre cette place en abolissant aussi les inégalités économiques qu'elles vivent et qui peuvent les empêcher d'atteindre ce qu'on leur offre pourtant au niveau de la reconnaissance de leur identité. La jonction proposée par Fraser des théories féministes de la redistribution venant des années 1970 avec celles de la reconnaissance élaborées à partir des années 1990 nous semble porteuse de solutions. Nous le verrons dans ce chapitre comme dans l'ensemble de ce mémoire, nous passerons régulièrement des théories redistributives faisant état des inégalités économiques comme sur le marché de l'emploi aux théories de la reconnaissance en abordant par exemple la question de la transgression de leur identité opérée par les femmes politiques.

La revendication paritaire comme nous la concevons ne se veut donc pas uniquement une revendication identitaire, mais l'expression d'une volonté d'atteindre une plus grande justice, une « justice bi-dimensionnelle » visant la « parité de participation », soit le fait de permettre « à tous les membres (adultes) de la société d'interagir en tant que pairs » (Fraser, 2010, 129). La sous-représentation des femmes dans la politique officielle constitue un problème de société important. Les femmes ne pouvant remplir leurs responsabilités publiques, le bassin potentiel des décideurs politiques compétents est alors réduit de moitié (Vickers, 1997, p.34). Pourtant, l'absurdité de cette situation ne semble pas être bien

³ Les femmes représentent plus de la moitié des effectifs universitaires au Québec (CSF, mars 2010) 40,3% d'entre-elles obtenaient en 2008 un diplôme de baccalauréat contre 25,3% chez les hommes, le tout pour une moyenne de 32,6% chez la population dans son ensemble. (MELS, 2010, p.98 et 107) Pour plus de détails, voir le chapitre II.

comprise par les détenteurs actuels du pouvoir qui continuent de se priver du talent et des connaissances de la moitié de la population dans la prise de décisions politiques concernant toute notre société. Cette recherche de l'égalité entre les femmes et les hommes vise à appuyer l'idée que les femmes méritent, autant que les hommes, de voir leurs idées et leurs compétences mises au service de la société dans son ensemble. Pour cela, les citoyennes doivent occuper autant de place que les hommes dans les institutions politiques québécoises.

Pour bâtir cette société égalitaire, il faut d'abord observer dans quel contexte elle se situe. Le Québec est une démocratie libérale et le libéralisme est central dans la vision que nous entretenons de la politique et de l'économie. Or, les valeurs qu'il représente, malgré son préjugé favorable envers l'égalité, constituent des obstacles à la participation politique des femmes. D'un côté, l'individualisme décourage à maints égards la participation à la vie démocratique pour plusieurs groupes de la société et plus encore la défense de droits collectifs, dont ceux des femmes. De l'autre, l'universalisme cher au libéralisme rend très difficile l'adaptation du système aux nouveaux groupes identitaires obtenant des droits politiques puisqu'il est d'abord et avant tout construit sur des bases masculines, blanches et bourgeoises (Rosanvallon, 2002). L'inclusion complète des femmes dans les structures de la démocratie libérale n'est donc pas chose faite. C'est ce que nous nous efforcerons de démontrer dans les pages suivantes.

1.1.1 Individualisme et individualité

L'individualisme est au centre des valeurs de l'économie capitaliste et de la pensée libérale et il importe d'en analyser l'impact sur la construction de notre vision de la démocratie. La liberté individuelle, jugée primordiale, est le fondement même de la conception de la citoyenneté démocratique et le libre accès aux droits civils, sociaux et politiques est garant de la liberté. Pour Mary Dietz, le « libéralisme tend [en fait] à concevoir le pouvoir en termes d'accès, et la citoyenneté en termes de liberté civile » (Dietz, 2000 [1992], p.136). La citoyenneté donne le droit d'exercer le pouvoir, droit basé sur l'accès théorique à ce pouvoir que « tous », individuellement, possèdent et ce, même si la majorité renonce à l'exercer individuellement, remettant plutôt cette responsabilité à ses représentants.

1.1.1.1 Une définition de l'individu porteuse d'exclusion

L'emphase mise sur l'individu comme entité principale de la citoyenneté s'est développée en mettant les femmes de côté puisqu'on a fait en sorte, de par des lois et des coutumes, de les exclure des caractéristiques correspondant à l'individualité :

Trois traits d'humanité émergent qui permettront d'exclure certains groupes sociaux de la citoyenneté : l'indépendance, la responsabilité et la raison.

L'indépendance est entendue d'abord et avant tout comme la libre disposition de sa personne et certains l'entendent en plus comme la capacité de subvenir à ses propres besoins matériels. [...] Quant à la libre disposition de sa personne, ce critère a longtemps servi à exclure les mineurs, les esclaves, les domestiques, les membres des communautés religieuses et les femmes.

La responsabilité peut se définir comme la capacité de s'engager contractuellement et celle de respecter les obligations ainsi contractées. Pour être responsable, il faut donc être autorisé à contracter, à savoir n'être frappé d'aucune incapacité juridique. Le critère de la responsabilité a donc permis d'exclure les condamnés pour faillite, les prisonniers, les mineurs et les femmes.

[... La] raison [...] permet de se former une opinion et de l'exprimer dans des termes compréhensibles pour les autres participants de l'espace public. Elle permet également d'éviter la démesure. Au nom du déficit de raison, trois grands groupes ont été exclus de la citoyenneté, à savoir les aliénés mentaux, les mineurs et les femmes.

Ces éléments nous font prendre conscience que les femmes sont les championnes toutes catégories de l'exclusion (le seul autre groupe systématiquement exclu, ce sont les enfants mineurs, or il s'agit d'un état transitoire) et que Pateman a raison de présenter le contrat social comme un contrat sexué, représentant la libération pour un sexe et la sujétion pour l'autre. (Lamoureux, 1999, p.32)

Ainsi, les inégalités sociales vécues par certains groupes ne sont pas reconnues d'emblée comme nuisant à leur accessibilité individuelle au pouvoir puisqu'elles les placent en fait à l'extérieur de la définition d'individu. Ayant aujourd'hui rendu à ces exclu-e-s le droit d'être catégorisé-e-s comme indépendant-e-s, responsables et raisonnables, si ces personnes ne parviennent pas alors à s'intégrer à la citoyenneté, il n'en va que de leur responsabilité personnelle. Autrement dit, l'individu est considéré comme seul responsable de sa participation politique dès lors qu'il n'existe pas d'obstacles légaux et formels qui le contraignent. Si l'on adopte la conception libérale classique de la démocratie, le féminisme

devrait être considéré comme n'ayant plus sa raison d'être maintenant que les femmes disposent des mêmes droits que les hommes. Or, l'égalité n'est pas encore atteinte et ce, malgré le fait que pour les libéraux, « les inégalités sociales [n'aient] aucune pertinence pour l'égalité politique ». (Pateman, 2000 [1983], p.89)

Malgré le manque de reconnaissance de l'impact des inégalités sociales sur l'égalité politique, les tenants du libéralisme, particulièrement au Québec, ont tout de même cherché à amoindrir ces inégalités sociales ainsi que certaines inégalités politiques, mais sans opérer le lien de causalité qui s'impose. Nous en parlerons plus en détail dans le chapitre suivant, mais certains programmes d'accès à l'égalité politique existent au Québec. Cependant, ils s'attaquent plus souvent aux difficultés individuelles qu'aux discriminations systémiques. Parallèlement, il existe des programmes pour pallier aux inégalités sociales vécues par les femmes. La loi sur l'équité salariale qui s'attaque à la discrimination systémique en emploi en est un bon exemple, la politique de garde aussi. Cependant, la tentation de s'attaquer aux (in)compétences individuelles des femmes plutôt qu'aux problèmes structurels est forte. Même l'application libérale de l'analyse différenciée selon le sexe (ADS) a parfois tendance à procéder ainsi puisque, considère-t-on, les femmes ont déjà les mêmes droits que les hommes (IREF – Relais-Femmes, 2007). Le risque avec une mauvaise application de l'ADS est de comparer les femmes aux hommes et de tenter de les faire entrer dans ce moule plutôt que de changer le moule afin qu'il s'adapte aux réalités des femmes.

1.1.1.2 Le désengagement de l'État dans la recherche d'une égalité de fait

Le désengagement de l'État québécois dans une logique d'économie libérale n'est pas pour améliorer la situation. Les relents de la Révolution tranquille et de ses valeurs sociales-démocrates ont permis de réaliser de nombreux progrès comme l'équité salariale et la politique de garde d'enfants. Cependant, nous assistons aujourd'hui à un changement de politique où le néo-libéralisme prend de l'expansion et où la privatisation accrue des services publics est au goût du jour. Ainsi, le retrait de l'État est de plus en plus marqué en matière de politiques sociales, ce qui mène à une privatisation des programmes d'aide aux groupes défavorisés et minorisés. L'État remet dans les mains du privé, des fondations en particulier, la gestion des programmes d'équité et agit de moins en moins en amont des problèmes afin

d'amoindrir les inégalités. Le désengagement relatif de l'État en matière d'égalité sociale et surtout sur le plan politique remet donc entre les mains des individus la responsabilité de l'atteinte de cette égalité, d'où les formations individualisées offertes aux femmes qui veulent entrer en politique et que nous décortiquerons plus avant dans le chapitre II.

1.1.1.3 L'égalité de droit sans l'égalité de fait

Ainsi, le libéralisme fonde sa vision de la citoyenneté sur l'égalité de droit des individus et non sur l'égalité des chances qu'ils (et elles) possèdent ou ne possèdent pas réellement. La démocratie libérale nord-américaine met l'accent sur l'égalité d'accès aux postes de pouvoir, qui est souvent vue comme une panacée. Toutes les personnes majeures ayant le droit de vote et d'éligibilité, le droit de participer est donc théoriquement acquis pour l'ensemble de la population, mais le droit de ne pas participer existe aussi. Les personnes se tenant à l'écart de la vie politique sont donc vues comme ayant choisi de ne pas y prendre part. Cependant, les inégalités de fait ont pour conséquence le faible accès de certains groupes (les femmes, les classes les plus pauvres, les personnes issues de l'immigration, etc.) à la participation politique et ce n'est donc pas nécessairement par choix, mais par manque de possibilité réelle d'y avoir accès, que ces groupes de la population sont loin du pouvoir.

Les conditions de vie des femmes se sont améliorées grâce à des mesures voulant contrer les inégalités systémiques qui les tenaient loin des bancs d'école ou du marché du travail. Au niveau politique, de telles mesures se font encore attendre, ce qui nuit à leur épanouissement et à la poursuite du projet d'abolition des discriminations puisque sans une participation politique massive, il est difficile de mieux se positionner dans l'échelle du pouvoir et d'obtenir plus de ressources. La non-participation de certaines franges de la société est donc source de déséquilibre et rend nécessaire la lutte pour une plus grande justice sociale dans ce système où les inégalités sociales sont porteuses d'inégalités politiques.

Ainsi, le déséquilibre de participation engendré par les inégalités sociales représente une faiblesse dans un régime politique : « [...] equality in participation is one of the criteria by which democracies are judged, and the systematic under-participation of particular social groups is normally regarded as a political problem ». (Phillips, 1998, p.231) Bien que les

défenseurs de la démocratie libérale ne nient pas que les inégalités sociales exercent une influence sur l'égalité de représentation et de participation, ils ne sont pas toujours prêts à agir sur ces inégalités en modifiant les règles tacites d'accès au pouvoir. La parité, qui devrait aller de soi, ne serait-ce que dans une dynamique de simple justice, n'est donc pas aussi simple à implanter puisque les groupes au pouvoir ne souhaitent pas abandonner leur position dominante.

Cependant, la parité « pure » n'est pas en soi une solution miracle si elle n'est pas accompagnée de changements permettant aux femmes de se départir de leur assignation aux rôles qu'elles remplissent dans la sphère privée ni de se départir du problème inhérent à la démocratie représentative libérale, soit l'éloignement des représentants et leur absence de sensibilité face aux intérêts des personnes qu'ils ou elles représentent.

1.1.2 Universalisme

La représentation en démocratie se fait sur la base de la délégation de pouvoirs à des personnes considérées aptes à représenter l'ensemble de leur électorat. La notion d'universalisme est au cœur de la démocratie représentative et est censée inclure l'ensemble des personnes participant au processus démocratique. Or, ce système a été bâti alors que beaucoup moins de catégories de la population avaient accès à la citoyenneté. Sa définition n'est donc pas aussi universelle qu'elle semble l'être.

1.1.2.1 La citoyenneté au masculin

L'universalisme libéral n'a pas permis de construire une citoyenneté inclusive des femmes, qui doivent encore se battre pour se tailler une place, leur place. Pateman critique les théoriciens du contrat social, en particulier Locke qui aurait su, selon les politologues libéraux, « mettre fin à la thèse patriarcale selon laquelle les pouvoirs paternel et politique ne font qu'un, et que ce pouvoir est fondé sur l'assujettissement naturel du fils au père » (Pateman, 2000 [1983], p.94). Cette prétendue fin du patriarcat exclut cependant les femmes (les épouses) de l'analyse puisqu'il est question « de la liberté et de l'égalité naturelle de l'individu, mais [que] seuls les hommes comptent comme "individus", alors que les femmes

sont considérées comme destinées à être soumises »⁴ (Pateman, 2000 [1983], p.94-5), entre autres à cause de la non reconnaissance de leur indépendance, de leur responsabilité et de leur raison identifiées par Diane Lamoureux (1999).

Sylvia Walby aborde également la question des théories libérales et de la citoyenneté des femmes dans son texte : « La citoyenneté est-elle sexuée? », publié en français dans *Genre et politique : Débats et perspectives*, (2000 [1994]). Elle y démontre que les penseurs libéraux et les théoriciens du contrat social n'ont pas su inclure dans leurs théories et recherches une perspective tenant compte du parcours différencié des femmes comme groupe opprimé et marginalisé. Pour cela, elle prend l'exemple de Thomas Humphrey Marshall qui, voulant décrire le parcours universel d'accession à la citoyenneté, a omis d'inclure les femmes dans son analyse. De fait, il établit les étapes de la citoyenneté de la façon suivante :

Selon Marshall, la citoyenneté comprend "trois parties, ou éléments : civil, politique et social. L'élément civil comprend les droits nécessaires à la liberté de l'individu – la liberté de la personne, la liberté d'expression et de croyance religieuse, le droit à la propriété et le droit de passer des contrats, ainsi que le droit à la justice. (...) ⁵ Les institutions associées le plus directement aux droits civils sont les tribunaux. Par l'élément politique, [il entend] le droit de participer au pouvoir politique, en tant que membre d'un corps investi d'autorité politique ou en tant qu'électeur des membres de ce corps. Les institutions lui correspondant sont le Parlement et les conseils des administrations locales. [Il entend] par l'élément social tous les droits allant du droit minimal au bien-être et à la sécurité économique, à celui de pouvoir partager pleinement l'héritage social, et de vivre une vie civilisée selon les normes en vigueur dans une société moderne. Les institutions qui y sont le plus étroitement liées sont celles du système éducatif et des services sociaux" (Marshall, 1950 : 10-11). (Walby, 2000 [1994], p.53-4)

L'ordre universel d'accession à la citoyenneté serait donc, selon Marshall, 1) la citoyenneté civile, 2) la citoyenneté politique et 3) la citoyenneté sociale. Pourtant, les femmes n'ont pas bénéficié des droits civils et politiques au même moment ni dans le même ordre que les hommes. Walby considère plutôt que les femmes ont obtenu leur citoyenneté politique (droit de vote) avant leur citoyenneté civile (liberté de choisir son travail, de signer

⁴ Les guillemets français (« ») sont les nôtres alors que les guillemets anglais (" ") représentent ceux présents dans le document cité.

⁵ Ces parenthèses sont celles de Walby, les crochets sont les nôtres.

des contrats, etc.) (Walby, 2000 [1994], p.53-4). Pour ce qui est de la citoyenneté civile, elle reste à parachever, puisque les femmes, de par les contraintes qu'elles vivent dans leur vie privée, n'ont pas accès, autant que les hommes, à la sécurité économique et même à un bien-être minimal⁶. Walby démontre que les penseurs libéraux fondent la citoyenneté sur un parcours uniquement masculin, et encore, privilégiant les hommes de la classe dominante. Cela permet de comprendre que la citoyenneté libérale, soi-disant universelle, néglige l'impact des inégalités sociales sur les différents groupes qui constituent la société, dont les femmes.

1.1.2.2 La représentation universelle

La question de la représentativité se pose alors. La démocratie libérale est basée sur la représentation universelle des intérêts des citoyens et cette représentation peut être faite par un représentant universel qui n'a pas besoin de partager les caractéristiques des gens qu'il représente pour bien faire son travail. Théoriquement, l'universalisme signifie que n'importe qui peut représenter l'ensemble des personnes ayant droit de vote. Cependant, le représentant universel est plutôt caractérisé par l'homme blanc bourgeois, comme dans les catégorisations établies par Marshall. Comment être représentatif de la population alors qu'on diffère tant d'elle? La démocratie libérale n'est pas intrinsèquement représentative. Non seulement les femmes vivent des inégalités sociales qui rendent leur représentation politique plus faible que celle des hommes, mais certaines classes sociales, femmes et hommes confondus, subissent également ces inégalités politiques comme conséquences des inégalités sociales qu'elles vivent. La question de l'inégalité des hommes et des humains entre eux, sans distinction de sexe, se pose alors.

⁶ Nous verrons dans le chapitre II l'ampleur des inégalités qui persistent entre les femmes et les hommes au Québec.

1.1.2.3 La représentativité de la députation de l'Assemblée nationale

Nous avons analysé le parcours scolaire⁷ de l'ensemble des députés de l'Assemblée nationale (au 12 sept 2011) et nous avons constaté qu'ils et elles sont beaucoup plus éduqués que la moyenne de la population. De fait, 75,2% de la députation (quatre-vingt-quatorze (94) d'entre eux) et 89% des ministres ont un diplôme universitaire, alors que la moyenne québécoise se situe à 20% chez les 25-64 ans (ISQa, 2009) et qu'aujourd'hui, le taux d'obtention d'un baccalauréat est de 32,6% (MELS, 2010). Au niveau des diplômes de cycles supérieurs, 27,2% des élus, soit trente-quatre (34), ont des maîtrises, contre 3,9% des 25-64 ans en 2006 (ISQ, 2009a, p.85). Douze (12) députés (9,6%), possèdent un doctorat contre 0,75% dans la même population (ISQ, 2009a, p.85). Bien que les femmes élus semble généralement plus nombreuses à détenir des diplômes que les hommes députés, la différence entre les deux sexes chez les députés n'est pas notable.

La proportion de diplômés chez les députés, bien que plus faible que chez les ministres, reste éloignée de celle qu'on retrouve dans la population québécoise active. Pour ce qui est des domaines d'études⁸, la proportion d'élus venant de professions libérales est très grande. Vingt-six (26) députés sont diplômés en droit, en notariat et en ingénierie, sans compter les deux médecins et la pharmacienne, pour un total de vingt-neuf (29) députés, soit 23,2% de l'ensemble⁹. Plusieurs députés sont également gestionnaires et économistes : douze (12) députés, soit 9,6%, possèdent des diplômes en administration publique et vingt-deux (22), soit 17,6%, ont fait des études en économie, commerce, finance, administration des affaires ou gestion.

⁷ Analyse tirée des biographies des député-e-s disponibles sur le site de l'Assemblée nationale (6 septembre 2011. <www.assnat.qc.ca/fr/deputes/index.html>)

⁸ Il faut noter, pour ce qui est du décompte des domaines d'études, que nous avons aussi pris en compte des diplômes d'études collégiales et professionnelles. Cela fait en sorte que nous arrivons à un total plus élevé que la base des 94 universitaires.

⁹ Il nous est difficile de comparer ces données à celles de l'Institut de la statistique du Québec puisque ses catégories sont différentes des nôtres et aussi parce qu'il ne compare pas ses données face à l'ensemble de la population, mais face à la population des personnes diplômées universitaires.

Les sciences humaines¹⁰ sont également bien représentées, avec trente-quatre (34) députés qui en sont issus. Les arts ne comptent que quatre (4) députés et les sciences¹¹, huit (8). Quant aux diplômes d'études professionnelles (DEP), seuls deux (2) députés (0,16%) n'ont atteint que ce niveau d'études, comparativement à 30,6% des détenteurs de diplômes en 2010 au Québec (MELS, 2010). Finalement, quatre (4) députés (0,32%), dont la ministre Lise Thériault, n'ont aucun diplôme reconnu de mentionné dans leur biographie. Ces différentes données sur le niveau de scolarisation des députés par rapport au niveau moyen québécois démontrent bien la disparité de représentation vécue dans le système parlementaire. Cependant, les partis peuvent jouer un rôle pour diminuer ce décalage.

1.1.2.4 Le rôle des partis politiques

À travers l'histoire, des partis ouvriers ont vu le jour et permis à cette classe sociale d'être mieux représentée, ou du moins, d'aspirer à l'être. En effet, les partis sont le lieu par lequel s'exprime la représentativité de certains groupes sociaux puisqu'ils sont fondés en fonction des intérêts de ces groupes. Les partis politiques se distinguent du sujet abstrait des libéraux puisqu'ils représentent en fait les particularismes de la société, allant chercher certaines « clientèles », défendant des opinions particulières. Les partis ethniques comme nationalistes s'adressent également à un groupe spécifique. Les partis vont nécessairement chercher à séduire un clan en particulier. Cependant, pour prendre le pouvoir, il faut rallier la majorité de la population. Ainsi, lorsqu'ils se rapprochent du pouvoir ou de la volonté de prendre le pouvoir, les partis sont portés à recentrer leurs positions puisque le système veut quelque chose de plus large qu'un groupe identitaire, il veut un groupe abstrait et théoriquement représentatif de toute la population. C'est ainsi que des partis au discours socialiste, comme le Nouveau parti démocratique (NPD), deviennent sociaux-démocrates avec le temps et réussissent, par le fait même, à s'allier une plus grande partie de l'électorat.

¹⁰ Notre catégorie des sciences humaines englobe les sciences sociales, humaines et politiques, ainsi que la psychologie.

¹¹ Les diplômes obtenus en sciences le sont plus spécifiquement en mathématiques, en géographie, en environnement, en sciences pures et en médecine vétérinaire.

Pour obtenir voix au chapitre, il est donc important pour les divers groupes de la société de former des partis politiques représentant leurs intérêts. C'est d'ailleurs aussi ce que font les classes dominantes regroupées dans les partis libéraux et conservateurs. Pour les féministes par contre, il semble que l'acceptation de leur projet de société soit encore plus difficile à faire passer que pour celui de la gauche. Est-ce simplement parce que le projet est plus « nouveau »? Pourtant il ne l'est pas dans la démocratie canadienne. Alors que la confédération canadienne est créée en 1867, c'est dès « le milieu des années 1870 [que] les premières partisans du vote des femmes au Canada formèrent le Toronto Women's Literary Club pour appuyer leur cause » (Parcs Canada, 2005). L'antiféminisme¹² n'est donc pas plus récent qu'une certaine forme de féminisme. Cependant, le projet politique féministe ainsi que la défense des droits des femmes comme groupe marginalisé suscite encore une vive opposition. Contrairement aux luttes de classes, la lutte pour l'égalité des femmes ne se joue pas uniquement dans la sphère publique et exerce un impact direct sur la vie privée des gens :

Parmi tous les changements nécessaires à la construction d'une société véritablement démocratique, l'instauration d'une vie personnelle et sexuelle libre et égalitaire est le plus difficile à atteindre. Car ce n'est pas quelque chose qui est en dehors de la vie quotidienne et que l'on peut défendre à coup de slogans abstraits, alors que l'assujettissement des femmes continue comme auparavant. (Pateman, 2000 [1983], p.117)

La démocratie libérale, qui s'articule dans la sphère publique, apparaît comme particulièrement réfractaire aux changements dans la sphère privée. Alors qu'elle a permis l'avènement de partis politiques défendant les groupes traditionnellement marginalisés à l'intérieur même de la sphère publique comme les classes ouvrières, elle compte sur l'assujettissement des femmes dans la sphère privée pour faire fonctionner son système.

La représentativité libérale dans son essence même ne recherche pas la représentation miroir pourtant nécessaire à la représentation des différences. Elle est plutôt basée sur la responsabilité détenue par le représentant d'être redevable envers ses commettants (Phillips, 1998, p.226). La personne représentante doit théoriquement se placer dans une position

¹² Voir le livre de Mélissa Blais et Francis Dupuis-Déri : *Le mouvement masculiniste au Québec, l'antiféminisme démasqué*, (2008) pour un portrait étoffé de l'antiféminisme au Québec.

d'individu abstrait représentatif de tous et de personne à la fois. Or, les députés sont pratiquement toujours issus d'un parti politique et se réclament de ces allégeances partisans. En plus de ne pas être si abstrait au niveau de ses positions politiques, la personne représentante est élue pour représenter plus particulièrement une circonscription et ce, même pour le premier ministre qui, bien qu'il représente en quelque sorte la population dans son ensemble, est élu comme chaque député pour d'abord représenter une circonscription. Le représentant, bien qu'élus par des gens partageant ses positions partisans, est le délégué d'une circonscription dans son ensemble, circonscription qui regroupe des personnes pouvant détenir des caractéristiques communes comme le niveau de vie ou l'origine ethnique, mais étant toujours réparties de façon relativement égale entre des femmes et des hommes. Pourtant, les femmes n'ont pas accès à cette représentation puisque le système leur propose un modèle théoriquement abstrait, mais qui est basé sur le modèle de l'homme blanc bourgeois, alors que leurs intérêts en tant que femmes ne sont pas représentés massivement à cause de l'immense résistance aux idées féministes.

1.1.2.5 Le problème de l'altérité

L'individu abstrait, censé représenter une certaine population, n'est pas si abstrait. « Seules les femmes sont considérées, en politique, comme des êtres sexués. Les hommes, eux, seraient neutres » (Marques-Pereira, 2003, p.126) et représenteraient le sujet universel et abstrait des libéraux. Penser que les femmes peuvent être représentées, mais aussi représentatives de cet universel, devient donc plus difficile à concevoir. Peut-être l'élaboration même de cette personne universellement représentative est-elle teintée par le patriarcat sous-jacent au libéralisme. Évidemment, il n'y a pas que le libéralisme qui soit patriarcal et les sociétés pré-libérales n'étaient pas plus égalitaires, mais l'universalisme libéral est particulièrement aveuglant. L'intégration des femmes aux structures de représentation n'est pas aussi automatique qu'on peut le croire alors qu'elles ont, depuis plusieurs décennies, le droit de vote et d'éligibilité et qu'elles sont de plus en plus nombreuses à se faire élire et à occuper des postes de hautes responsabilités. Cependant, leur inclusion dans la catégorie du représentant universel n'est pas si « naturelle » et nécessite de leur part une certaine adaptation à un modèle de représentant qui est plus masculin

qu'universel. Elles doivent à la fois être elles-mêmes et altérer leur identité pour correspondre au modèle de représentant abstrait qui leur est présenté. Cette altérité s'apparente au dilemme de Wollstonecraft identifié par Pateman qui :

[...] développe la thèse selon laquelle la citoyenneté patriarcale est fondée sur une universalité abstraite qui pose en fait le masculin comme norme de référence. [...] Elle met en lumière ce qu'elle nomme le dilemme de Wollstonecraft [selon lequel] la revendication par les femmes de l'égalité de droits dans les sociétés androcentriques s'est faite à la fois au nom de leur commune humanité avec les hommes, avec ce que cela comporte comme assimilation à la norme masculine, et au nom de la reconnaissance de leurs responsabilités de femmes, avec ce que cela comporte comme condamnation à une citoyenneté de seconde classe. (Marques-Pereira, 2003, p.114-5)

Ce dilemme est à la base des nombreuses tentatives d'intégration des femmes à la citoyenneté et il est très difficile d'en sortir. Il est difficile de ne revendiquer qu'un seul des deux volets de ce dilemme puisque l'égalité à tout prix revient à dire « faites de vous des hommes mesdames », mais la revendication d'une citoyenneté différente pour les femmes risque inévitablement de les confiner dans leur différence et donc, de ne pas leur permettre d'accéder aux mêmes droits et privilèges que les hommes. Comment alors ne pas se faire accuser de demander l'acceptation de notre différence et de notre égalité à la fois?

La catégorie universelle, qui a déjà dû être repensée, bien avant la Révolution française, pour inclure la représentation de différentes classes comme celles représentées par les Tories et les Liberals dans le système de monarchie constitutionnelle à l'anglaise, doit encore être repensée en vue de refléter les différents groupes identitaires qui la constituent aujourd'hui, dont les femmes. Cependant, ces changements, qui ont nécessité pour les hommes d'alors une modification de la conception même du rôle de représentant se pose à nouveau dans le débat sur la parité et les questionnements sur le caractère féministe ou non de certains modes de représentation des femmes. Des changements majeurs dans la conception même du statut et du rôle du représentant et de l'attitude à laquelle on s'attend de sa part sont donc à nouveau nécessaires puisque « la tentative de rendre universels les principes libéraux [...] a consisté à appliquer ces principes libéraux aux femmes, tout en conservant la division entre la vie publique et la vie privée » (Pateman, 2000 [1983], p.89-90). Cette façon « d'inclure » les

femmes n'a pas permis d'en faire de réelles paires comme l'entend Fraser dans sa définition de la parité (Fraser, 2010, p.131).

Le droit de vote et d'éligibilité des femmes ne peut garantir à lui seul une modification du statut de représentant universel qui le rendrait plus inclusif. En plus d'encourager les femmes à devenir des hommes politiques au lieu de questionner le système qui, malgré leur inclusion apparente, continue de les exclure, l'universalité n'est pas aussi universelle qu'on peut le croire puisque les rôles dans la société sont encore genrés, séparés selon des catégories figées. C'est là en fait que se trouve le problème de l'universalisme. Tout en voulant universaliser le rôle de représentant, on a conservé de façon bien divisée et aucunement universelle les rapports sociaux de sexe dans la sphère publique et dans la sphère privée.

Le travail des femmes qui prennent en main l'avenir de leurs concitoyennes et concitoyens en devenant parlementaires n'est pas de tout repos. « Les femmes politiques [se trouvent à vivre] une double transgression : celle de la hiérarchie entre les sexes et celle de la division sexuelle du travail. L'altérité se fonde sur le corporel. » (Marques-Pereira, 2003, p.126) Ainsi, si elles sont trop féminines, elles sont considérées faibles et peu aptes à la chose publique et si elles sont trop masculines, on les accuse de renier leur identité féminine.

[Afin de trouver un équilibre, les femmes] qui occupent des postes de responsabilités [dans un parti] auraient tendance [...] à minimiser [les contraintes à l'exercice du militantisme identifiés par les autres femmes] et à finir par les surmonter à force de détermination et d'audace ou tout simplement parce que leur profil militant est plus voisin de celui de leurs collègues masculins que d'autres militantes. (Ginette Legault, Guy Desrosiers et Évelyne Tardy, 1988, p.124)

L'adaptation au modèle de militantisme masculin aide donc les femmes à moins subir les pressions de la vie politique, mais ce mimétisme permet-il aux femmes ne souhaitant pas ou ne pouvant pas se conformer à ce modèle de bien s'intégrer dans les sphères politiques?

1.1.2.6 La représentation miroir est parfois nécessaire

L'universalité abstraite du représentant est ainsi remise en cause par le féminisme, qui, sans nécessairement remettre en question les valeurs démocratiques du libéralisme, a exigé de sérieuses réformes afin que les femmes puissent participer au processus démocratique. L'inclusion de plusieurs catégories de personnes rend plus difficile une interprétation unique de l'intérêt public. La représentation miroir peut alors sembler présenter une solution à ce « problème » de diversité.

En effet, bien que parfois de bonne volonté, ce ne sont pas les hommes politiques qui ont apporté les plus grands changements en faveur des femmes. Au Québec, en dehors du droit de vote, les premières lois améliorant les conditions de vie des femmes ont été votées en présence de femmes. Ce sont d'abord Marie-Claire Kirkland et Lise Payette qui ont lutté à l'intérieur de leurs partis politiques pour lever les lois discriminant les femmes et en introduire d'autres leur permettant de prendre leur place dans la sphère publique. De 1961 à 1973, Marie-Claire Kirkland défend la cause des femmes à l'Assemblée nationale. En 1964, elle fait adopter le projet de loi 16 qui met fin à l'incapacité juridique de la femme et elle est aussi à l'origine de la création du Conseil du statut de la femme en 1973 (AssNat, mars 2010, *Marie-Claire Kirkland, Biographie*). Quand à elle, Lise Payette dit avoir été « l'opposition officielle » à l'intérieur même de son parti (Payette, 2010), mais elle a réussi à faire adopter par ses collègues une vision tenant parfois compte des femmes en donnant le mandat au Secrétariat à la Condition féminine de vérifier les projets de lois susceptibles d'avoir un impact sur les femmes.

La présence de femmes, féministes de surcroît, dans les instances décisionnelles est donc fondamentale pour l'avancement de leur cause et ce n'est pas uniquement le droit de vote qui leur a permis de cheminer. D'ailleurs, le droit de vote n'a pas non plus été gagné facilement, le Québec étant la dernière province canadienne à l'accorder aux femmes en 1940¹³.

¹³ Dans l'ordre : 1916 : Manitoba, Saskatchewan, Alberta; 1917 : Colombie-Britannique, Ontario; 1918 : Nouvelle-Écosse, Canada (il faut attendre jusqu'en 1920 pour que les femmes n'ayant pas le droit de vote dans leur province puisse voter au fédéral); 1919 : Nouveau-Brunswick, Yukon; 1922 :

1.1.3 Les contraintes privées qui pèsent sur l'engagement public

Si les femmes sont difficilement incluses dans la conception libérale de la citoyenneté, c'est entre autres à cause de l'importance du statut d'individu qui est associé à la sphère publique. Étant donné le temps consacré¹⁴ par les femmes aux tâches reliées à la sphère domestique, il est plus difficile pour elles que pour les hommes de se consacrer à temps plein à la vie politique.

Anne Phillips aborde, dans son texte « Espaces publics, vies privées » (1991), publié en français dans *Genre et politique, Débats et perspectives* (2000), la question des contraintes privées qui pèsent sur l'engagement public. Toute la question de la double tâche est soulevée : « les femmes ne peuvent participer pleinement à la vie publique en raison du fonctionnement de leur vie privée. » (Phillips, 2000 [1991], p.406) Que ce soit à cause des horaires des réunions syndicales ou de l'absence de garderies où laisser les enfants pendant les réunions politiques :

[L'organisation de la vie privée] favorise l'engagement des hommes et restreint la participation des femmes. La question de savoir qui se charge des enfants et de la préparation des repas est dès lors d'un intérêt politique vital. [...]

Si l'exercice de la démocratie se limitait simplement à l'acte, peu fréquent, du vote, les différences entre femmes et hommes ne seraient pas d'une aussi grande importance. Mais dès lors que l'on adopte une vision plus participative de la démocratie, l'égalité entre femmes et hommes en matière de participation ne semble être possible que si des changements considérables se produisent dans la sphère privée. (Phillips, 2000 [1991], p.407-409)

Le vote est certes l'unique tâche politique à laquelle une majorité (de plus en plus mince) de la population se soumet et cela ne demande pas beaucoup de disponibilité. Par contre, pour que le système politique fonctionne, il faut des gens qui s'engagent activement dans la vie publique, entre autres à travers les partis politiques. Or, cette implication nécessite temps et énergie et les femmes, se chargeant plus souvent qu'à leur tour des tâches domestiques, sont moins disponibles que les hommes pour s'engager politiquement.

Ile-du-Prince-Édouard; 1925 : Terre-Neuve-et-Labrador; 1940 : Québec; 1951 : Territoires du Nord-Ouest. Il faudra attendre les années 1960 pour que les Autochtones obtiennent les mêmes droits!

¹⁴ Les femmes consacrent 4h par jour aux tâches domestiques alors que les hommes en consacrent 2,6h en 2005 (CSF, mars 2010). Pour plus de détails, voir chapitre II.

Ces contraintes privées qui pèsent sur l'engagement public des femmes démontrent bien que le privé est politique puisqu'une surcharge de travail dans le privé limite la participation politique.

[Du] moment que les relations en apparence intimes entre hommes et femmes (ou entre parents et enfants) sont structurées par la régulation de l'État, par les conditions économiques et par le pouvoir patriarcal, ces relations sont déjà politisées, que nous le voulions ou non. [...]

En traitant le personnel comme quelque chose de résolument identique au politique, on court un double risque : celui de croire qu'il est possible de rendre nos vies parfaites (avec toute la déception que cette croyance entraîne lorsqu'elle s'avère mal fondée), et celui de décharger sur autrui la responsabilité de rendre nos vies meilleures. (Phillips, 2000 [1991], p.425)

Sans pouvoir l'identifier comme tel, Phillips prône un certain dosage entre politisation et choix individuel dans la sphère privée puisqu'il ne serait pas souhaitable de voir un « inspecteur des ménages » analyser comment chaque couple gère son égalité, mais qu'il ne serait pas plus souhaitable de laisser aux femmes individuellement la « possibilité » de « choisir » entre l'égalité et l'inégalité (Phillips, 2000 [1991], p.420 à 425).

Ainsi, Anne Phillips soutient « qu'il est nécessaire de faire la distinction entre le public et le privé, et que, au lieu de vouloir abandonner cette distinction, il est plus important de chercher à la déconnecter de la division entre les femmes et les hommes. » (Phillips, 2000 [1991], p.451)

Cet argument en faveur d'une plus grande participation des femmes à la vie publique introduit notre quête d'un projet politique féministe. Les inégalités entre les femmes et les hommes persistent et le libéralisme a besoin de nombreuses réformes pour cesser d'exacerber ces inégalités et finalement offrir aux femmes une égalité de fait. Dans la section qui suit, nous présenterons diverses propositions de politologues féministes visant une amélioration des conditions de vie des femmes et de leur représentation politique. Sans rejeter les bases du libéralisme, leurs idées convergent vers une démocratie plus participative et moins individualiste qui permettrait une meilleure inclusion des différences.

1.2 PROPOSITIONS D'UN PROJET POLITIQUE FÉMINISTE

1.2.1 Projet politique féministe

Comme nous le verrons dans le chapitre suivant, les conditions de vie des femmes au Québec ne sont toujours pas comparables à celles des hommes et ce, malgré l'égalité théoriquement atteinte grâce à l'égalité de droit. La recherche de cette égalité réelle, « soit l'égalité des conditions et des chances [...] s'opposant à la discrimination et au privilège » (Morales-Hudon, 2007, p.6) est au centre du projet politique féministe qui « doit répondre à deux impératifs : promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et améliorer la situation globale des femmes dans nos sociétés. » (Boudreault, 2001, p.76)

Nous verrons ici comment il est possible de répondre à ces attentes, comment l'on peut, comme société, non seulement profiter des connaissances de toute la population (et non de seulement la moitié), mais aussi permettre que l'augmentation de la présence des femmes en politique ne corresponde pas seulement à un changement numérique, mais qu'elle exerce de réels impacts sur les conditions de vie des femmes; autrement dit, comment faire pour que les femmes élues (et les hommes) ne défendent pas les valeurs libérales classiques qui échouent, comme on l'a constaté, à abolir les inégalités sociales et politiques, mais défendent plutôt des valeurs féministes.

Le projet politique féministe ne vise donc pas seulement un changement cosmétique apporté à la démocratie libérale, mais sous-tend une transformation des rapports de sexes et de la société elle-même, le tout à travers un changement politique. Cette transformation sociale, qui pourrait sembler n'être que dans l'intérêt des femmes, est en fait dans l'intérêt de toute la société puisqu'elle permet de puiser dans des expériences très diverses afin d'élaborer un nouveau projet de société égalitaire et inclusif, un projet paritaire au sens où Fraser l'entend (Fraser, 2010, p.131). Riche de cette diversification des expériences, la société ne peut que bénéficier d'une démocratie plus égalitaire.

1.2.1.1 État patriarcal?

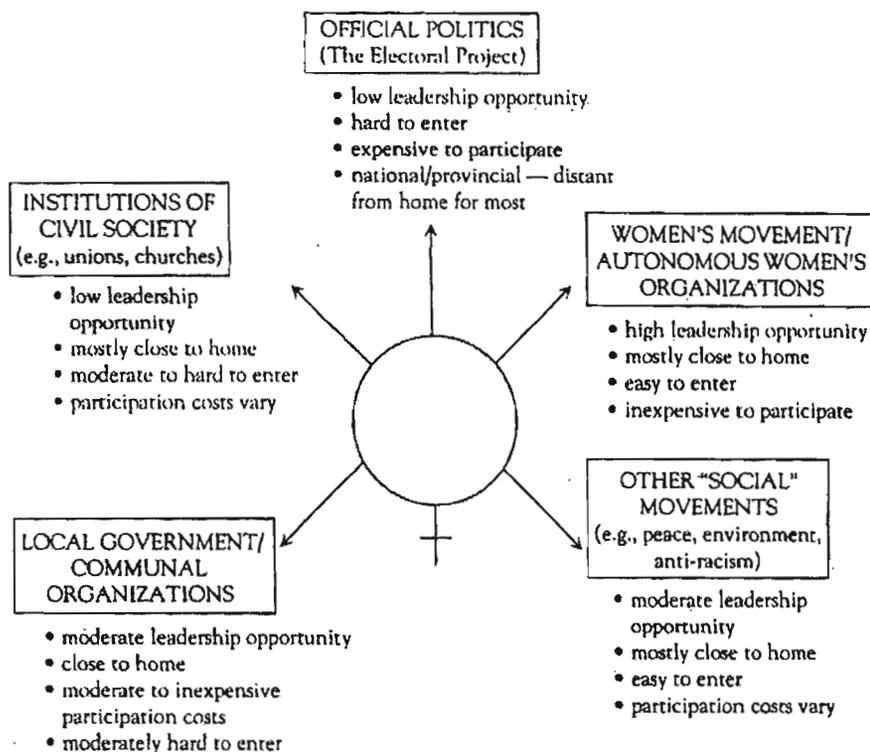
Ce projet politique féministe est compris ici comme un projet de transformation de l'État et non comme la tentative de l'abolir. Pour ce faire, il est nécessaire de croire à la possibilité de transformation des structures politiques. En effet, si l'on considère l'État comme patriarcal dans son essence même, il est impossible d'imaginer son amélioration et l'on cherchera plutôt à le détruire ou à le dépasser. Il faut donc, comme certaines féministes partisans de l'État-providence, y chercher le potentiel de changement malgré qu'il ait été patriarcal depuis « des milliers d'années ». (Vickers, 1997, p.30) « As a minimum, therefore, acceptance of this strategy implies a view that, while the state is clearly historically patriarchal and has existed for thousands of years only in patriarchal forms, it is not inevitably or essentially patriarchal. » (Vickers, 1997, p.30) Ainsi, le projet politique féministe peut s'inscrire dans une volonté de réformer de façon majeure les structures politiques en place. Si l'on veut développer un projet politique féministe, il est impératif de s'attaquer à deux éléments : les discriminations systémiques faisant en sorte que les femmes sont sous-représentées et les perceptions du rôle des femmes ayant entraîné ces discriminations. Il faut s'attarder aux problèmes de redistribution comme aux problèmes de reconnaissance.

1.2.1.2 Percer le plafond de verre

Cette volonté de transformer la structure étatique pour la rendre plus accueillante pour les femmes vient entre autres du fait que l'État libéral ne permet pas à lui seul de changer les rapports de pouvoir entre les sexes. Pire, il maintient en place un plafond de verre qui empêche les femmes d'accéder massivement aux sphères de décisions les plus hautes.

Jill Vickers, dans son texte « Toward a Feminist Understanding of Representation » (1997, p.33), présente différents modèles d'attraction politique, c'est-à-dire ce qui attire les femmes vers l'implication politique. Nous les présentons à la figure 1.1 de la page suivante.

Figure 1.1 : A Model of Competing Poles of Political Attraction for Women, with Opportunity Cost/Benefits Noted (Vickers, 2997, p.33)



Elle démontre que les mouvements sociaux, les gouvernements locaux, les institutions de la société civile et le mouvement des femmes représentent des lieux où l'implication est beaucoup plus accessible pour les femmes que dans les institutions caractéristiques de la politique officielle, électoraliste. Elle explique qu'en politique officielle, les femmes ont : 1) moins d'opportunités de leadership que dans les autres sphères politiques, 2) qu'il est plus difficile d'y faire sa place, 3) qu'il en coûte plus cher pour participer et 4) que la distance entre le lieu de résidence et le lieu de pratique de la politique est plus grande que pour les autres domaines d'implication. Autrement dit, tous ces facteurs font en sorte que les femmes sont moins tentées que les hommes de participer activement à la politique partisane des ordres de gouvernement provincial et fédéral.

Ces obstacles structurels à l'implication dans les sphères de pouvoir politique s'ajoutent à l'observation avancée par Manon Tremblay et Sarah Andrews dans « Les femmes nommées ministres au Canada pendant la période 1921 – 2007 : la loi de la disparité progressive est-elle dépassée? » (2010); elles y constatent que le seuil de 15% de femmes députés est nécessaire pour dépasser 15% de femmes ministres au Canada¹⁵ :

[...] lorsque les femmes représentent moins de 15% des parlementaires, leur taux de participation aux cabinets [conseils des ministres] est moindre que leur présence législative [...], mais lorsqu'elles occupent au moins 15% des banquettes parlementaires, leur poids au cabinet dépasse leur représentation législative.

Cette observation [...] invite à s'interroger sur ce seuil de 15% : tout se passe comme si y correspondait un plafond de verre qui, une fois fracassé, enclenchait un effet domino. Formant une minorité visible ne pouvant être ignorée, les femmes parviennent peut-être à percer le plafond de verre qui, jusqu'à ce qu'elles bénéficient de la force du nombre, les empêchait de gravir les échelons supérieurs du pouvoir d'État. [...] Se] pourrait-il que le fait, pour une minorité, de constituer un certain poids critique au palier inférieur d'une organisation non seulement lui ouvre les portes des strates supérieures, mais réponde à une finalité de symbolisation et de visibilité (Kanter, 1997) ou, en contexte de politique canadienne, de représentativité? (Tremblay, 2010, p. 157-58)

Les analyses de Vickers et Tremblay montrent comment différents plafonds de verre minent la participation politique des femmes. L'étude de Tremblay et Andrews est basée sur la représentation miroir et non sur celle de la représentation des intérêts des femmes et démontre donc l'importance de ce type élémentaire de représentation. Mais peu importe le type de représentation, comment définir les intérêts des femmes que l'on cherche à représenter?

1.2.2 Qui représente les intérêts des femmes ou comment les représenter?

Bien que la démocratie libérale nous enseigne qu'il est préférable de savoir *comment* les politiciens et politiciennes ont l'intention de défendre les intérêts des femmes, il semble utile, du moins dans le contexte de démocratie parlementaire où la ligne de parti et les intérêts des classes dirigeantes priment sur les promesses électorales, de se préoccuper de *qui* nous

¹⁵ Pour les proportions de femmes élues au Parlement canadien, voir appendice A.

représente afin de s'assurer que la personne élue est de confiance et aura la possibilité et la ténacité nécessaires pour défendre les intérêts de celles et ceux qu'elle prétendait représenter au moment de la campagne électorale. Anne Phillips suggère habilement de se placer entre les idéaux de la démocratie radicale, dont sont issues des féministes, et les préoccupations plus terre à terre de ces mêmes féministes qui constatent que les promesses de la démocratie radicale ne peuvent à elles seules être garantes d'une bonne représentation :

Radical democrats distrust the wayward autonomy of politicians and the way they concentrate power around them, and they typically work to combat these tendencies by measures that will bind politicians more tightly to their promises, and disperse over-centralized power. Feminists have usually joined forces in support of the second objective: feminism is widely associated with bringing politics closer to home; and women are often intensely involved in local and community affairs. But when feminists insist that the sex of the representatives matters, they are expressing a deeper ambivalence towards the first objective. The politics of binding mandates, for example, turns the representatives into glorified messengers: it puts all the emphasis onto the content of the message, and makes it irrelevant who the messengers are. In contesting the sex of the representatives, feminists are querying this version of democratic accountability. (Phillips, 1998, p.236)

La ligne est mince et Phillips la trace bien. Ne rejetant pas les principes de la démocratie radicale qui vont dans le sens de diminuer l'autonomie des politiciens et de renforcer leur obligation de respecter leurs promesses, elle accorde tout de même une importance à *qui* sont les représentants afin d'être certaine de savoir à qui faire confiance. (Phillips, 1998, p.236) On peut ajouter à cela qu'il importe non seulement de savoir à quel individu on fait confiance, mais aussi à quel parti. Prôner la présence de plus de femmes en politique, bien que cela puisse paraître plutôt réformiste si l'on ne s'attarde qu'au nombre, n'est pas antinomique avec le projet de démocratie radicale de l'augmentation de l'imputabilité. En cherchant à élire non seulement plus de femmes, mais surtout plus de féministes, on s'assure que les intérêts des femmes soient mieux représentés et que ces élues, féministes, seront plus sensibles aux préoccupations de leurs électrices et ainsi leur seront plus redevables. Tout en cherchant à élire des gens de confiance, il importe de continuer à défendre une plus grande imputabilité des représentants et représentantes (Phillips, 1998, p.238) afin que le vote aux quatre ans ne soit pas la seule façon de sanctionner les choix politiques des gouvernements.

1.2.2.1 L'importance de savoir qui représente les intérêts de femmes

Il serait malhabile de tenter de définir des intérêts communs à toutes les femmes alors que l'on considère les hommes comme formant plusieurs groupes distincts aux intérêts multiples. Nous l'avons vu plus haut, des hommes n'appartenant pas aux classes dominantes ont formé des partis ouvriers, mais plus encore, l'existence même des partis politiques présuppose une diversité d'intérêts à représenter, que ce soit entre les hommes ou à travers l'ensemble de la société. Bien que les femmes puissent avoir certains intérêts en commun, il est difficile de concevoir un intérêt qu'elles partageraient toutes. (Phillips, 1998, p.234) Aussi, cette difficulté de définir uniformément ce qui est dans l'intérêt des femmes renforce l'idée qu'il faille plus de femmes représentantes, pour mieux représenter la diversité des femmes. (Phillips, 1998, p.235) Cependant, la simple élection de femmes peut difficilement assurer la représentation de l'ensemble d'entre elles. Au Québec comme au Canada, le découpage des cartes électorales peut faire en sorte que l'on représente plus particulièrement une classe sociale ou un groupe ethnique, mais les femmes et les hommes y sont généralement répartis également. De plus, les députés, hommes et femmes, doivent généralement respecter des lignes de parti qui peuvent les empêcher de promouvoir un ordre du jour pro féministe. (Phillips, 1998, p.235) Anne Phillips note ceci :

The argument from women's interests implies that representatives will have considerable autonomy [...]. Women's exclusion from politics is said to matter precisely because politicians do not abide by pre-agreed politics and goals. As any observer of the political process knows, policy decisions are *not* settled in advance by party programs, for new problems and issues emerge alongside unanticipated constraints, and in the subsequent weighing of interpretations and priorities, *it matters immensely who the representatives are*. [...] When there is a significant under-representation of women at the point of final decision, this can and does have serious consequences, and it is partly in reflection of this that feminists have shifted their attention from the details of policy commitments to the composition of the decision-making groups. (Phillips, 1998, p.235-6)

La présence des femmes en nombre significatif importe donc et cela, même si l'on ne peut assurer que les femmes mettront de l'avant des ordres du jour féministes. Bien que la présence de femmes ne garantisse pas à elle seule une représentation des intérêts des femmes pour une meilleure égalité et une amélioration de leurs conditions de vie globales, il est clair, selon les données de Tremblay (2010), que leur présence en nombre exerce un impact.

Cependant, ce n'est pas simplement le nombre de femmes qui importe, mais le nombre de féministes. Pour s'assurer d'un réel changement en faveur d'une amélioration des conditions de vie des femmes et pour espérer changer les rapports sociaux de sexes afin de lever les contraintes de la vie privée qui pèsent sur l'engagement public des femmes, il faut que des féministes soient élues. Or, dans la démocratie représentative, la ligne de parti est souvent dure et malgré les promesses tenues en campagne électorale, il est parfois difficile pour les élues de respecter leurs engagements. Si l'on se fie uniquement aux partis qu'elles représentent, en les considérant comme des représentants abstraits outils de politiques globales des partis politiques, il devient hasardeux de compter sur leur appui individuel. Il importe donc pour les féministes de se préoccuper de *qui* les représentera afin d'établir une relation de confiance à l'épreuve des lignes de partis. Cependant, cette confiance doit aller de pair avec un appui des bases militantes envers les élues qui font le choix de défendre la cause des femmes.

1.2.2.2 Une stratégie globale pour des changements féministes

Favoriser une stratégie globale de représentation permettant une représentation des femmes à tous les échelons devient l'objectif. Pour Jill Vickers (1997, p.32), le projet politique féministe doit être celui d'une démocratie participative susceptible de rassembler les féministes, femmes et hommes, de toutes les sphères de la société. Ce projet ne peut être mis en place par le haut et sans l'appui d'une base militante solide, mais aussi de parlementaires, de juges et de membres de la fonction publique. Cette constatation, qui peut aussi être prise comme une recommandation, démontre l'importance d'assurer la présence d'une proportion significative de femmes à tous les paliers de pouvoir. Les données de Tremblay montraient que lorsque les femmes dépassent les 15% dans la députation, elles ont plus facilement accès au conseil des ministres, mais les données que nous présenterons dans le troisième chapitre démontrent qu'il existe au Québec un plafond de verre à l'Assemblée nationale et que les femmes ne réussissent pas, depuis maintenant dix ans, à dépasser la barre des 30% de la députation. Bien que le gouvernement Charest ait innové en nommant un conseil des ministres paritaire, cela n'a pas entraîné d'impact sur le nombre d'élues ni même sur le nombre de candidates dans son parti comme à l'Assemblée nationale en général.

L'exemple de la France et de sa loi sur la parité est tout aussi parlant. Les partis politiques français sont tenus, depuis le début des années 2000, de présenter autant de femmes que d'hommes aux élections. Cependant, l'obligation ne leur étant pas faite de présenter leurs listes de candidatures avec une alternance femmes-hommes, il leur est facile de mettre les femmes, comme les jeunes d'ailleurs ou les personnes venant de milieux moins aisés et traditionnellement minorisés, au bas des listes et ainsi de ne jamais les faire élire. Il a également été constaté que les plus petits partis ont davantage tendance à respecter les règles de parité que les grands, qui ont les moyens de payer les amendes plutôt que de se plier aux nouvelles règles. D'ailleurs, « l'absence de femmes à l'Assemblée [en 2008 faisait] chuter de 31% le financement public de l'UMP » (L'Express, 2008). Cet état de fait était entre autres expliqué par la volonté de reconduire à leur poste les hommes déjà en place. Selon Chantal Brunel, porte-parole de l'UMP citée dans L'Express de 2008 : « il est difficile de ne pas réinvestir des hommes qui ont fait du bon travail ». Ainsi, il y a effectivement résistance et ces changements, malgré des lois, ne peuvent être faits rapidement, surtout quand ils sont imposés à une base politique réfractaire au changement.

Cela démontre bien que des modifications amenées par le haut, sans qu'elles aient été mises en place en conséquence d'une amélioration de la place des femmes à la base (militance et députation), n'exercent que très peu d'impact sur l'amélioration de la représentation politique des femmes et encore moins sur l'amélioration de leurs conditions de vie. Ce qui est particulièrement intéressant du cas français, c'est que les électeurs et électrices sont très nombreux à avoir voté pour des femmes en 2008 (17 millions selon L'Express, 2008), mais que ce sont les partis qui préfèrent être mis à l'amende plutôt que d'inclure beaucoup de femmes dans leurs rangs. Ainsi, cette loi, sans avoir été bien perçue au départ par une bonne partie de la population française, fait en sorte qu'une fois présentes, les femmes reçoivent, comme les hommes, l'appui du public. Or, certains partis y résistent encore. La loi sur la parité n'a non seulement pas été implantée à la suite de changements sociaux, mais souhaite les amener. Cependant, elle se heurte au mur des traditions et les mêmes partis qui l'ont votée ne font pas d'efforts pour la respecter. De telles mesures appliquées par le haut sans efforts de consolidation ou de mobilisation à la base sont particulièrement difficiles à implanter et surtout, n'exercent que très peu d'impact sur les autres sphères de pouvoir qu'elles visent à influencer.

Les femmes élues sont donc tenues de se comporter en « hommes politiques » puisqu'elles doivent correspondre au modèle de représentant universel et abstrait. Elles ne peuvent agir comme représentantes des femmes puisqu'elles restent soumises aux positions de leur parti et au rôle que l'on attend d'elles, soit d'être de bons représentants¹⁶. Cela rend donc très difficile pour les femmes élues de défendre des positions féministes, si tant est qu'elles les partagent.

Le changement appliqué par le haut au conseil des ministres du Québec n'a pas eu d'impact majeur sur les positions politiques prises par les libéraux concernant les femmes. Bien que des lois continuent d'être votées, comme l'extension de la loi sur l'équité salariale, l'absence de positions politiques ouvertement en faveur des femmes de la part des ministres en place continue de se faire sentir. D'ailleurs, la ministre à la Condition féminine Christine St-Pierre mentionnait avant le remaniement ministériel de 2010 qu'elle préférerait se voir retirée la responsabilité de la Condition féminine et conserver les portefeuilles de la Culture et des communications. Elle est restée ministre de la Condition féminine malgré ses propos tenus publiquement, ce qui n'aide pas à penser que le premier ministre tienne à ce que ce ministère soit bien géré.

Ainsi, une stratégie féministe globale est nécessaire pour que les partis soient plus enclins à favoriser des mesures permettant la modification en profondeur des rapports de sexes. Pour Jill Vickers : « One conclusion about the electoral project as a strategy for achieving feminist goals, therefore, is that it can be only part of an overall strategy. » (Vickers, 1997, p.32) Sans l'appui de plusieurs couches de la société, les changements sont difficiles et une présence significative de femmes dans les instances gouvernementales ne peut, à elle seule, changer les décisions prises et la représentation des intérêts des femmes. De fait, il importe que les femmes siégeant à l'Assemblée nationale adoptent des positions féministes et qu'elles aient l'appui de féministes à divers niveaux tant législatif, judiciaire que social. L'exemple canadien de la décriminalisation de l'avortement qui a pu s'accomplir grâce à la présence de trois femmes sur les neuf juges de la Cour suprême en 1988 est parlant. (Vickers, 1997, p.32) S'il n'y avait pas eu de femmes à la Cour suprême, mais aussi s'il n'y

¹⁶ Absence de féminisation voulue.

avait pas eu un appui massif des mouvements sociaux et une tolérance de la classe politique, le projet n'aurait pu aller de l'avant. Pour Vickers, un projet politique féministe ne peut être uniquement basé sur l'ajout de femmes élues, mais requiert la mobilisation du mouvement des femmes autour de l'avancement de la cause des femmes. Les féministes doivent réinvestir la lutte pour une plus grande représentation politique et non seulement pour une plus grande présence des femmes. Cette stratégie globale revient à défendre une démocratie plus participative.

1.2.3 Projet électoraliste : une expérience réformiste potentiellement radicale

En démocratie libérale, ce sont les partis politiques qui ont le plus de pouvoir. Ils sont responsables de présenter des candidatures féminines (et féministes idéalement) et de les positionner dans des circonscriptions où elles ont des chances d'être élues. Ils décident des politiques publiques et des lois et sont en partie maîtres des positions idéologiques prises par leurs député-e-s. L'inclusion de préoccupations féministes dans les priorités politiques revient donc aux partis politiques, qui ont aussi le pouvoir d'imposer des quotas ou des mesures invitant les parlementaires à inclure plus de femmes dans leurs rangs. C'est donc sur leurs épaules que repose, en bout de piste, l'atteinte de l'égalité et le respect des promesses faites envers les groupes féministes et l'électorat féminin.

Le projet électoraliste est une expérience réformiste potentiellement radicale puisqu'il implique que les institutions politiques traditionnelles, comme les partis politiques, changent leur façon de concevoir la politique et s'ouvrent à une participation des femmes en tant que femmes et non en tant que sujets abstraits et citoyens universels¹⁷.

Quel que soit le système électoral, les partis restent les grands maîtres d'œuvre de la représentation politique. Il n'y aura donc pas de féminisation accélérée de la scène parlementaire sans que les femmes ne prennent conscience de la nécessité d'investir les partis afin d'y imposer "leur présence et leurs idées", pour emprunter à la désormais célèbre formule d'Anne Phillips (1995). (Tremblay, 2007, p. 169)

¹⁷ Traduction libre de : « Electoral projects [...] are reformist ventures with potentially radical consequences. [...] [It implies] the transformation of the state institutions, policies, and processes to operate "as if women mattered". » (Vickers, 1997, p. 28)

Cependant, investir les partis ne se fait pas sans de nombreuses contradictions pour les femmes politiques. Marques-Pereira a identifié des problèmes d'altérité où les femmes doivent rester femmes tout en jouant les hommes d'État. Nous l'avons vu plus haut, les femmes politiques se trouvent à vivre une double transgression puisque d'un côté, elles doivent être suffisamment masculines pour être de bons hommes politiques et de l'autre, elles ne doivent surtout pas être trop masculines puisqu'elles transgresseraient leur identité propre. (Marques-Pereira, 2003, p.126) De plus, il faut considérer que plusieurs élues n'épousent pas la cause des femmes; elles ne se définissent pas comme féministes afin de ne pas se sentir tenues de défendre une cause spécifique et d'affirmer plus encore leur appartenance à un genre, ce qu'elles tentent souvent de nier à travers la transgression qu'elles opèrent pour devenir de bons politiciens (sic).

1.2.4 Dépasser l'altérité en décloisonnant les rôles sexués

Faut-il changer les modèles politiques pour que les femmes puissent participer à la sphère politique en tant que femmes? Anne Phillips, Yannick Le Quantrec et Carole Pateman ont identifié que l'appui des hommes pour l'exécution des tâches de la sphère privée encourage la participation politique des femmes.

Nous avons vu dans la section sur le libéralisme que Anne Phillips considère les obstacles de la sphère privée comme particulièrement tenaces et qu'elle réclame des changements majeurs dans cette sphère afin de permettre aux femmes de se dégager de certaines responsabilités. Elle ne prône pas l'abandon de la distinction entre privé et public, mais souhaite « la déconnecter de la division entre les femmes et les hommes. » (Phillips, 2000 [1991], p.451)

De son côté, Yannick Le Quantrec a étudié l'impact de l'implication politique des femmes sur leur vie privée. De fait, on a souvent tendance à analyser les effets de la présence des femmes sur la sphère publique, mais Le Quantrec a observé son corollaire. Elle constate qu'en France, les femmes s'occupent aux deux tiers des tâches domestiques alors que les hommes ont 3,5 heures de temps libre par jour, comparativement à 2,5 heures pour les femmes (Le Quantrec, 2008, p.125). Rappelons qu'au Québec, les femmes consacrent

4 heures de leur journée aux tâches domestiques alors que les hommes n'en consacrent que 2,6 (CSF, mars 2010).

Pour Le Quentrec, les « hommes politiques tirent profit de l'assignation domestique des femmes, non seulement en se consacrant totalement à leur mandat, mais aussi en s'octroyant au besoin la contribution de leur famille » (Le Quentrec, 2008, p.125). Pour les femmes politiques, c'est différent. Elles « sont dans l'affrontement. [...] Elles s'attèlent à réorganiser le travail domestique, amorcent le déplacement dans la division des rôles sexués, aménagent des "oasis de civilité" dans l'espace privé » (Le Quentrec, 2008, p.125). Cet affrontement est comparable à la transgression identifiée par Marques-Pereira.

Le Quentrec a également identifié que parfois, les femmes très engagées peuvent s'appuyer sur un conjoint qui s'occupe des tâches domestiques de façon plus assidue que la moyenne des hommes et cela, avec ou sans conflit dans le couple. L'implication des femmes dans l'activité politique ne peut s'accomplir sans engendrer d'impact sur la vie privée, mais il reste que ce sont plus souvent les femmes, contrairement aux hommes politiques, qui s'assurent que les réaménagements nécessaires soient introduits afin que la vie domestique garde un rythme « normal ».

Carole Pateman aussi se préoccupe de l'assignation des femmes à la sphère privée et dénonce la naturalisation du rôle des femmes et son association intrinsèque à la sphère privée; jugeant que cette association confine les femmes dans un rôle de personne dépendante et non d'un individu « libre et égal ». La soumission historique des femmes aux hommes et leur assimilation au rôle de mère avant tout les empêche d'exercer sans entrave majeure des fonctions démocratiques. Comment, affublées d'une double tâche (travail à l'intérieur et l'extérieur du foyer), les femmes pourraient-elles être attirées vers une troisième tâche, celle de l'implication dans la vie démocratique? (Pateman, 2000 [1983], p.115)

[Cette situation devrait suffire à] démontrer en quoi l'insistance des féministes contemporaines sur l'interrelation entre la vie personnelle et la vie politique est si fondamentale pour la théorie et la pratique féministe. Sans changements radicaux au niveau de la vie personnelle et domestique, on ne pourra atteindre ni une situation libérale d'égalité des opportunités, ni une situation de citoyenneté active, participative et démocratique pour *tous*. (Pateman, 2000 [1993], p.116-17)

Pateman propose de changer réellement les rapports de sexe et de briser les barrières pour les femmes comme pour les hommes afin que l'égalité ne veuille pas simplement dire pour les femmes qu'elles doivent accomplir une double tâche. Sans cette modification profonde des rapports de sexes, une « femme exceptionnelle [pourra] devenir Premier ministre, [mais cela n'enlèvera] rien à la structure de la vie sociale des femmes ordinaires en général, des femmes comme catégorie sociale » qui ont toujours autant de difficulté à participer activement à la vie politique. (Pateman, 2000 [1993], p.117) Ces changements ne peuvent se faire sans difficulté et insistance car :

[...] ce n'est pas quelque chose qui est en dehors de la vie quotidienne et que l'on peut défendre à coup de slogans abstraits [...]. Les idéaux et les politiques démocratiques doivent être mis en pratique dans la cuisine, la chambre des enfants et la chambre à coucher [...]. C'est un fait biologique naturel que ce soient les femmes qui portent des enfants, mais cela ne justifie en rien qu'il faille séparer la vie sociale en deux sphères sexuellement déterminées, la vie privée (la femme) et l'activité publique (l'homme). Cette division est fondée sur une extrapolation erronée de l'argument concernant la nécessité naturelle de reproduction. Il n'y a rien dans la nature qui empêche le père de partager équitablement l'éducation de ses enfants, même si l'organisation de la vie sociale et économique rend cela difficile. Les femmes ne peuvent gagner une position égale dans une vie démocratique productive et dans la citoyenneté si elles continuent à être considérées comme vouées à une seule et unique fonction naturelle. De même, les pères ne peuvent pas participer de façon égale aux activités d'éducation des enfants si nous ne changeons notre conception du "travail" et de la structure de la vie économique. (Pateman, 2000 [1983], p.117-18)

La recommandation de Pateman s'avère d'autant plus pertinente suite aux constatations de Le Quentrec à propos de l'implication du conjoint dans la carrière politique de sa conjointe ainsi que dans la participation aux tâches domestiques. Il semble en effet nécessaire de changer certaines pratiques afin que les hommes puissent également avoir le temps de s'occuper de la vie familiale si l'on veut que les femmes puissent participer activement à la vie démocratique. Cependant, il importe aussi que la société appuie les gens ayant des enfants et à ce niveau, une politique publique de services de garde va dans ce sens. De même, le fait que la majorité des femmes se retrouvent maintenant dans la main-d'œuvre active leur donne les moyens financiers de trouver de l'aide comme les hommes avant elles, bien que cela vaille avant tout pour les plus fortunées et continue de servir plus particulièrement la classe dominante. Des pas ont été accomplis, mais il reste énormément à faire pour que l'ensemble

des femmes, ainsi que les personnes venant d'autres groupes peu représentés, puissent tailler leur place dans les lieux de pouvoir politique sans avoir pour autant à doubler, voire tripler leurs responsabilités, mais en pouvant plutôt s'appuyer sur l'ensemble de la société afin de pouvoir assumer sereinement des responsabilités publiques.

1.2.5 Une vision féministe de la citoyenneté

Comme nous l'avons vu dans la section consacrée au libéralisme, l'accès égalitaire n'est pas une condition suffisante à une démocratie... égalitaire. Pour Mary Dietz, l'action féministe ne doit pas se faire uniquement sur le plan de revendications à la pièce qui, une fois satisfaites, invitent au repli jusqu'à la prochaine lutte. La citoyenneté démocratique idéale consiste en une pratique et une participation politique constante. Éloignée de la démocratie libérale individualiste qui cherche à satisfaire les intérêts de certains groupes ou individus, la citoyenneté démocratique à son meilleur vise un changement profond :

Pour les féministes, le problème politique ne doit pas se résumer à la question de savoir si les enfants sont protégés (ou si un quelconque autre but désirable est atteint); les féministes devraient aussi se préoccuper de savoir qui définit les objectifs à atteindre et par quels moyens. [... Tant] que les féministes se concentreront uniquement sur des questions économiques et sociales – les questions relatives aux enfants, à la famille, à la scolarité, au travail, au salaire, à la pornographie, à l'avortement, à la violence – elles n'auront pas de véritable vision politique et elles n'aborderont pas le problème de la citoyenneté. C'est seulement en insistant sur le fait que ces problèmes économiques et sociaux doivent être soulevés par l'intermédiaire de la participation active des citoyens à la sphère publique, et en valorisant la citoyenneté active comme vertu en soi, que les féministes auront réussi à proposer un projet politique véritablement émancipateur. (Dietz, 2000 [1992], p. 152)

Cette conception qu'avance Dietz de la démocratie permet de considérer « la politique comme l'engagement collectif et participatif des citoyens dans les décisions concernant les affaires de la communauté ». (Dietz, 2000 [1992], p. 149) Cela permet de dépasser la vision individualiste libérale, voire économique, et plutôt de tendre vers un modèle de société émancipateur où la participation s'inscrit au cœur de la citoyenneté. L'activité citoyenne n'est donc pas uniquement associée à l'acte de voter, mais à « un processus exigeant qui ne s'arrête jamais, car il signifie que l'on s'engage dans le débat public et que l'on partage la

responsabilité gouvernementale. [Dietz défend] à la fois au niveau de la théorie et de la pratique [...] une revitalisation féministe de cette activité » (Dietz, 2000 [1992], p.153-4) qui permette une implication du plus grand nombre afin de façonner un modèle de société inclusif et plus juste.

L'argument de Pateman pour un décloisonnement des rôles genrés complète celui de Dietz puisque la démocratie participative peut très bien présenter pour les femmes les mêmes obstacles que la démocratie libérale si elles ne sont pas libérées de certaines tâches grâce à la collaboration de leur famille, mais aussi de l'État et de la société tout entière. La démocratie participative n'est donc pas la solution miracle à une plus grande représentation politique des femmes, mais pourrait s'avérer un vecteur important de leur émancipation politique puisqu'elle permet à toutes et tous de s'appropriier les concepts politiques et les enjeux de débats.

CONCLUSION

Dans ce chapitre, nous avons étudié la théorie libérale afin de déterminer quels sont les obstacles inhérents à la démocratie libérale quant à l'inclusion des femmes dans le processus démocratique. Nous avons identifié que la citoyenneté libérale telle qu'on la connaît est basée sur un individu dont les caractéristiques principales, l'indépendance, la responsabilité et la raison, n'ont pas toujours été considérées comme des apanages de l'ensemble de la société. Les femmes particulièrement ont été exclues de l'ensemble de ces catégories pendant longtemps, justifiant par le fait même leur inaccessibilité à une citoyenneté pleine et entière. Aujourd'hui détentrices des mêmes droits que les hommes, elles sont considérées individuellement responsables de leur faible prise de possession des lieux de pouvoir et peu d'actions sont ainsi prises pour contrer les obstacles systémiques qui se placent encore devant elles.

L'universalisme libéral pose également problème puisqu'il est construit sur des bases masculines, blanches et bourgeoises ne tenant pas compte de la diversité de la société et particulièrement de l'assignation des femmes à la sphère privée, ce qui les oblige à

transgresser leur identité pour s'adapter au moule masculin qu'on leur présente. L'assimilation des femmes à la sphère privée tout autant que celle des hommes à la sphère publique ainsi que le manque d'appui de la part de l'État pour soutenir les gens dans l'accomplissement de leurs tâches dans les diverses sphères de leur vie empêche cette modification des rôles qui permettrait d'imaginer différents modèles de représentantes et de représentants politiques. Cependant, le poids des institutions traditionnelles de la démocratie, comme les partis politiques, empêche de se fier uniquement à comment nous serons représenté-e-s et oblige les citoyennes à se demander *qui* les représentera et en qui elles peuvent avoir confiance pour défendre leurs intérêts malgré les lignes de partis parfois contradictoires. Cela pose également la question des convictions féministes non seulement des élues mais de leurs partis, point que nous étudierons au troisième chapitre en comparant les programmes et les pratiques de différents partis présents à l'Assemblée nationale.

Une plus grande participation des femmes au pouvoir politique est importante afin que les divers intérêts des femmes soient représentés. Cependant, pour que leur présence produise l'effet escompté, soit l'implantation de préoccupations féministes, l'appui des mouvements sociaux et celui des bases militantes des partis politiques dans les projets qu'elles entreprennent restent indispensables. Encore faut-il cependant que les femmes élues veuillent exercer un effet sur la position des femmes comme groupe social et non sur leur seul statut personnel. Sinon, la transformation de la définition de l'individu universel en une version s'appliquant à tous les citoyens, sans discrimination de sexe, de classe ou d'ethnie, interviendra uniquement à l'avantage des femmes politiques souhaitant améliorer leur condition personnelle. Cela ne permettra pas alors de favoriser l'avancement de valeurs et d'ordres du jour féministes dans les lieux de pouvoir politique et d'ainsi améliorer les conditions de vie de l'ensemble des femmes tout en mettant un terme à leur assignation à la sphère privée, comme à celle des hommes à la sphère publique.

CHAPITRE II

LES TENTATIVES D'AMÉLIORER LA REPRÉSENTATION POLITIQUE DES FEMMES AU QUÉBEC NE DONNENT PAS LES RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Après cinquante ans de députation féminine à l'Assemblée nationale du Québec, les femmes n'ont jamais représenté plus du tiers de la députation, et encore, il aura fallu attendre la fin des années 1990 pour atteindre ce plafond. À leur arrivée dans la sphère politique, on parlait de leur incapacité naturelle et de leur immaturité pour la chose publique (Legault et al., 1988, p.61). Cet argument servait à rejeter la pertinence du rôle public que les femmes voulaient jouer. Il est cependant difficile aujourd'hui de justifier leur absence par un manque de compétences.

Dans ce chapitre, nous présenterons d'abord certaines données publiées par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) et le Secrétariat à la Condition féminine (SCF), dans le cadre du *Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010* (SCF, *Bilan*, 2010), afin de démontrer que malgré des avancées significatives, beaucoup reste encore à faire avant d'atteindre l'égalité¹⁸, particulièrement dans les postes de représentation et de pouvoir.

Nous démontrerons ensuite comment la réforme du mode de scrutin est un élément majeur de la politique québécoise bien qu'elle ait été mise de côté par de nombreux gouvernements, autant péquistes que libéraux. Nous poserons l'hypothèse que c'est la résistance des partis politiques à des changements qui pourraient encourir une perte de leurs acquis qui mine l'accomplissement d'une telle réforme. De plus, nous croyons que le manque de pression pour des changements politiques, plutôt que seulement socio-économiques, de la

¹⁸ Voici quelques dates concernant l'obtention de droits pour les femmes au Québec : 1940 : Droit de vote pour les femmes au Québec; 1954 : Retrait de la femme mariée de la liste des incapables; 1964 : Loi sur la capacité juridique de la femme mariée; 1971 : Les femmes peuvent devenir jurées; 1977 : La notion de puissance paternelle est remplacée par celle d'autorité parentale; 1980 : Reconnaissance de l'égalité des époux dans la gestion du patrimoine familial; 1989 : Reconnaissance de l'égalité économique des époux; 1996 : Loi sur l'équité salariale (Ministère de la Justice du Canada, 2009).

part des groupes sociaux et de femmes a un effet négatif et encourage le *statu quo* dans les institutions politiques.

Nous analyserons ainsi les différents processus de réforme des institutions démocratiques qui ont échoué et la place de l'égalité dans les divers paliers de pouvoir québécois. Nous aborderons ensuite la *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes* (SCF, *Politique*, 2010), intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait*, ainsi que le *Plan d'action 2007-2010* (SCF, *Plan d'action*, 2010) qui l'accompagne pour démontrer que les efforts actuellement mis de l'avant dans le sens d'une meilleure représentation politique des femmes n'ont que des impacts restreints et ne visent pas les problèmes systémiques encore vécus par les femmes.

2.1 PORTRAIT DES CONDITIONS DE VIE DES FEMMES AU QUÉBEC

Les conditions de vie des femmes du Québec se sont grandement améliorées au cours des cinquante dernières années. La majorité des femmes sont sur le marché du travail¹⁹, donc autonomes financièrement, et elles sont autant, sinon plus que les hommes, sur les bancs des universités²⁰. Mais malgré ce que plusieurs en disent, l'égalité entre les sexes n'est toujours pas atteinte.

Sur le plan de l'emploi, [les femmes sont encore] concentrées dans un nombre restreint de professions peu rémunérées [et] elles ont un revenu inférieur à celui des hommes. Si ces derniers participent de plus en plus aux travaux ménagers, elles assument malgré tout une part importante de ceux-ci. Les familles monoparentales sont encore majoritairement dirigées par des femmes. Trop de femmes continuent d'être victimes de violence conjugale. Leur nombre dans les lieux de pouvoir augmente sensiblement, mais la parité est encore loin. Ainsi, bien qu'elles constituent 50,5% de la population québécoise, leur importance politique et économique n'a pas encore atteint leur poids démographique. (CSF, 2010a)

¹⁹ « En 2008, les femmes représentent près de la moitié (47,3%) de la population active. Parmi les femmes de 15 ans et plus, 61,1% participent au marché du travail (contre 70,4% pour les hommes), en 2008. » (CSF, 2010a, p.6)

²⁰ Nous présenterons des données plus précises dans les pages suivantes.

Le Conseil du statut de la femme, dans le cadre du plan d'action gouvernemental pour l'égalité, a publié plusieurs mises à jour de données concernant les conditions de vie des femmes. Nous reprendrons ici des extraits du *Portrait des Québécoises en 8 temps*, publié en 2010(a), et de *L'égalité en chiffres*, publié en 2011(a), ainsi que des données de l'Institut de la statistique du Québec (2010; 2009a; 2009b) afin de démontrer que malgré des avancées significatives, beaucoup reste encore à faire avant d'atteindre l'égalité, particulièrement au niveau des postes de représentation et de pouvoir.

2.1.1 L'éducation

Concernant la scolarisation, les indicateurs sont plutôt positifs. Les femmes sont présentes à tous les niveaux : « En 2008-2009, elles représentent 49% des effectifs étudiants du secondaire, 58% de ceux du collégial et 58,1% de ceux des universités québécoises. » (CSF, 2010a) Aux cycles supérieurs, elles obtiennent la moitié des diplômes de maîtrise (50,9% en 2007) et presque autant au doctorat (44,8%). (CSF, 2010a)

Cependant, elles continuent d'être majoritaires à choisir des domaines typiquement féminins, se concentrant dans les services sociaux, l'éducation et la santé. À l'université, les hommes sont encore très majoritaires dans les domaines du génie et des sciences naturelles (67,3%) alors que les femmes représentent 84,1% des effectifs en santé. (CSF, 2010a)

Ces répartitions selon des catégories genrées de domaines d'études sont entre autres à l'origine du salaire plus bas que les femmes obtiennent à leur entrée sur le marché du travail. « Par exemple, en 2006, [le salaire hebdomadaire brut] des diplômées du baccalauréat se chiffre à 770\$ et celui des diplômées de maîtrise, à 1 012\$. Leurs confrères touchent respectivement 858 \$ et 1 150\$ » (CSF, 2010a) et ce, malgré le fait que les femmes sont maintenant plus nombreuses que les hommes à détenir un diplôme universitaire au Québec : « Chez les 25 à 64 ans, [...] 21,2% des femmes sont titulaires d'un grade universitaire, ce qui est le cas de 20,4% des hommes du même groupe d'âge » (CSF, 2010a). L'élargissement de la portée de la loi sur l'équité salariale amené par le gouvernement libéral en 2006 vise à corriger ce déséquilibre, mais la situation évolue malgré cela très lentement.

2.1.2 Le travail et les revenus

Pour ce qui est du marché du travail, plus les femmes sont scolarisées, plus elles y ont accès. « Par exemple, le taux de chômage pour les femmes ne possédant pas une 9^e année est de 13% en 2008. Il baisse à 4,4% pour celles ayant obtenu un diplôme universitaire. » (CSF, 2010a) Malgré la scolarisation croissante des femmes et leur plus grand accès au marché du travail, celui-ci reste encore aujourd'hui plus profitable aux hommes qu'aux femmes puisqu'elles sont plus nombreuses que les hommes à travailler à temps partiel, ce qui les place dans une situation économique précaire. En 2008, les trois-quarts (74,1%) des femmes de 15 ans et plus travaillent à temps plein alors que c'est le cas de 88,1% des hommes (CSF, 2010a).

Outre de très légères fluctuations dans les proportions, les chiffres suivants sont demeurés sensiblement les mêmes entre 2000 et 2009. Les femmes représentent les deux tiers de l'ensemble des travailleurs à temps partiel au Québec. Ce régime de travail est celui de plus du quart [25,9%] des femmes en emploi et d'environ un homme en emploi sur 10 [11,9%]. (CSF, 2011a)

Quant aux revenus, ceux des femmes (temps plein et temps partiel confondus) ont augmenté de 2001 à 2008, passant de 68,8% à 73,1% de celui des hommes. Cependant, les revenus des femmes travaillant à temps plein toute l'année ont diminué par rapport à ceux des hommes entre 2000 et 2007 :

En 2007, le revenu d'emploi des femmes travaillant à temps plein toute l'année correspond à 76% de celui des hommes, comparativement à 73% en 1998. En 2000, le ratio a atteint 79%, mais ne s'est pas maintenu à ce niveau. En effet, entre 2000 et 2007, les femmes travaillant à temps plein ont vu leur revenu d'emploi augmenter de 1,1%, tandis que celui des hommes augmentait de 5,4%. (ISQ, sept. 2009)

Ainsi, bien que le revenu des femmes augmente, celui des hommes le fait plus rapidement. Est-ce parce que les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les services publics qui sont assujettis aux augmentations salariales régulées par l'État? Probablement puisque les « femmes du Québec sont toujours fortement présentes dans les secteurs des soins de santé et de l'assistance sociale (81,4 %) et des services d'enseignement (67,1 %) en 2009. » (ISQ, mai 2010)

Quant aux revenus totaux déclarés en 2006, ceux des femmes ne représentent que 63% de ceux des hommes (25 847\$ pour les femmes et 40 994\$ pour les hommes). Finalement, ce sont les femmes qui ont l'apanage du travail mal rémunéré puisqu'elles comptent en 2008 pour 59,5% des travailleurs au salaire minimum. (CSF, 2010a)

Cet écart entre les salaires s'accompagne d'une grande concentration de femmes dans certaines catégories d'emplois. On le voit dans ce tableau tiré de *L'égalité en chiffres* (CSF, 2011a), ces emplois sont typiquement féminins et ne consistent en rien en des postes de représentation et de pouvoir.

Tableau 2.1 : Les 10 principales professions²¹ occupées par les femmes au Québec en 2001 et en 2006 (CSF, 2011a)

2001	2006
Secrétaire (sauf juridique et médicale)	Secrétaire (sauf juridique et médicale)
Vendeuse et commis (vente au détail)	Vendeuse et commis (vente au détail)
Caissière	Caissière
Commis de travail général de bureau	Éducatrice et aide-éducatrice de la petite enfance
Commis à la comptabilité	Commis de bureau
Infirmière diplômée	Infirmière diplômée
Serveuse d'aliments et boissons	Enseignante primaire et préscolaire
Institutrice maternelle et primaire	Commis à la comptabilité
Opératrice de machines à coudre	Serveuse d'aliments et boissons
Aide et auxiliaire médicale	Aide infirmière, aide-soignante et préposée aux bénéficiaires

La concentration des femmes dans certaines professions a augmenté au cours des dernières années. « En 2006, les dix principales professions exercées par les femmes regroupent, en effet, 32,9% de la main-d'œuvre féminine, en hausse par rapport aux 31,4% de 2001. » (CSF, 2010a) Cela signifie que le tiers des femmes travaillent dans les mêmes dix professions. De leur côté, les dix principales professions des hommes réunissent, en 2006, 19,6% de la main-d'œuvre masculine (19% en 2001), soit un homme sur cinq. (CSF, 2010a)

²¹ À l'exception de celles de vendeuse et de commis-vendeuse (56,7 % de femmes), les 10 principales professions des femmes se caractérisent par des taux de féminité de la main-d'œuvre supérieurs à 75 %.

De plus, dans les dix catégories professionnelles traditionnellement féminines présentées dans le tableau, la proportion des femmes est particulièrement élevée (81,3% en 2006), « tandis qu'on trouve 70,2% d'hommes dans les 10 catégories d'emploi traditionnellement masculines » (CSF, 2010a). À noter également que « les 3 professions les plus fréquentes chez les femmes en 2006 sont les mêmes qu'en 2001 et qu'en 1991 : secrétaire [...], vendeuse et commis-vendeuse, pour la vente au détail, et caissière » (CSF, 2011a).

Malgré cette concentration dans certains emplois, les « femmes sont de plus en plus nombreuses à choisir les professions régies par un ordre professionnel », représentant, en 2008-2009, « plus du tiers des agronomes (37%), des comptables (41%), des chimistes (36%), des dentistes (40%) et des médecins (38%). Elles s'approchent de la parité dans la profession d'avocat (47%); elles représentent plus de la moitié des notaires (53 %) et des vétérinaires (56 %) » (CSF, 2010a). L'investissement de ces sphères d'emploi par les femmes devrait continuer de progresser dans les prochaines années vu le plus grand nombre d'étudiantes sur les bancs des universités.

Cette présence croissante des femmes sur le marché de l'emploi n'a pourtant pas vraiment modifié le temps consacré par les femmes à leur profession et aux tâches domestiques au cours des vingt dernières années. Cependant, les hommes travaillent un peu moins et surtout, s'occupent plus « de la maison » :

[Les] activités professionnelles [des femmes] prenaient en moyenne 3,3 heures par jour en 1986 et 3,4 heures en 2005. Le temps qu'elles consacrent quotidiennement aux travaux domestiques est demeuré à 4 heures de 1986 à 2005. Par contre, chez les hommes, le temps réservé aux activités professionnelles a diminué au bénéfice de celui pour les activités domestiques. Le temps professionnel est en effet passé de 5,4 heures par jour en 1986 à 5 heures par jour en 2005, tandis que le temps domestique quotidien montait de 1,8 heure à 2,6 heures. (CSF, 2010a)

On constate donc que même si les hommes s'occupent de plus en plus des tâches domestiques, les femmes n'ont pas réduit leur implication dans la sphère privée au cours des vingt dernières années. Elles subissent donc, encore aujourd'hui, le poids de la double tâche et consacrent une plus grande partie de leur temps à s'occuper des travaux domestiques qu'à gagner leur vie.

2.1.3 Le pouvoir

Ces données sur l'éducation, le travail, le salaire et l'emploi du temps nous permettent de constater une évolution des conditions de vie des femmes au cours de la dernière décennie. Cependant, la relation qu'entretiennent les femmes avec le pouvoir a beaucoup moins évolué. La situation est particulièrement préoccupante en ce qui a trait aux entreprises privées où les femmes sont encore très peu présentes au sein des conseils d'administration :

Une enquête menée par le Conseil [du statut de la femme] auprès des 100 principaux employeurs privés du Québec révèle que les conseils d'administration de ces géants de l'industrie comptent actuellement 15,8 % de femmes.

Plus d'un géant de l'industrie sur quatre (28 %) confie sa gouvernance à un conseil d'administration exclusivement masculin.

L'ouverture aux administratrices varie selon le secteur et l'on dénote une vision stéréotypée des rapports sociaux de sexe. Parmi les secteurs les plus ouverts aux femmes, on trouve ceux qui produisent des biens ou des services associés aux rôles d'éducatrice, d'aidante et de soignante. (CSF, 2011a)

Avec la loi sur la gouvernance des sociétés d'État qui stipule que « les conseils d'administration soient, pour l'ensemble des sociétés [d'État], constitués à parts égales de femmes et d'hommes à compter du 14 décembre 2011 » (*Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, LRQ, 2006, c G-1.02, art 43), le gouvernement du Québec tente de renverser la vapeur dans ce secteur. Nous ne pouvons déterminer, au moment de la rédaction de ce mémoire (automne 2011), si cette loi aura les effets escomptés, mais il est possible de croire qu'en moyenne, ce sera le cas : « Au total, 24 sociétés d'État sont assujetties à la Loi. Le nombre de femmes dans leur conseil est passé de 31,1% des sièges, en 2006, à 45,4%, en 2010. Prises dans leur ensemble, les sociétés sont donc près de la cible de 50% fixée par le gouvernement. » (Dubuc, 2010, 20 décembre) Cependant, certaines sociétés d'État faisaient mauvaise figure en décembre 2010. « Hydro-Québec [comptait] 31,3% de femmes dans son conseil d'administration, la même proportion qu'en 2006 », date d'adoption de la loi (Dubuc, 2010, 20 décembre). La Financière agricole a vu ses résultats diminuer, comptant 20% de femmes en 2010 alors que la Société des alcools du Québec a stagné de 2008 à 2010 avec 33% de femmes à son conseil d'administration. Bien que la loi ait eu un impact positif sur la majorité des vingt-quatre sociétés visées, certaines restent encore réfractaires au changement.

Pour ce qui est de la fonction publique, l'égalité n'y est pas non plus atteinte puisqu'en février 2007, les femmes occupaient « 38,8% des postes de haute direction et 35,4% des postes de cadres [...] » (CSF, 2010a). Cela est étonnant puisque les effectifs étudiants sont de plus en plus féminins. Cependant, les politiques d'attrition en matière d'emplois dans la fonction publique au cours des dernières décennies y sont peut-être pour quelque chose puisque peu de nouvelles personnes sont embauchées et que, par le fait même, ce sont les plus anciens (des hommes), qui gardent leurs emplois lorsqu'il y a des mises à pied. De plus, la faible proportion de femmes dans les postes de cadre exerce certainement un impact sur les CA de sociétés d'État puisque certains des membres, des hauts fonctionnaires, sont majoritairement masculins. Ainsi, si l'on peut s'attendre à ce que les cadres de la fonction publique grimpent les échelons vers les CA de leurs organismes, la parité à ce niveau sera difficile à atteindre et à maintenir. L'application d'une loi sur la parité des conseils d'administration des sociétés d'État n'a donc pas eu d'impact sur l'ensemble des employé-es de ces mêmes sociétés, mais uniquement sur les hauts dirigeants. Comme pour le conseil des ministres, une loi s'imposant par le haut se répercute peu sur les échelons inférieurs.

Comme nous venons de le mentionner, la féminisation du conseil des ministres n'a pas entraîné d'impact sur la députation à l'Assemblée nationale. Parallèlement à la fonction publique, le nombre de femmes députées stagne depuis le début des années 2000, se maintenant sous la barre des 30%. Comme pour les sociétés d'État, il n'y a pas de lien direct entre le nombre de députés et le nombre de ministres. Cependant, les ministres étant choisis parmi les élu-es du gouvernement, la proportion de femmes au Conseil devrait refléter celle des députés. Mais visiblement, le pont n'est pas fait dans le sens inverse, de l'exécutif au législatif. Le tableau qui suit (AssNat, 26 juillet 2010, a et b) permet de constater le peu d'évolution qu'a subie la représentation politique des femmes à l'échelle provinciale²².

²² Les détails concernant chaque parti se retrouvent au chapitre III.

Tableau 2.2 : Nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale du Québec de 1994 à 2010²³

Élections	Sièges	Élues	% de femmes députées	% de femmes ministres	Élections partielles
1994	125	23	18,3%	30%	Deux élues en 1996 : 25 (20,0%) Trois élues en 1997 : 28 (22,4%)
1998	125	29	23,2%	29,6%	Une élue en avril 2001 : 30 (24,0%) Une démission en juin 2001 : 29 (23,2%) Deux élues en octobre 2001 : 31 (24,8%) Deux élues en avril 2002 : 33 (26,4%) Deux élues en juin 2002 : 35 (28,0%)
2003	125	38	30,4%	32%	Deux élues en septembre 2004 : 40 (32%) Une démission en juin 2006 : 39 (31,2%) Une élue en août 2006 : 40 (32%)
2007	125	32	25,6%	50%	Une élue en septembre 2007 : 33 (26,4%) Une démission en oct. 2007 : 32 (25,6%) Deux élues en mai 2008 : 34 (27,2%)
2008	125	37	29,6%	50%	Une démission en fév. 2009 : 36 (28,8%) Une élue en juillet 2010 : 37 (29,6%)

Dans ce tableau, nous pouvons constater à quel point le nombre de femmes députées stagne depuis une décennie. Nous voyons aussi l'impact, sur la représentation des femmes au conseil des ministres, de l'action prise par le premier ministre pour atteindre la parité. La différence est notable entre une mesure spécifique et une augmentation « naturelle » du nombre de femmes.

Comme nous l'avons démontré plus haut, les conditions de vie des femmes se sont améliorées au cours des dernières années au Québec. L'éducation et l'emploi sont de plus en plus ouverts aux femmes. Cependant, les lieux de pouvoir pourraient être beaucoup plus investis par les femmes qu'ils ne le sont actuellement. Les femmes représentent 50,5% de la population québécoise. Pourquoi alors ne sont-elles pas aussi présentes dans toutes les sphères de la société? Nous posons l'hypothèse qu'il existe une grande résistance à l'augmentation de leur poids politique.

²³ Tableau tiré de (AssNat, 2010a) avec notre ajout à propos du pourcentage de femmes ministres pour les mêmes périodes.

2.2 LA RÉFORME DES INSTITUTIONS DÉMOCRATIQUES

En 2010, le gouvernement du Québec a publié le bilan (SCF, *Bilan*, 2010) de ses actions en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. La *Politique* et le *Plan d'action* gouvernementaux (SCF, *Politique*, 2010 et SCF, *Plan d'action*, 2010) se déclinaient en six orientations dont la sixième s'intitule : « Vers une plus grande participation des femmes aux instances décisionnelles ». Le premier objectif de cette orientation est de viser la parité de représentation dans les lieux de pouvoir et le second, de promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gouvernance locale et régionale. Nous verrons comment le premier objectif n'est que très partiellement atteint alors que le second ne permet pas de changer les rapports de sexes, mais seulement d'ajouter un certain nombre de femmes à qui l'on enseigne à devenir des « hommes politiques ».

2.2.1 La présence des femmes dans tous les lieux de pouvoir?

Dans son *Bilan*, comme dans le *Plan d'action* pour l'égalité, le gouvernement explique qu'il a « mis en œuvre plusieurs actions pour favoriser la parité de représentation dans les lieux de pouvoir à tous les paliers politiques ainsi que dans les instances économiques et sociales » (SCF, *Plan d'action*, 2010). Or, c'est le seul espace où l'on mentionne la volonté gouvernementale d'intervenir à « tous les paliers politiques ». Le Secrétariat à la Condition féminine, organe gouvernemental, (SCF, *Accueil du site*, mars 2011) décline les lieux de pouvoir ainsi : l'Assemblée nationale, la haute fonction publique et les instances locales et régionales. Au niveau de la haute fonction publique, il y a deux volets. Nous l'avons vu plus haut, une loi est en vigueur afin d'obtenir la parité dans les conseils d'administration des sociétés d'État d'ici la fin 2011. Cependant, au niveau des fonctionnaires, cela semble plus difficile, bien que des améliorations soient à constater.

Au 31 mars 2011, dans la haute direction de la fonction publique québécoise, les femmes représentaient :

38,5 % des sous-ministres en titre (10 femmes sur 26 personnes)

35,5 % des sous-ministres associés ou adjoints (38 femmes sur 107 personnes)

28 % des présidents et présidentes d'organismes gouvernementaux (33 femmes sur 118 personnes).

Au cours des dix dernières années, le pourcentage de femmes cadres de la fonction publique est passé de 12% en 1992-1993 à 28% en 2003 et à 37% en 2008. Entre le 14 avril 2003 [début du mandat des Libéraux] et le 31 mars 2009, le nombre de femmes sous-ministres a augmenté de 28,4% et celui des sous-ministres adjointes, de 44,3%. Par contre, elles sont moins présentes dans les postes de pouvoir des organismes, gouvernementaux ou non. (SCF, *Haute fonction publique*, 2011)

Dans le cas des instances locales et régionales, tout un pan de la politique pour l'égalité y est consacré et nous y reviendrons dans la troisième partie de ce chapitre. Quant à l'Assemblée nationale, que Chantal Maillé (2007, p.199-200) identifie comme « le niveau politique que la société québécoise considère comme étant le plus important des trois paliers », rien n'a été entamé de l'aveu même du Secrétariat à la Condition féminine sur son site Internet (SCF, *Accueil du site*, oct. 2010). Même l'avant-projet de loi des Libéraux sur la réforme des institutions démocratiques proposé en 2006 n'y est pas. En fait, seule la réforme du mode de scrutin proposée en 2002 est mentionnée (SCF, *Accueil du site*, oct. 2010) comme tentative de tendre vers la parité. À l'époque, il y était proposé un mode de scrutin mixte compensatoire, une liste de candidatures où l'alternance hommes-femmes serait requise ainsi que des mesures financières²⁴ visant à inciter les partis à présenter davantage de femmes et de personnes en provenance des minorités. Plus un parti aurait eu de femmes comme candidates et comme élues, plus il aurait eu accès à des compensations financières pour l'encourager à poursuivre dans la même voie. Cette réforme a été abandonnée faute de consensus des parlementaires. Autrement dit, le gouvernement avouait en 2010 par l'entremise du SCF (*Accueil du site*, oct. 2010) que la seule solution envisagée par les élus qui aurait pu exercer un impact réel sur la présence des femmes était restée lettre morte.

²⁴ Pour un exemple des échelles de mesures financières incitant et, surtout, récompensant les partis ayant présenté et fait élire plus de femmes, voir le tableau en appendice B.

2.2.1.1 Historique de la réforme du mode de scrutin

La volonté de réformer le mode de scrutin uninominal à un tour ne date pas d'hier au Québec. Dès les années 1960, particulièrement avec l'élection de l'Union nationale en 1966 alors que les Libéraux avaient obtenu la majorité des voix exprimées, il y a une remise en question du mode de scrutin. « Les élections générales d'avril 1970 provoquent des distorsions non moins importantes entre l'expression du vote populaire et le nombre de sièges que se partagent les partis politiques. » (DGEQ, 2007, p.7) Le 17 juin 1970, la Commission de l'Assemblée nationale est investie du mandat d'étudier le mode de scrutin. Le *statu quo* est alors maintenu faute de consensus, mais en 1971, un comité est créé pour étudier le mode de scrutin. Ce comité proposera d'étudier divers modes de scrutin comme un système mixte, un vote unique transférable et une représentation proportionnelle modérée. « Craignant qu'un système de représentation proportionnelle ne génère de l'instabilité politique, le gouvernement [libéral] ne donnera pas suite au projet de réforme du mode de scrutin. » (DGEQ, 2007, p.8) Cet argument, encore utilisé aujourd'hui pour mettre la question de côté, n'est pas non plus récent. En 1979, le ministre péquiste de la « Réforme électorale et parlementaire dépose un livre vert portant sur la réforme du mode de scrutin à l'Assemblée nationale. » (DGEQ, 2007, p.8) Cependant, le ministre démissionnera avant la fin de son terme, la consultation entamée sera suspendue et le projet de réforme, reporté après les élections de 1981.

En 1983, le projet est relancé. La Commission de la représentation électorale (CRE) reprend les consultations à travers le Québec et « recommande une "proportionnelle territoriale", un mode de scrutin inspiré de la "représentation proportionnelle régionale modérée" que proposait le politologue Vincent Lemieux au début des années 1970 » (DGEQ, 2007, p.8). Ni le gouvernement péquiste ni l'opposition libérale ne donneront leur appui à cette proposition et le projet sera encore une fois suspendu.

Plus de quinze ans s'écoulaient avant que le gouvernement, péquiste à nouveau, ne revienne à la charge avec un nouveau débat sur la question du mode de scrutin. C'est qu'à l'élection de 1998, le parti (libéral) ayant obtenu la majorité des voix est confiné à l'opposition.

Le Parti québécois inscrit [alors] à son agenda politique l'idée d'une proportionnelle compensatoire, tandis que le Parti libéral du Québec adopte une résolution proposant une réforme du mode de scrutin pour introduire des modalités de vote proportionnel. L'Action démocratique du Québec/Équipe Mario Dumont propose elle aussi de modifier le mode de scrutin afin d'y intégrer une composante proportionnelle. (DGEQ, 2007, p.9)

On pourrait alors penser que cette prise de position relativement consensuelle mènerait enfin à des changements concrets. Cependant, il n'en est rien.

En 2001, le Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN) se forme sur la base de « personnalités affiliées aux trois partis représentés à l'Assemblée nationale » (DGEQ, 2007, p.9). Il est encore aujourd'hui au centre de la lutte pour un mode de scrutin plus représentatif. La même année, la Commission des institutions de l'Assemblée nationale amorce une consultation et se donne le mandat suivant :

- Évaluer le mode de scrutin en vigueur au Québec;
- Étudier les différentes avenues de réforme du mode de représentation;
- En mesurer les impacts
 - sur la représentation, celle des régions notamment,
 - sur le rôle et le fonctionnement des institutions parlementaires,
 - sur la formation et la stabilité des gouvernements
 - et, de façon plus générale, sur le système politique québécois. (AssNat, 2002, p.7)

Elle recevra plus de 130 mémoires. C'est d'ailleurs pourquoi « en 2002, le gouvernement [du Parti québécois avec le ministre Jean-Pierre Charbonneau] met sur pied le Comité directeur sur la réforme des institutions démocratiques » (DGEQ, 2007, p.9) :

Le Comité directeur a pour mandat de concevoir, préparer et tenir les États généraux sur la réforme des institutions démocratiques. Son mandat vise non seulement le mode de scrutin mais aussi l'ensemble des institutions démocratiques. Une vaste consultation publique est organisée à travers le Québec. Quelque 2 050 personnes prennent part aux assemblées publiques organisées dans 20 villes. Le Comité directeur reçoit un total de 237 mémoires. (DGEQ, 2007, p.9)

Avec un tel nombre de personnes consultées et qui ont souhaité être entendues, il est évident que la question est sensible et préoccupe beaucoup. La réforme du mode de scrutin

proposée en 2002 et qui remettait en cause les pouvoirs établis, a cependant été refusée par les partis politiques alors présents à l'Assemblée nationale puisqu'aucun consensus n'a été établi sur le meilleur système à adopter. Ses suites n'ont pas eu un plus grand succès. La première recommandation (sur quatorze) du Comité directeur proposait ceci :

Que le gouvernement prenne acte de la volonté populaire très ferme de réviser le mode de scrutin actuel en soumettant aux Québécoises et aux Québécois la possibilité d'adopter par référendum et ce, avant la fin du prochain mandat gouvernemental, un mode de scrutin de représentation proportionnelle régionale (...). (DGEQ, 2007, p.9)

Cependant, le rapport de cette commission n'est rendu public qu'un mois avant les élections d'avril 2003 et le Parti québécois ne respecte pas la première recommandation de tenir un référendum sur le mode de scrutin avant de déclencher des élections. Les parlementaires ne prennent donc pas le temps de mettre en branle le processus de changement du mode de scrutin avant d'aller en élection, sous le mode habituel. Ce fut un coup très dur pour les nombreux groupes citoyens et de femmes qui étaient impliqués dans le processus. Non seulement des dizaines de mémoires avaient été produits, mais beaucoup de groupes militaient pour un mode de scrutin proportionnel.

L'annulation du processus en 2002 n'a pas clos le débat, au contraire. Dès son premier mandat, le gouvernement libéral relance, jusqu'à un certain point, la réforme du mode de scrutin. « À la fin de 2004, le ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques [Benoît Pelletier] soumet un avant-projet de loi visant à réformer la Loi électorale » (DGEQ, 2007, p.9-10) et contenant des mesures sur l'expression du vote, la modification du mode de scrutin et l'incitation à présenter plus de femmes et de personnes provenant des communautés culturelles. Le projet gouvernemental, qui propose un scrutin mixte compensatoire, est à nouveau soumis à consultation. La Commission de la loi électorale parcourt 16 villes, « 379 personnes et organismes font entendre leur point de vue au cours de l'exercice de consultation, tandis que 1 170 citoyens expriment leur opinion par l'entremise du site Internet de la Commission. Le secrétariat de la Commission a, quant à lui, reçu 374 mémoires » (DGEQ, 2007, p10). Le rapport de la Commission spéciale rendu public en 2006 formule diverses recommandations allant dans le sens d'un mode de scrutin permettant l'expression de la pluralité des opinions politiques et tendant vers l'égalité des voix. Il recommande

également qu'un nouveau mode de scrutin tienne compte de la représentation des régions et qu'il permette la continuité et la stabilité gouvernementales. L'ajout d'éléments de proportionnelle ne devrait pas se faire sans le maintien de circonscriptions et la Commission invite également le gouvernement à se pencher sur la question des élections à date fixe. (DGEQ, 2007, p.10-11)

Pour ce qui est des mesures financières incitatives, voici les éléments du rapport retenus par le DGEQ :

- Que la réflexion sur les mesures incitatives pour atteindre une représentation égale des femmes en politique se poursuive.
- Que le gouvernement soutienne financièrement les programmes de formation visant la sensibilisation et le recrutement des femmes en politique.
- Que le Directeur général des élections du Québec, de concert avec les partis politiques, mette sur pied un plan d'action pour atteindre l'égalité dans la représentation des femmes à l'Assemblée nationale.
- Que les mesures incitatives financières pour les partis apparaissant à l'avant-projet de loi soient en principe maintenues dans leurs formes actuelles, mais que le calcul soit fait sur la base des élues et non pas des candidatures [, ce que le ministre lui-même a identifié comme devant être modifié à son projet (Pelletier, 2006, p.3)].
- Que les mesures incitatives qui concernent le remboursement additionnel des dépenses électorales de candidates ne soient pas retenues.
- Que soit maintenu l'engagement envers l'équité de la représentation des minorités ethnoculturelles à l'Assemblée nationale.
- Que la réflexion sur les mesures incitatives pour atteindre une meilleure représentation des minorités ethnoculturelles se poursuive.
- Si le gouvernement met en place des mesures incitatives de nature financière pour les minorités ethnoculturelles, que tous les calculs de mesures incitatives se fassent sur la base des élus et non pas des candidats. (...) (DGEQ, 2007, p.11)

Certaines de ces recommandations sont prises en compte par le gouvernement, particulièrement le maintien des subventions aux « programmes de formations visant la sensibilisation et le recrutement des femmes en politique » que nous analyserons plus loin dans ce chapitre. Cependant, tout le volet sur les mesures financières incitatives pour les

partis politiques est mis de côté, ou plutôt reporté à plus tard. En fait, le ministre responsable de la Réforme des institutions démocratiques, Benoît Pelletier, demande fin 2006 au DGEQ de produire un avis sur les différents modèles proposés lors des consultations. M. Pelletier identifie certains sujets sur lesquels le DGEQ devrait se pencher plus spécifiquement afin de mieux connaître les « effets des changements possibles [...] avant que nous allions plus loin dans le processus législatif » (Pelletier, 21 décembre 2006, p.3). Le DGEQ a interprété son mandat ainsi :

Constatant que certaines des modalités d'un éventuel mode de scrutin mixte compensatoire n'avaient pas fait consensus lors des consultations effectuées par la Commission spéciale, le gouvernement a confié au Directeur général des élections, en décembre 2006, le mandat de les analyser et de lui fournir son avis. (DGEQ, 2007, p.12)

Le DGEQ remet son rapport en décembre 2007, rapport dont le gouvernement avait confirmé la demande suite aux élections de mars 2007. Cependant, suite au rapport du DGEQ, le sujet est à nouveau déposé sur les tablettes. En effet, la question n'est toujours pas revenue sur la table malgré les nombreux débats sur la carte électorale tenus à l'Assemblée nationale depuis 2009. Les ministres successeurs de Benoît Pelletier (18 février 2005 au 18 décembre 2007) : Jacques Dupuis (18 décembre 2008 au 23 juin 2009), Claude Bécharde (23 juin 2009 au 10 août 2010), Jean-Marc Fournier (10 août 2010 au 2 février 2011), Pierre Moreau (3 février au 6 sept 2011) et Yvon Vallière (depuis le 7 sept 2011), n'y ont pas donné suite.

On se retrouve alors au point de départ et le gouvernement de Jean Charest, comme les gouvernements péquistes et libéraux avant lui, n'a cessé de reporter la décision à plus tard, engageant pourtant beaucoup de fonds publics et d'énergies de la part de la population dans le processus de consultation. Non seulement le mode de scrutin n'a pas changé, ce qui de l'avis d'une grande partie des mémoires aurait permis de tenir des élections par listes et d'ainsi pouvoir présenter les femmes et les hommes en alternance pour encourager leur présence à part égales (QS, 2006, p2; CFD, 2002, p.25-26; FFQ, 2002, p.14; Pelletier, 2006, p.2), mais les mesures financières incitatives proposées par plusieurs n'ont pas été implantées parallèlement au rejet du changement de mode de scrutin.

Selon Guillaume Boivin, membre du Comité citoyen de la Commission spéciale sur la Loi électorale (CSLE) en 2005 :

L'étude du DGEQ de 2007 ne vint que confirmer les critiques qui avaient été émises quant au projet de loi qui avait été étudié, c'est-à-dire qu'il n'entraînait pas des résultats suffisamment proportionnels et que d'autres modèles seraient beaucoup plus appropriés. En fait, [le projet de loi] semblait avoir été taillé sur mesure pour que les plus gros partis, comme le PLQ, qui n'ont généralement aucun député sur une région de 5 députés qui "penche de l'autre bord" (à cause de notre mode actuel) puisse aller en chercher un par le jeu de la compensation. Ainsi, dans une région de 5 députés où le PLQ ne gagnait aucun des 3 sièges "de comté", il allait récolter un des deux sièges de ce pool de 5 (3 de comté + 2 de correction) s'il allait chercher 18-20 % des voix. Ce même jeu dans une vingtaine de régions de ce genre ne garantissait en aucune façon qu'un parti qui irait chercher 5-10 % des voix soit représenté à moins que son vote ne soit concentré, et encore d'une façon bien imparfaite quant à la proportion.

Le PLQ aurait donc bien voulu appliquer ce modèle s'il avait été bien reçu, mais il est réticent par nature en tant que "parti de l'ordre en place" à instaurer un réel régime proportionnel qui ferait entrer des socialistes et des écolos à l'Assemblée. Il n'y a donc pas eu de suite.²⁵

Ainsi, le Parti libéral n'a pu implanter le mode de scrutin qui l'aurait avantagé à cause de la trop grande contestation et n'a pas souhaité, parallèlement, améliorer sa proposition pour permettre aux petits partis d'être représentés d'une quelconque façon.

2.2.1.2 Inégalité à l'Assemblée nationale

On se retrouve donc avec une situation qui, loin de s'être améliorée depuis le début des années 2000, stagne. Il est impossible de prédire si la réforme du mode de scrutin et les mesures qui l'accompagnaient auraient eu des impacts positifs, mais le *statu quo* n'a pas permis d'augmenter la présence des femmes à l'Assemblée nationale. En rejetant la réforme, les partis n'ont pas pris d'initiative pour favoriser la présence des femmes dans leurs rangs et la situation ne s'est pas améliorée. En 1998, les femmes représentaient 23,2% de la députation et suite aux nombreuses élections partielles, elles ont atteint 28,0% en 2002.

²⁵ Nous avons communiqué avec Guillaume Boivin le 24 octobre 2011 afin d'avoir des précisions sur la réforme du mode de scrutin.

L'élection générale de 2003 a vu le plus grand nombre de femmes élues à l'Assemblée nationale, avec 30,4%. Les élections partielles sous ce mandat ont même mené les femmes à constituer 32% de la députation. Mais un recul s'est produit avec l'élection générale de 2007 où les femmes ne représentaient plus que le quart (25,6%) de la députation. L'élection générale de décembre 2008 n'a pas permis de rattrapage significatif. Ainsi, la volonté du premier ministre réélu (Jean Charest) de constituer un conseil des ministres paritaire ne s'est pas reflétée dans le choix des candidatures chez les partis. De fait, moins d'un tiers de femmes ont été élues (29,6%) et les élections partielles n'ont pas permis de changer la donne (AssNat, 26 juillet 2010).

2.2.1.3 Les conditions nécessaires à un changement dans le mode de scrutin

Ainsi, le projet de modification du mode de scrutin au Québec est encore bien loin d'être adopté. Les mesures financières proposées pour favoriser l'élection de plus de femmes n'ont pas réussi à faire leur place, mais pourquoi? Nous l'avons vu dans le premier chapitre de ce mémoire, pour de réels changements politiques, deux éléments sont essentiels : la volonté politique et la mobilisation des bases sociales et partisanes. Or, il semble que dans le cas du mode de scrutin, aucun de ces éléments ne soit présent.

Concernant la volonté politique, il est clair qu'elle n'est pas présente. Évidemment, certains députés porteurs du dossier ont sincèrement cru en leur projet. Souvenons-nous de Jean-Pierre Charbonneau qui faisait la tournée du Québec avec son projet sous le bras. Il a parcouru plusieurs cégeps, universités et villes pour présenter le bien-fondé de sa démarche. Cependant, le Parti québécois, qui était au pouvoir à l'époque, n'a pas donné suite aux recommandations formulées par la Commission des institutions. Du côté du Parti libéral, nous venons de le voir, le projet n'a pas non plus été mené jusqu'au bout. L'Action démocratique du Québec, qui proposait elle aussi en 1998 de modifier le mode de scrutin afin d'y intégrer une composante proportionnelle, n'a pas continué de défendre ardemment un tel projet alors même qu'elle formait l'opposition officielle en 2007. Il semble en fait qu'à partir du moment où les partis entrent dans « la cour des grands », ils soient soudainement moins enclins à défendre la proportionnelle, susceptible de donner une plus grande place à des adversaires confinés à la marginalité dans le mode de scrutin uninominal à un tour.

Pour ce qui est de la mobilisation des bases militantes des partis politiques, elle n'a pas dû être énorme puisqu'il a été possible pour chacun des partis porteur du dossier de la réforme du mode de scrutin de le mettre de côté malgré la mobilisation de plusieurs ressources pour consulter la population et les organisations concernées. Quant à la mobilisation de la société civile et plus particulièrement du mouvement des femmes qui est directement concerné, il nous semble également difficile de dire qu'elle aurait été massive sur la question. De fait, lorsqu'on étudie les mémoires des groupes de femmes présentés à la Commission des institutions en 2002 par exemple, on constate que la majorité se réfère spécifiquement à la proposition du *Collectif Féminisme et Démocratie*. En fait, ce groupe a mis énormément d'énergie pour élaborer une proposition complète sur l'amélioration de la démocratie québécoise, mais on voit vite que c'est la seule organisation féministe à avoir fait ce travail. Évidemment, des citoyennes et citoyens spécialisés sur la question ont également présenté des mémoires très étoffés, mais dans le cas du mouvement des femmes, la place des femmes en politique ne semble pas être le premier cheval de bataille. Le *Collectif Féminisme et Démocratie* n'est pas un groupe populaire avec un fort pouvoir de mobilisation des bases justement. La pression que peut exercer un tel groupe sur le gouvernement est donc plus de l'ordre du lobby que du rapport de force. Quand aux femmes de groupes ayant des bases militantes, il est tout à fait compréhensible qu'elles ne consacrent pas la majorité de leurs énergies à cette lutte puisqu'elles sont aux prises avec des préoccupations quotidiennes de défense de droits socio-économiques.

Une autre hypothèse pouvant justifier la faible mobilisation des mouvements sociaux au Québec, et particulièrement du mouvement des femmes est que, du fait que les droits de vote et de participation à la vie politique soient formellement acquis, il existe des batailles plus pressantes. Ainsi, si l'on étudie les revendications de la Marche mondiale des femmes de 2010, on constate vite que le volet politique n'est pas présent²⁶. Bien que les champs d'action aient été définis au niveau international, les marches nationales étaient libres d'ajouter des revendications spécifiques à leur réalité locale et rien n'a été fait au sujet de la représentation politique de la part de la Marche au Québec.

²⁶ Voir appendices C et D pour les revendications des Marches mondiales des femmes de 2000 et 2010.

Ainsi, le fait de se concentrer uniquement sur des mesures spécifiques et non sur la gestion politique de ces mesures risque de continuer de confiner les femmes dans un rôle secondaire selon Mary Dietz :

Pour les féministes, le problème politique ne doit pas se résumer à la question de savoir si les enfants sont protégés (ou si un quelconque autre but désirable est atteint); les féministes devraient aussi se préoccuper de savoir qui définit les objectifs à atteindre et par quels moyens. [... Tant] que les féministes se concentreront uniquement sur des questions économiques et sociales – les questions relatives aux enfants, à la famille, à la scolarité, au travail, au salaire, à la pornographie, à l'avortement, à la violence – elles n'auront pas de véritable vision politique et elles n'aborderont pas le problème de la citoyenneté. C'est seulement en insistant sur le fait que ces problèmes économiques et sociaux doivent être soulevés par l'intermédiaire de la participation active des citoyens à la sphère publique, et en valorisant la citoyenneté active comme vertu en soi, que les féministes auront réussi à proposer un projet politique véritablement émancipateur. (Dietz, 2000 [1992], p. 152)

Si l'on se fie à cette analyse, il est d'autant plus fondamental que les féministes s'investissent dans la lutte politique pour exercer un impact réel et pérenne sur les enjeux qui les touchent plus directement. Il est d'ailleurs important de s'impliquer dans cette lutte autant dans la société civile et les groupes de femmes qu'au sein même des partis politiques afin de changer leur attitude face à un mode de scrutin plus représentatif et à des mesures incitatives pour une plus grande représentation politique des femmes.

Des groupes ont tout de même mené ou mènent encore cette bataille visant une amélioration du poids politique des femmes. Le *Collectif Féminisme et Démocratie* (qui n'est plus très actif aujourd'hui) et le *Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD)* travaillent à une augmentation de la présence des femmes en politique, mais leur rôle n'en n'est pas un de revendication, mais plutôt d'éducation qui va directement dans le sens du *Plan d'action pour l'égalité* que nous étudierons et critiquerons plus loin dans ce chapitre. Ainsi, dans son mémoire présenté dans le cadre de la réforme du mode de scrutin en 2002, le *Collectif Féminisme et Démocratie* (nov. 2002, p.6) sentait le besoin d'inviter le mouvement féministe à s'engager « dans le combat pour une plus grande présence des femmes dans la (sic) décision politique » et insistait sur l'importance de l'implication des femmes dans les institutions politiques pour les transformer :

[...] ce n'est que si un nombre croissant de femmes et de féministes font le "saut" dans la politique institutionnelle que notre voie [sic] pourra se faire entendre. Aussi est-il nécessaire de prendre conscience qu'il ne suffit pas de demander l'égalité dans la représentation politique, encore faut-il faire acte de candidature et mener véritablement campagne, c'est-à-dire viser la victoire et non la défaite honorable.

Nous y avons intérêt à plus d'un titre. D'abord, il [...] est essentiel de ne pas abandonner aux seuls hommes le terrain de la représentation politique.

Ensuite, l'expérience nous a montré que les transformations sociales que nous souhaitons, même si elles ne s'y limitent pas, passent souvent par une décision politique : il faut des transformations législatives et la mise en place de politiques publiques pour faire en sorte que les pratiques et les mentalités commencent à se transformer.

Enfin, on n'est jamais mieux servi que par soi-même : un plus grand nombre de femmes dans la députation ne garantit pas, en soi, le caractère féministe des décisions politiques, mais cela peut difficilement nuire. (CFD, nov. 2002, p.6)

Cependant, pour avoir la possibilité de devenir candidate, il faut tout de même être acceptée dans les institutions que sont les partis politiques et cela est moins accessible aux femmes qu'aux hommes à cause des réseaux qu'ils ont développés. Comme pour devenir candidate il faut se faire élire lors d'une investiture, si l'on n'a pas le temps de s'impliquer dans l'organisation, à cause de toutes les discriminations systémiques liées à la double tâche ou à la difficulté d'accès physique ou financier par exemple, il est plus difficile d'obtenir des appuis des membres d'une circonscription. Dans la majorité des partis, et plus particulièrement au Parti libéral, le poids des collecteurs de fonds pèse aussi sur le choix des candidatures et généralement les femmes ont moins de moyens financiers que les hommes et sont dans des réseaux moins pourvus que ceux-ci. La façon même de faire de la politique nuit donc aux femmes et les empêche d'être choisies comme candidates dans les institutions patriarcales que sont les partis politiques. La seule organisation officielle qui tente aujourd'hui de remédier à cette discrimination est le *Groupe Femmes, Politique et Démocratie*. Or, il s'inscrit exactement dans la politique traditionnelle en cherchant à donner aux femmes un réseau de contacts pour leur permettre de mieux faire leur place en politique et ne propose pas de solution alternative à la façon actuelle de faire de la politique.

Le seul groupe aujourd'hui encore dont l'objectif premier soit la modification du mode de scrutin est le *Mouvement pour une démocratie nouvelle*.

Le Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN) est un mouvement citoyen non partisan sans but lucratif, qui s'emploie à ce que le Québec dispose d'un mode de scrutin respectueux de la volonté populaire, permettant une représentation égale entre les femmes et les hommes, incarnant la diversité ethnoculturelle québécoise ainsi que le pluralisme politique, et attribuant une juste place aux régions.

Dans le cadre de son rôle qui est d'aider la population à évaluer les propositions à la lumière de ces principes, le MDN produit des documents analysant la proposition actuelle et il fera de même avec toute proposition gouvernementale.

Le MDN se veut rassembleur et constitue une coalition regroupant de simples citoyens, des syndicats, des gens d'affaires, des groupes communautaires, des associations étudiantes, des gens de gauche, des gens de droite, des souverainistes, des fédéralistes, etc. (MDN, 2010)

Ainsi, le MDN est le seul véhicule du changement de mode de scrutin qui s'active encore aujourd'hui.

Il nous semble clair que la résistance au changement du mode de scrutin était et est encore forte à plusieurs égards. D'un côté, il y a les groupes communautaires et de femmes qui s'intéressent peu à cette question, ou du moins pas assez pour en faire leur principal cheval de bataille et de l'autre, il y a les institutions politiques pour qui non seulement, la proportionnelle mixte aurait changé la composition de la chambre et fait perdre des sièges aux partis majoritaires au profit de partis actuellement marginalisés, mais pour qui l'incitation à la parité aurait aussi exercé une pression sur la place occupée par les hommes dans les postes de pouvoir.

Si les partis politiques avaient réellement voulu améliorer la présence des femmes dans leurs rangs, ils auraient même pu scinder le vote et appuyer au moins les mesures financières les encourageant à faire plus de place aux femmes, mais cela n'a jamais été tenté. Péquistes comme Libéraux ont abandonné à leur tour cette réforme et ont fait fi des recommandations des diverses commissions au cours des cinquante dernières années. Finalement, même l'avis du Directeur général des élections du Québec a été tabletté. Décidément, lorsqu'il s'agit de changer les rapports de pouvoir, ceux qui le détiennent mettent tout en œuvre pour que cela n'aboutisse pas.

2.2.1.4 Conseil des ministres paritaire

C'est seulement au conseil des ministres que des changements ont été apportés dans les dernières années. En effet, Jean Charest a choisi d'établir la parité parmi ses ministres depuis l'élection générale de 2007. Cependant, il s'agit d'un choix personnel qui n'est pas inscrit dans une loi, contrairement à des mesures incitatives orientées vers les partis, qui auraient fait partie d'une nouvelle structure de financement étatique.

En 2001, 33,3% de femmes étaient ministres alors qu'en 2007, Jean Charest a porté leur nombre à 9 femmes sur 18 ministres (il ne se comptait pas dans le calcul de la parité). La parité est préservée suite à l'élection de 2008 (13 femmes sur 26 ministres, sans compter le premier ministre encore une fois). Lors du remaniement ministériel de juin 2009, la parité a été perdue, avec 12 femmes et 14 hommes, en plus du premier ministre, qui a « indiqué qu'il devait "renoncer temporairement" à cet objectif. "La parité ne peut pas être un absolu", a argué le premier ministre. » (SRC, 23 juin 2009) Au remaniement d'août 2010, Jean Charest réussit à retrouver la parité en nommant 12 femmes et 12 hommes ministres. Cependant, une intervention volontaire, et non contrainte, envers la parité ne semble pas être aisée à maintenir puisque au remaniement de 2011, la parité perd des plumes et seulement 11 femmes sont nommées ministres contre 14 hommes (44%, sans compter M. Charest).

Les changements au conseil des ministres sont souvent dus au départ d'un ou d'une ministre. Il est évident que la parité peut être affectée dans ces moments-là et il faut reconnaître que le premier ministre Jean Charest a réussi à maintenir le cap de façon assez régulière depuis 2007 à cet égard, si l'on fait fi de son dernier remaniement où la proportion des femmes a baissé sous la barre des 45%. Il convient de mentionner que dans tous les cas, les femmes nommées au conseil des ministres sont aussi compétentes que leurs collègues masculins et qu'elles se font attribuer d'importantes responsabilités traditionnellement réservées aux hommes. Un changement majeur à ce niveau de pouvoir est donc effectivement en train de s'opérer au niveau de la présence des femmes. Par contre, le maintien de cette parité est fragile puisqu'elle n'est pas ancrée dans les règles et qu'il est impossible de prédire si le prochain parti au pouvoir fera en sorte que cette parité, faute de devenir une règle, devienne une tradition.

2.2.1.5 Féminisation du haut vers le bas : la base n'est pas au rendez-vous

L'effort accompli par le premier ministre est donc significatif et a valeur d'exemple alors qu'il exige des sociétés d'État qu'elles se dotent de conseils d'administration paritaire d'ici décembre 2011. Cependant, c'est encore une fois par le haut que le gouvernement libéral souhaite apporter des changements. De plus, il s'agit d'un changement quantitatif et non qualitatif en faveur des femmes. En effet, la nomination d'autant de femmes que d'hommes au conseil des ministres n'a non seulement pas exercé d'impact sur la place qui leur est accordée dans les candidatures ni sur le nombre de femmes élues, mais surtout, les positions politiques du gouvernement en place ne sont pas plus féministes qu'avant la nomination d'autant de femmes ministres (FFQ, 19 octobre 2010).

2.2.1.6 Femmes députées : le rôle des partis politiques

Si les féministes cherchent l'égalité entre les femmes et les hommes, nous pensons, comme Mary Dietz (2000 [1992], p. 152), que l'égalité de pouvoir doit en faire partie et doit être vue comme un vecteur de changement et ce, même si le mouvement des femmes québécois n'inscrit pas actuellement cette lutte à l'avant plan de ses actions comme nous l'avons vu plus haut. Cependant, ce n'est pas qu'au mouvement des femmes de prendre la responsabilité de l'égalité politique des femmes. Les partis politiques ont le devoir de faire plus d'efforts²⁷ afin d'améliorer leurs résultats en matière d'égalité des femmes dont, depuis une décennie, le nombre stagne à l'Assemblée nationale. Étant à la base même du système parlementaire, ils ne peuvent se défilier devant cette question. Pour refléter cette égalité qu'ils prétendent défendre, ils doivent prendre leurs responsabilités et se doter de mesures concrètes pour renverser la vapeur. Le Parti libéral, le Parti québécois ainsi que l'Action démocratique du Québec, qui défendent haut et fort l'égalité des sexes quand il est question d'intégration des immigrants, ne disent pourtant rien dans leurs programmes sur un processus menant à l'égalité entre les femmes et les hommes dans leurs rangs et à l'Assemblée nationale. Seul Québec solidaire (QS, 2010c) se dit ouvertement féministe et favorise la parité dans toutes

²⁷ Pour une analyse complète des programmes du PLQ, du PQ et de QS et de la place qu'ils consacrent aux femmes et aux féministes, voir le chapitre III.

ses instances, que ce soit au niveau des associations locales, des instances nationales ou dans sa liste de candidatures aux élections générales. D'ailleurs, ce parti, issu des groupes communautaires, des syndicats et des mouvements des femmes, altermondialiste, étudiant et écologiste, favorise une pratique militante où l'égalité entre les femmes et les hommes ne soit pas qu'une simple marque de commerce, mais une vision concrète à intégrer dans ses instances comme sur la place publique. Québec solidaire est donc le seul parti au Québec (à l'Assemblée nationale, mais aussi dans la liste des non élus) à s'identifier au féminisme et à défendre l'égalité entre les femmes et les hommes sur la place publique. Ce parti, comme l'Union des forces progressistes²⁸ qui l'a précédé, souffre cependant du mode de scrutin actuel. L'adoption de réformes comme celles proposées en 2002 ou en 2006 aurait donc réellement permis d'ouvrir une plus grande place aux valeurs féministes et QS serait certainement avantagé aujourd'hui grâce à ses efforts soutenus pour présenter autant de candidatures de femmes que d'hommes. En effet, les mesures financières incitant à présenter plus de femmes, ou plutôt récompensant les partis agissant en ce sens, auraient eu un impact sur les finances de Québec solidaire qui souffre aujourd'hui du mode de scrutin uninominal à un tour qui le laisse dans la marginalité. Il est également possible de penser que les autres partis auraient souffert de l'application des mesures financières si l'on en croit les faibles proportions de femmes qu'ils présentent aux élections. Cependant, ces mesures incitatives auraient peut-être justement incité les partis à faire plus d'efforts en ce sens, mais la résistance des partis élus à l'époque en a décidé autrement.

Ce qui est également étonnant, c'est que les femmes des partis alors présents à l'Assemblée nationale n'aient pas plus milité en faveur de la réforme proposée. Une hypothèse est la crainte trop souvent répandue que des mesures incitatives ou de discrimination positive nuisent à la réputation des femmes qui en bénéficient. Lors des

²⁸ L'Union des forces progressistes (UFP) est un parti politique provincial ayant existé de 2002 à 2006. Issu de divers partis de gauche et de gauche radicale, il a cessé d'exister en 2006 lors de sa fusion avec le groupe Option citoyenne, de Françoise David, pour fonder le parti Québec solidaire. Tout comme Québec solidaire, l'UFP était doté de deux porte-parole. Molly Alexander et Pierre Dostie l'ont été de 2002 à 2004 et Denise Veilleux et Amir Khadir de 2004 à 2006. L'objectif de l'UFP était de regrouper l'ensemble des forces progressistes situées à la gauche du spectre politique, de la social-démocratie au communisme en passant par le socialisme. Présentant soixante-treize candidatures aux élections générales du 14 avril 2003, l'UFP obtint 1,06% des suffrages à l'échelle provinciale.

audiences sur le mode de scrutin, il n'était pas rare d'entendre des femmes s'opposer aux mesures incitatives sous prétexte que cela démontrerait que les femmes ne sont pas capables par elles-mêmes de faire leur place; évacuant du même coup le poids des discriminations systémiques qui pèsent encore sur les femmes. Ainsi, tant qu'il n'est pas question de mesures positives, les femmes à l'Assemblée nationale du Québec ont fait front commun (Harel, 2010), mais lorsqu'il s'agit d'améliorer leur propre place dans les institutions de représentation politique par des mesures pouvant donner l'impression qu'elles seraient avantagées par rapport aux hommes, elles ne s'y mettent pas. Ce qui rend d'autant plus absurde cette conception des mesures positives, c'est que suite à la composition d'un conseil des ministres paritaire par Jean Charest en 2007, la capacité des femmes en place d'assumer les responsabilités qu'on leur donnait n'a pas été remise en doute. Pourquoi alors, lorsqu'il n'est question que de la députation (qui nécessite évidemment moins de compétences qu'un siège au conseil des ministres), les femmes ont-elles peur de souffrir de l'application de mesures positives? Il semble que la résistance de la classe politique ait un impact majeur sur leur conception de l'égalité.

2.2.1.7 Résistance face à la participation politique des femmes

Le manque d'intervention en faveur d'une plus grande représentation des femmes au niveau provincial est, entre autres, dû à la résistance des partis politiques traditionnels à voir les femmes prendre plus de place : « prendre la place des hommes ». La révision du mode de scrutin, changement majeur au processus électoral, a été rejetée puisqu'elle aurait eu un grand impact sur la répartition des votes des partis. La défense d'intérêts partisans a certainement primé sur l'adoption d'un système plus représentatif. Ainsi, l'adoption d'un processus considéré plus démocratique par plusieurs n'a pas eu lieu et a permis de cacher le manque de volonté des partis de recruter plus de femmes et surtout, de cacher leur peur d'ébranler les structures de pouvoir établies. Depuis l'abandon de toute réforme du mode de scrutin en 2007, aucune mesure solide n'a été prise pour que l'Assemblée nationale soit représentative de la population et qu'elle compte autant de femmes que d'hommes dans sa députation.

Ainsi, le gouvernement actuel ne vise pas tous les lieux de pouvoir avec son *Plan d'action pour l'égalité 2007-2010* puisque ce ne sont que les instances locales et régionales qui sont concernées et qu'il ne donne pas de preuves de réussite.

Comme nous le verrons dans la dernière partie de ce chapitre, le gouvernement se préoccupe beaucoup plus des instances locales et régionales que de la représentation des femmes à l'Assemblée nationale. De plus, il cherche à combler les carences individuelles des femmes (manque de confiance en soi, de leadership, de capacité de parole en public, etc.) plutôt que d'éliminer les facteurs sociaux-économiques qui les empêchent de faire le saut en politique partisane. Son bilan en matière d'égalité des femmes n'est donc pas aussi réussi qu'il le laisse entendre lorsqu'il mentionne qu'au « 31 mars 2010, 96% des actions [du *Plan pour l'égalité*] ont été partiellement ou entièrement réalisées » (SCF, *Bilan*, 2010, p.11). Nous le verrons, il est en fait clair que ce ne sont pas les problèmes systémiques qui sont visés et que l'on continue d'agir avec la prémisse de l'incapacité naturelle des femmes à gouverner.

2.3 PLAN D'ACTION POUR L'ÉGALITÉ : LE BILAN

2.3.1 Le Plan d'action 2007-2010 ne vise pas les cibles principales

Le *Plan d'action gouvernemental pour l'égalité 2007-2010* chapeaute divers programmes de financement comme *À égalité pour décider*. La mission officielle de « ce programme d'aide financière vise à accroître le nombre de femmes dans les postes de décision des instances locales et régionales et à réduire les obstacles qui empêchent les femmes de participer pleinement à l'exercice du pouvoir » (SCF, *Accueil du site*, mars 2011). Cependant, les efforts nous paraissent mal ciblés.

2.3.1.1 Viser les carences individuelles des femmes

Comme le note Chantal Maillé dans « Les interventions des mouvements de femmes en faveur d'une politique de présence dans les institutions de la démocratie libérale : Observations autour des filières nord-américaines », les programmes gouvernementaux comme *À égalité pour décider* ou *L'École Femmes et démocratie* « laissent supposer que les causes de la faible présence des femmes dans les assemblées élues se résument à des lacunes individuelles chez celles-ci, [et] qu'il sera possible de [les] combler à l'aide de programmes, [de] formations et [de] documents » (Maillé, 2007, p.199). Ces programmes, orientés en fonction des subventions gouvernementales qui dictent les conditions d'admissibilité des organismes, ne visent pas les problèmes systémiques, mais les carences individuelles des femmes; carences « qui seraient l'une des raisons de leur faible présence dans les structures de la démocratie représentative » (Maillé, 2007, p.199).

Le programme *À égalité pour décider* existant depuis 1999²⁹, peu de groupes aujourd'hui, mis à part le *Mouvement pour une démocratie nouvelle* (MDN) et le *Collectif Féminisme et Démocratie* :

[...] en appelle[nt] à une solution systémique pour pallier aux faibles pourcentages de femmes élues et demande[nt] une réforme du mode de scrutin au niveau de l'Assemblée législative provinciale dans le but de permettre l'introduction de mesures visant à faire élire plus de femmes. (Maillé, 2007, p.198)

L'influence des subventions est donc énorme et les changements systémiques, minimes. Les femmes reçoivent des formations sur la prise de parole en public, la lecture politique d'un budget ou l'éthique et la gouvernance. Ce sont des sujets qui peuvent les aider à améliorer leurs compétences politiques, mais ces ateliers et conférences ne touchent que celles qui ont déjà fait le choix de la représentation politique. En travaillant uniquement dans le cadre des institutions de la démocratie libérale, on évacue tout questionnement sur ces institutions et ce qu'elles peuvent exercer comme impact sur la participation des femmes. Le caractère multi-partisan de ces formations a également comme effet d'empêcher la construction de projets de réforme entre les participantes qui souhaitent parfois garder leurs bonnes idées pour leur propre formation politique³⁰. Ce côté non partisan se reflète même à la direction du *Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD)* alors que sa directrice a refusé d'aller à la Marche mondiale des femmes de Rimouski en 2010 sous prétexte qu'il s'agissait d'un événement politique (contre le gouvernement) et qu'elle ne pouvait pas se permettre de s'y afficher alors qu'elle cherchait à améliorer son financement de la part du gouvernement provincial.

Le GFPD est déconnecté du mouvement des femmes et ne s'adresse pas à cette partie de la population, mais plutôt aux femmes voulant accéder à des postes de pouvoir. Ces femmes sont souvent issues de milieux très masculins et souhaitent, par ces formations, devenir plus à même de reproduire ces modèles afin de mieux s'intégrer à la vie politique qu'elles veulent mener. La clientèle des organismes offrant des formations pour se tailler une place dans les

²⁹ Le programme a été créé sous un gouvernement du Parti québécois et reconduit à maintes reprises par le Parti libéral du Québec.

³⁰ Observations faites lors de *L'École Femmes et Démocratie* de l'automne 2010 ainsi que lors de formations données par le *Groupe Femmes, Politique et Démocratie* en 2011.

lieux de pouvoir est souvent très loin des groupes traditionnels de femmes et aspire à occuper une place dans la sphère politique. De son côté, les liens du mouvement des femmes avec le milieu politique en sont plutôt de l'ordre des revendications ou du lobby.

Ainsi, pour le mouvement des femmes, l'approche n'est pas de se faire élire dans les lieux de pouvoir, mais de développer un rapport de force avec eux. Si la base militante entretient des contacts avec le monde politique, ne serait-ce que pour obtenir certaines subventions ou programmes sociaux, comment expliquer que l'action politique partisane ne semble pas présente dans l'arsenal des outils de changement envisagés? Nous pensons que c'est l'essence même de la politique partisane, telle que menée actuellement, qui rebute le mouvement des femmes; celui-ci n'a pas le choix de se placer en opposition avec le monde politique tel qu'il est. Cependant, pour changer cette façon de faire de la politique, il ne faut peut-être pas seulement se battre contre, mais l'investir. Or, cela demande une certaine coordination des groupes féministes et aussi l'implication de femmes qui, individuellement, voudraient se lancer en politique.

Mais revenons à la *Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes* et aux programmes qui en découlent qui ne permettent pas la critique du système dans lequel s'inscrit la discrimination envers les femmes, mais facilitent plutôt l'adaptation des femmes à ce système. En effet, les lieux créés par la politique pour « aider les femmes » sont en fait des lieux de réseautage très formels, libéraux et corporatistes. Ils ne font pas du tout l'éloge du militantisme, mais plutôt d'un *empowerment* individuel. Ainsi, les femmes qui seront élues suite à leur inscription à *L'École Femmes et Démocratie* auront peut-être plus de chances d'être reconnues comme de bonnes politiciennes par leurs pairs masculins, mais toutes celles qui n'ont pas confiance en leur capacité politique ou qui n'ont même jamais songé à une implication politique de par leur éducation et leur bagage social ne sont pas rejointes par de tels programmes.

De plus, la diminution récente des subventions gouvernementales, particulièrement celles venant du programme fédéral *Promotion de la femme*, fait en sorte que des groupes comme *Femmes, Politique et Démocratie*, qui offrent ce type de formations, sont maintenant tenus de demander une participation financière significative aux participantes pour qu'elles puissent y assister, ce qui les rend encore moins accessibles³¹.

Les formations, qui sont offertes par des organismes subventionnés par Québec, renforcent l'image que la politique doit se faire par des représentants « universels » aux caractéristiques plutôt masculines. Sans chercher à changer les rapports de sexes et les stéréotypes tenaces du milieu politique, elles encouragent plutôt les femmes formées à changer d'attitude et à devenir de « vrais hommes politiques ». L'augmentation des coûts, mais aussi l'orientation des formations, démontrent que celles-ci s'adressent à des femmes déjà impliquées dans le milieu politique.

2.3.1.2 Viser le local et le régional : des lieux de pouvoir proches des femmes

En plus de cibler les carences individuelles des femmes plutôt que de se consacrer à changer la culture politique afin qu'elle fasse plus de place aux femmes, la *Politique gouvernementale pour l'égalité* ne vise que les sphères locales et régionales. Dans le *Plan* comme dans le *Bilan*, ce sont les seules sphères pour lesquelles des actions spécifiques sont prévues et même là, le bilan est mitigé.

En effet, au niveau municipal, le gouvernement se félicite, dans son *Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010*, de l'élection de 29% de conseillères municipales et de 16% de mairesses en 2009. (SCF, *Bilan*, 2010) Cependant, aucune information n'est donnée par rapport aux élections municipales de 2005 afin de permettre la comparaison. On se réjouit donc d'un résultat sans constater l'évolution ou non de la présence des femmes. Les données sont évidemment publiques.

³¹ Les tarifs des formations annoncés sur le site de *Centre de développement – Femmes et gouvernance* (GFPD, 2011) sont d'environ 100,00\$ pour une formation de 3 heures. Certaines femmes travaillant dans des ministères ou certains tables de concertations peuvent espérer se faire rembourser les frais, mais certainement pas celles y allant à titre individuel.

Ainsi, aux élections de 2005, les femmes comptaient pour 26,6% des conseillers et 13% des maires (CSF, 2011a). Il y a donc une augmentation de leur présence, mais pas aussi grande que semble vouloir le laisser entendre le gouvernement par la voix du Secrétariat.

Or, l'emphase dirigée vers le local et le régional laisse transparaître le préjugé voulant que ce qui est plus proche des femmes les concerne plus... et devrait les intéresser davantage. Sur le site Internet du Secrétariat québécois à la Condition féminine (SCF), on se désolé que les femmes soient peu présentes dans les conseils municipaux; ce qui est légitime. Ce qui est plus étonnant, c'est la raison avancée pour justifier cette déception :

Les femmes s'investissent généralement en plus grand nombre dans des domaines qui semblent traditionnellement les concerner davantage, comme la santé, l'éducation ou la culture.

Paradoxalement, les femmes sont peu présentes dans les conseils municipaux, alors que les décisions qui y sont prises ont une influence directe sur :

- la qualité de vie
- le développement socioéconomique
- l'habitation
- l'environnement
- l'aménagement du territoire.

La représentation des femmes dans les lieux de pouvoir est un enjeu démocratique important, particulièrement dans les conseils municipaux. Leur faible participation à la vie publique municipale les prive d'un pouvoir important sur leur milieu de vie. (SCF, *Partage du pouvoir*, 2011)

Ainsi, on renforce un stéréotype pour justifier que les femmes devraient particulièrement investir cette sphère politique. Il est évident que la politique municipale exerce un impact plus direct sur le milieu de vie que la politique provinciale. Cependant, ce qui est moins évident, c'est de penser qu'à cause de cela, les femmes devraient y être particulièrement présentes. Pire, se consacrer d'abord et avant tout à l'amélioration de leur présence dans ces lieux de décision vient conforter l'idée que c'est là qu'est leur place. Ainsi, les femmes sont encore considérées comme étant celles qui s'occupent d'abord du milieu de vie restreint, soit la famille, la maison; bref, la sphère privée. Que l'on mentionne que ce sont généralement elles qui s'en occupent est une chose, mais que l'on ne pense pas à élargir leur champ d'action en dehors de la politique municipale en est une autre, bien plus préoccupante cette fois.

2.3.1.3 Le plafond de verre du provincial et du fédéral

Ainsi, le Secrétariat à la Condition féminine prend en compte le fait qu'il est plus « naturel » pour les femmes de s'impliquer localement et n'intervient pas pour réduire les obstacles à la participation dans les lieux de pouvoir supérieurs; au provincial par exemple. Ces obstacles identifiés par Jill Vickers (1997, p.33)³² concernent les faibles opportunités de leadership, la difficulté de faire sa place, les coûts élevés de la participation et la distance entre le lieu de résidence et le lieu de pratique de la politique. Tous ces facteurs rendent moins tentante pour les femmes que pour les hommes la participation active à la politique partisane des ordres de gouvernement provincial et fédéral. Malgré cela, le gouvernement du Québec et son *Plan pour l'égalité* ne s'attaquent qu'aux lieux de pouvoir locaux et régionaux qui sont, comme il le dit lui-même, traditionnellement plus proches des femmes. Ces obstacles structurels à l'implication des femmes dans les structures de pouvoir politique s'ajoutent à l'observation avancée par Manon Tremblay et Sarah Andrews (2010, p.157-158) mentionnée au chapitre précédent, qui démontre qu'un seuil de 15% de femmes députées est nécessaire pour dépasser 15% de femmes ministres. Ce seuil de femmes députées, dépassé en 1998 à Ottawa³³, démontre également la difficulté d'accéder aux plus hautes instances du pouvoir, soit le conseil des ministres.

Les plafonds de verre qui minent la participation politique des femmes à tous les niveaux sont nombreux et tenaces. À cela s'ajoute la résistance dont font preuve les partis politiques traditionnels et le gouvernement québécois lui-même, qui ne tient pas compte dans ses politiques des obstacles systémiques vécus par les femmes. Au contraire, c'est par le haut qu'il tente d'accentuer la présence des femmes à l'Assemblée nationale en instaurant un conseil des ministres paritaire. Mais encore une fois, le manque de consensus entre les partis autour d'objectifs fondamentaux l'empêche d'aller plus loin dans ses mesures visant l'égalité, ce qui est autrement plus inquiétant. Ainsi, les femmes devenues ministres sont certes aussi compétentes que leurs collègues masculins pour de tels postes, mais leur nouvelle carrière ne peut pas, à elle seule, être garante d'une plus grande place faite aux femmes dans les échelons

³² Voir Figure 1.1 du chapitre I à la page 27

³³ Pour les proportions de femmes élues au Parlement canadien, voir appendice A.

politiques inférieurs ni permettre une meilleure représentation politique des femmes en général. C'est l'absence de volonté des partis, dans leur ensemble, à faire une place importante aux femmes qui semble poser problème et non uniquement l'action du gouvernement en place actuellement. Si l'on attend que les femmes prennent « naturellement » toute la place qui leur revient, on risque d'attendre longtemps avant d'atteindre la parité de représentation.

Il ne faut pas non plus oublier que les partis politiques qui résistent à ces changements, tout comme les entreprises et les sociétés d'État, sont majoritairement composés d'hommes, qui, lorsqu'ils cherchent de nouvelles personnes pour leur organisme ou leur parti politique, ont tendance à aller vers des gens qu'ils connaissent et côtoient déjà. Ainsi, sans des mesures incitatives, les hommes actuellement au pouvoir reproduiront leurs vieux réflexes en recrutant leurs semblables. Nous l'avons vu, la loi sur la parité dans les conseils d'administration des sociétés d'État semble porter fruit dans la majorité des cas. Cette loi a obligé les personnes déjà au pouvoir à revoir leur attitude de recrutement. Cela ne dénigre pas pour autant les femmes choisies. Elles viennent seulement de réseaux habituellement peu intégrés aux groupes au pouvoir. De même, la loi sur l'équité salariale mettait le doigt sur une discrimination systémique vécue par les femmes et a eu les effets escomptés (CFD, 2006, p.2). Pourquoi alors ne pas faire de même aux plus hauts niveaux de pouvoir, soit le provincial et le fédéral? Peut-être est-ce parce qu'il est plus facile pour les parlementaires d'imposer à d'autres qu'à eux-mêmes des règles d'équité? En effet, les partis politiques ne sont pas des machines abstraites et dénuées d'humanité; ils sont sensibles à la résistance d'une majorité d'hommes (et de certaines femmes) à laisser « leur » place au pouvoir.

S'il n'y a évidemment pas de solution miracle permettant de changer les rapports sociaux de sexe, le *Plan d'action pour l'égalité 2007-2010* du gouvernement québécois a certainement permis à des femmes de se créer des réseaux et d'améliorer leur confiance en leurs compétences politiques. Cependant, les mesures individualistes instaurées par le gouvernement demeurent dans le cadre du féminisme libéral et ne permettent pas la critique du système qui pourtant fait en sorte que les femmes rencontrent tant de résistance lorsqu'elles tentent de prendre part aux décisions politiques qui les concernent... à tous les niveaux.

CONCLUSION

L'égalité des sexes n'est pas atteinte et la participation maintenant acquise par les femmes aux sphères du travail et de l'éducation à part égale avec les hommes ne se reflète toujours pas dans leur représentation politique au Québec. Cependant, la revendication même d'une plus grande place au pouvoir pour les femmes ne semble pas être à l'ordre du jour du mouvement féministe québécois alors que sa première préoccupation est l'amélioration des conditions de vie des femmes plutôt que de leur représentation politique.

Plusieurs tentatives au niveau provincial ont été menées au cours des cinquante dernières années pour modifier le mode de scrutin. Plus récemment, l'idée de mesures financières incitatives a été ajoutée afin d'inciter les partis à présenter, mais surtout, à faire élire plus de femmes à l'Assemblée nationale. Cependant, ces nombreux projets ont tour à tour avorté et on reste encore aujourd'hui dans une situation politique où la répartition des voix est souvent déséquilibrée lorsque répartie en nombre de sièges; ce *statu quo* permettant le maintien d'un déséquilibre de représentation entre les petits et grands partis.

La résistance au changement est forte et présente à plusieurs niveaux. Non seulement les groupes de femmes n'investissent pas la sphère politique et la place des femmes à l'Assemblée nationale stagne depuis dix ans, mais le gouvernement du Québec, à travers son *Plan d'action pour l'égalité* et les programmes qui en découlent, ne s'attaque guère aux problèmes systémiques qui nuisent à l'implication massive des femmes dans la sphère politique. Il est même partie prenante de la reproduction de certains stéréotypes sur l'incapacité naturelle des femmes à s'impliquer politiquement ou l'importance majeure que prend le milieu de vie de proximité pour les femmes. Si le *Plan d'action* a, à tout le moins, tenté de répondre à quelques préjugés par des formations et par une approche centrée sur le pouvoir local et régional, il n'a pas permis de dépasser certains réflexes discriminatoires; il n'a pas visé de cibles majeures, soit la culture politique et de pouvoir au Québec.

Ces cibles resteront d'ailleurs hors d'atteinte tant que la résistance des pouvoirs établis sera aussi forte et que la mobilisation de la base féministe restera aussi timide face à des enjeux qui lui échappent ou qui retiennent insuffisamment son attention. De plus, la présence

d'un plus grand nombre de femmes dans les instances politiques ne peut à elle seule garantir une amélioration des conditions de vie et de représentation des femmes; il importe de tenir compte de qui nous représente. Pour que des changements en profondeur se produisent, les femmes qui accèdent à des postes de pouvoir doivent vouloir changer les dynamiques en place et pouvoir s'atteler à la tâche afin que toutes les femmes atteignent l'égalité dans l'ensemble des sphères de notre société.

CHAPITRE III

LA PLACE DES FEMMES ET DU FÉMINISME AU PARTI QUÉBÉCOIS, AU PARTI LIBÉRAL DU QUÉBEC ET À QUÉBEC SOLIDAIRE

Dans le chapitre précédent, nous avons étudié les tentatives des pouvoirs établis d'améliorer la représentation politique des femmes de deux manières, soit par une réforme des institutions démocratiques comprenant le mode scrutin et par des programmes gouvernementaux en matière d'égalité entre les femmes et les hommes visant particulièrement les instances locales et régionales et les carences individuelles des femmes. Nous comparerons ici les deux partis s'étant partagés le pouvoir dans les dernières décennies, soit le Parti québécois (PQ) et le Parti libéral du Québec (PLQ) avec Québec solidaire (QS), seul parti présent à l'Assemblée nationale qui se dise officiellement féministe³⁴. Si nous choisissons d'étudier le cas de Québec solidaire, c'est qu'il représente une expérience critique du système vu de l'intérieur. Ce parti ne vise pas seulement les difficultés individuelles des femmes, mais prend en compte les problématiques systémiques vécues par celles-ci dans ses analyses et positions politiques ainsi que dans ses pratiques et ses usages.

Par souci de transparence, mentionnons que nous avons fait notre stage³⁵ de maîtrise à Québec solidaire et que c'est là, entre autres, que nous avons pu obtenir des informations qui ont été plus difficiles à obtenir des autres partis dont nous sommes moins proche.

Dans ce chapitre, nous comparerons l'histoire de ces trois partis, les mesures qu'ils adoptent en faveur des femmes dans leurs rangs comme à l'extérieur, leurs statuts et règlements ainsi que la place qui y est attribuée aux femmes et au féminisme. Nous étudierons comment ces organisations politiques intègrent les femmes dans leurs rangs et les appuient lors des élections générales.

³⁴ Nous ne traiterons pas de l'ADQ puisque ce parti n'a jamais formé le gouvernement et qu'il n'a jamais prétendu travailler à l'atteinte d'une réelle égalité entre les femmes et les hommes. Notons qu'au moment de la rédaction de ce mémoire, la fusion entre l'ADQ et la CAQ n'avait pas eu lieu.

³⁵ Lors de ce stage, j'ai occupé le poste d'attachée de presse de Françoise David. J'ai aussi été impliquée dans plusieurs structures du parti depuis sa fondation comme le Comité de coordination national, ce qui m'a permis d'expérimenter de près les dynamiques internes du Parti.

3.1 HISTORIQUE

3.1.1 Historique du Parti québécois

Depuis sa première élection au gouvernement et jusqu'à tout récemment, le Parti québécois a toujours été doté d'un comité de condition féminine. De fait, c'est en mai 1977 que le Comité national de la condition féminine et un réseau régional de comités de condition féminine furent créés. L'objectif de cette structure spécifique était d'« assurer la promotion et la coordination des actions "afin de sensibiliser les femmes du parti à l'actualité politique et au programme en ce qui concerne la situation des femmes"³⁶ » (Legault et al., 1988, p.112). La priorité de ce Comité, dont les membres étaient nommées par la direction du parti³⁷, était de « suggérer aux membres du parti des orientations concernant [...] les conditions de vie et de travail des femmes », puis, voulant aller plus loin, le Comité a travaillé « à la démystification de la politique auprès des femmes » (Legault et al., 1988, p.112).

Ce comité est devenu, en 1980, le Comité d'action politique des femmes. Il n'a pas participé en tant que tel au référendum, « ne voulant pas que son action fut perçue comme une tentative de récupération de l'électorat féminin » (Legault et al., 1988, p.113).

L'"affaire des Yvettes"³⁸ et l'échec du référendum ont porté un coup dur au Comité. En février 1981, quand furent examinées les priorités à mettre de l'avant pour un deuxième mandat gouvernemental du Parti québécois, on ne faisait état d'aucun engagement spécial envers les femmes. L'absence de femmes dans les lieux de prise de décision s'est alors fait sentir plus que jamais. Le nouveau Comité décida donc de mettre l'accent, à partir de 1981, sur la formation des femmes du parti. On cherchait à les familiariser le plus possible avec le fonctionnement, les structures et les procédures du parti. Depuis, les actions du Comité semblent moins retentissantes. (Legault et al., 1988, p.113)

³⁶ G.Legault, *L'institutionnalisation du mouvement féministe auprès de certaines organisations québécoises*, mémoire de maîtrise. Département de science politique, Université de Montréal, 1982, p.39.

³⁷ Cette pratique n'est pas particulièrement pro-féministe puisqu'elle ne permet pas aux femmes de déterminer entre elles qui les représente.

³⁸ E. Tardy, "Les femmes et la campagne référendaire", dans *Québec : un pays incertain, réflexions sur le Québec post-référendaire*, Montréal, Québec/Amérique, 1980, pp. 185-203.

Ajoutons que le Comité n'a pas survécu jusqu'à aujourd'hui. Inactif depuis des années³⁹, il a été dissout au dernier congrès du Parti québécois en avril 2011.

Au niveau gouvernemental, le Parti québécois a participé, comme le Parti libéral, à l'instauration de mesures et de lois en faveur d'une plus grande autonomie des femmes. La création du ministère de la Condition féminine⁴⁰ comme celle des Centres de la petite enfance (CPE) sont de bons exemples de l'appui du Parti québécois à la cause des femmes⁴¹. Cependant, des divisions à l'interne du PQ se sont souvent fait sentir sur ces questions. Ainsi, lors de l'adoption de projets de lois visant à améliorer les conditions de vie des femmes, une solidarité entre les femmes députées du PQ et du PLQ s'est souvent créée dans les années 1980 et 1990, entre autres autour de sujets comme l'équité salariale (loi présentée par le PQ) ou le partage du patrimoine familial (loi présentée par le PLQ). Les hommes des deux formations étant souvent réticents à de telles mesures, les femmes se solidarisaient, a expliqué Louise Harel lors d'une conférence sur les femmes et les partis politiques organisée par de Réseau socioprofessionnel en Études féministes de l'UQAM, le 29 novembre 2010. Cependant, cette solidarité féminine semble avoir pris fin avec l'achèvement des grands changements législatifs concernant les femmes. « Aujourd'hui, alors que le plus grand défi est de contrer l'idée que l'égalité est déjà atteinte, les préoccupations partisans sont plus fortes que la solidarité féminine à l'Assemblée nationale. » (Louise Harel, 2010)

Comme leurs adversaires libéraux, les péquistes ne sont jamais allés au bout du projet de favoriser, par des mesures concrètes, l'accroissement de la présence des femmes à l'Assemblée nationale ni même dans leurs rangs. Bien que Jean-Pierre Charbonneau, ministre

³⁹ Selon Christine Normandin, présidente du Comité national des jeunes (CNJ) du Parti québécois, rencontrée le 1^{er} juin 2011.

⁴⁰ « Le cabinet formé par René Lévesque en 1976 comprenait un nouveau type de ministre d'État [dont les ministres d'État à la Condition féminine]. Ces ministres ne possédaient pas de responsabilités administratives. Ils avaient comme tâche d'assister le conseil exécutif dans l'élaboration des grandes politiques gouvernementales. Ils présidaient les différents comités ministériels et siégeaient au comité des priorités. » (AssNat, *Les ministres d'État...*, 2010)

⁴¹ Nous ne parlons pas ici de positions à proprement parler féministes puisque nulle part dans les statuts du Parti québécois, le féminisme n'est abordé. Cependant, nous ne voulons pas non plus parler de positions et d'intérêts « féminins » puisque cela peut être connoté négativement. Ainsi, nous parlerons des positions « des femmes », comme il est question, dans la déclaration de principe du PQ, « d'une égalité de fait pour les femmes ». (PQ, 2005, p.4)

de la Réforme des institutions démocratiques de mars 2002 à avril 2003, ait tenté de réformer le mode de scrutin et d'implanter des mesures incitatives pour augmenter le nombre de femmes députées, le PQ n'a jamais mené à terme ce projet qui a été rejeté en chambre autant dans ses propres rangs que par les Libéraux.

3.1.2 Historique du Parti libéral du Québec

Par ailleurs, plus que le Parti québécois, le Parti libéral du Québec a coordonné des avancées pour la cause des femmes. Non seulement il a été le premier à compter une femme députée (Marie-Claire Kirkland en 1961) et à la nommer ministre (1962), mais il a été le premier à se doter d'un conseil des ministres paritaire (2007), bien qu'il n'ait jamais fait élire plus d'un tiers de femmes députées dans ses rangs (2008). Le Parti libéral s'identifie d'ailleurs à la cause des femmes sur son site Internet :

Le PLQ a été le principal artisan des changements qui ont entraîné la reconnaissance de l'égalité des hommes et des femmes dans la société québécoise. Dès 1940, Adélar Godbout instaure le droit de vote des femmes passant outre aux objections de l'autorité ecclésiastique. Plus tard, sous Jean Lesage et Robert Bourassa, l'égalité des droits et des devoirs de l'homme et de la femme dans le mariage est inscrite dans le Code civil. L'égalité des droits des conjoints dans le partage des acquêts lors de la dissolution du mariage est également affirmée. Plus récemment, le Parti libéral fut le premier parti à inscrire à son programme la reconnaissance, pour fins civiles, de l'union entre personnes du même sexe.⁴² (Parti libéral du Québec. (Non daté) *Nos valeurs. Les libertés individuelles.*)

Le Parti libéral se revendique d'avoir fait avancer la cause des femmes et la plupart des éléments mentionnés dans cette citation le démontrent, mais le premier élément, soit celui concernant le droit de vote, est plutôt étonnant puisque le Québec a connu un retard significatif quand au droit de vote des femmes par rapport au fédéral qui l'a accordé vingt ans plus tôt. La lutte de Thérèse Casgrain et de plusieurs autres suffragettes a été nécessaire et longue pour arriver à ce que les libéraux accordent enfin le droit de vote aux femmes.

⁴² Voir aussi : Parti libéral du Québec. (Non daté). *Poursuivre nos avancées pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. En ligne <www.plq.org/fre/grands-projets/poursuivre-nos-avancees-pour-l-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-10.html> Consulté le 12 mai 2011.

Quand au Parti libéral lui-même, la place des femmes dans ses rangs n'est pas aussi clairement reconnue. En fait, il y a bien longtemps que les femmes libérales ne sont plus regroupées dans une association qui leur soit propre.

[Dès] 1950, les libérales s'étaient regroupées en fédération. En 1955, au moment où sera créée la Fédération libérale du Québec, elles intégreront les structures du parti au même titre que les jeunes et les étudiants-es. Au niveau national, les femmes s'étaient donné une structure qui n'avait toutefois pas d'assises locales. Ce n'est qu'à partir de 1958 que commencèrent à se former des associations autonomes de femmes dans chaque circonscription électorale. Le chemin que parcouraient les femmes libérales bouleversa maintes convictions solidement ancrées. Elles ont dû affronter à plusieurs reprises un environnement externe hostile, comme en témoignent les propos d'Yves Gagnon, alors journaliste au *Canada français* :

"Le simple fait que les femmes aient jugé bon de se grouper dans des associations qui leur sont propres démontre qu'elles n'ont pas atteint la maturité intellectuelle et sociale suffisante pour affronter les hommes. Cet isolationnisme en fait des êtres politiques inférieurs"⁴³. (Legault et al., 1988, p.61)

Le fait de se regrouper entre elles n'était donc pas bien vu par tous. L'organisation non mixte des femmes était perçue comme anormale alors que les hommes, dans leurs « boys clubs », ne souhaitaient pourtant pas les accueillir. Lise Bacon, alors présidente de la Fédération des femmes libérales, explique à Lyne Beauchamp pourquoi elle a souhaité l'abolition de la Fédération par des arguments sur l'exclusion des femmes des structures officielles :

L. Beauchamp : [...] Il faut plus de femmes en politique, ne serait-ce que parce que l'Assemblée nationale doit être le reflet de la société. Mais je ne voudrais jamais que les gens pensent que je suis là à cause de quotas à respecter. [...] Reste qu'attirer des femmes en politique, c'est très difficile. Il faut rencontrer je ne sais pas combien de candidates potentielles avant d'en convaincre une de se présenter.

L. Bacon : C'est entre autres pourquoi j'ai aboli la Fédération des femmes libérales, au début des années 1970, pour l'intégrer au Parti libéral. Je venais d'être élue présidente du parti. Je me suis fait des ennemis à cause de ça. Certaines femmes avaient peur. Mais je leur disais : "Si vous n'acceptez pas la mixité, jamais vous ne serez candidates. Jamais vous ne pourrez faire votre chemin dans l'organisation, vous faire connaître, franchir les étapes." (Mercier dans *L'Actualité*, 2011)

⁴³ Y. Gagnon, cité dans E. Tardy, *Les structures que se sont données les femmes dans les deux principaux partis provinciaux : le Parti libéral et le Parti québécois*, Montréal, miméo., s.d., p.20.

Ginette Legault, Guy Desrosiers et Évelyne Tardy (1988) notent que les femmes libérales ont accompli un travail considérable pour piloter des résolutions dans les instances du parti afin de faire avancer la cause de leurs consœurs :

Rappelons également que c'est sous un gouvernement libéral que fut créé, en 1973, le Conseil du statut de la femme [CSF], Conseil chargé, d'une part, de conseiller le gouvernement sur toutes les questions relatives à la condition des femmes et, d'autre part, d'en informer celles-ci. (Legault et al., 1988, p.62)

C'est cependant la ministre libérale de la Condition féminine, Christine St-Pierre, qui voulait transformer le Conseil du statut de la femme en Conseil de l'égalité au milieu des années 2000. Ainsi, la place des femmes au Parti libérale est variable. Malgré des prises de positions en faveur d'une amélioration des conditions de vie des femmes, les libérales n'ont pas eu leur propre organisation très longtemps :

C'est en juin 1971 que les libérales adoptèrent une résolution préconisant l'intégration de leur structure autonome au parti. Elles exigèrent cependant que :

"La constitution du parti soit amendée de façon à accorder une représentation féminine d'au moins 50% pour une délégation élue par l'association de comté à tous les congrès du parti."

[Elles réussissent à faire passer leur idée et,] à l'instar des jeunes, [à obtenir] une représentation minimale de 20% dans les autres organismes du parti. (Legault et al., 1988, p. 62)

Cette place dans les délégations des associations de circonscriptions aux congrès leur est encore accordée aujourd'hui dans les statuts actuels du parti. Cependant, il faut noter que les membres « de droit », qui constituent jusqu'à 450 personnes au congrès (soit un potentiel de 20% des personnes présentes) n'ont pas besoin d'être paritaires puisqu'ils ne font pas partie des délégations des associations de circonscriptions libérales. Bien qu'elles représentent, au moins jusqu'à la fin des années 1980 selon nos données, à peine 20% des postes au niveau national, les femmes sont aujourd'hui aussi nombreuses que les hommes libéraux à être ministres.

Les informations sur les pratiques internes en usage dans le Parti libéral sont cependant particulièrement difficiles à obtenir aujourd'hui. Alors que le parti est au pouvoir depuis plus de huit ans, personne à la permanence nationale n'a consenti à répondre à nos questions, et ce malgré nos sollicitations répétées⁴⁴.

3.1.3 Comparaison entre les partis

Avant de passer à la description de Québec solidaire, qui est le seul parti politique québécois à se décrire comme féministe et à présenter plus de femmes candidates que d'hommes aux élections générales, comparons les deux partis ayant déjà été au pouvoir dans les dernières années.

3.1.3.1 Parti québécois

Nous l'avons démontré dans les chapitres précédents, l'implication des bases militantes de la société civile exerce un impact important sur les prises de positions et les actions des partis politiques en ce qui a trait à l'égalité entre les femmes et les hommes.

En fait, nous pensons que pour qu'un parti politique agisse activement en faveur d'une amélioration des conditions de vie des femmes et de leur accès à la représentation politique, deux ingrédients sont indispensables : l'appui du mouvement des femmes et la volonté politique.

Le Parti québécois à ses débuts était proche d'une certaine base féministe, mais il semble que la frilosité de la direction du parti et du mouvement nationaliste face à certaines

⁴⁴ Nous avons contacté le bureau de la permanence du Parti libéral de Montréal et nous avons été transférée à l'adjointe aux communications, Danielle Poirier. Nous lui avons demandé s'il était possible de parler à une personne au fait des pratiques concernant la place des femmes dans le Parti. Elle nous a demandé de lui transmettre notre demande par courriel, ce que nous avons fait. Suite à notre courriel, elle nous a répondu qu'elle transférerait notre demande au directeur des communications, Michel Rochette, qui, lui, ne nous a jamais répondu. Nous avons réitéré notre demande auprès de Mme Poirier et de M. Rochette, qui ne nous ont pas répondu. Notons qu'au lieu de nous diriger vers des personnes ressources, on nous a dirigée vers ceux qui sont responsables de l'image du Parti libéral, soit les responsables des communications.

revendications féministes et les décisions politiques prises à certains moments n'aient pas aidé le parti à garder en son sein les groupes féministes de l'époque de sa fondation⁴⁵. La manipulation du vote féminin lors des référendums n'était pas non plus pour plaire. Lucien Bouchard, vers la fin de la seconde campagne référendaire, est allé jusqu'à faire :

[...] une remarque à propos du faible taux de natalité des femmes de race blanche. Il affirmait : "La société québécoise est une des races blanches qui a le moins d'enfants. Ça n'a pas de bon sens; cela veut dire que l'on n'a pas réglé les problèmes familiaux." Ce dernier déclarait du même souffle : "L'avenir du Québec appartient maintenant aux femmes. C'est une lourde responsabilité, mais nous avons confiance en elles." (Maillé, 1997, p.103)

Le camp du non ayant à l'époque tenté de récupérer cet événement, la FFQ avait diffusé un communiqué où elle refusait d'être manipulée par le camp du non et où elle minimisait les propos de Bouchard (Maillé, 1997, p.103). Cependant, le PQ s'est mis à dos le mouvement des femmes dès les années 1980 par ses réductions budgétaires drastiques dans les mesures sociales. Les coupures dans la fonction publique et la politique du déficit zéro de Lucien Bouchard dans les années 1990 n'ont pas permis d'améliorer les relations :

Louise Harel a signé une réforme de l'aide sociale sans pitié, appauvrissant davantage les plus pauvres des pauvres, comme l'a fait l'un des gouvernements les plus à droite que le Canada ait connu, celui de Mike Harris, mais avec une approche différente : si Harris a ironisé à plusieurs occasions sur les bénéficiaires de l'aide sociale, montrant son manque de sympathie à leur endroit, au Québec on était désolé, au point de mettre sur pied une campagne dans les médias pour combattre les stéréotypes à l'égard des prestataires de l'aide sociale. Peut-être est-ce là le sens qu'il faut attribuer au discours de Lucien Bouchard affirmant qu'au Québec nous avons un sens plus aigu de la solidarité que dans le reste du Canada? Mais nous voyons les limites d'une solidarité qui se réduit à la compassion et aux larmes symboliques, produisant un résultat qui ne diffère pas trop de celui de la province

⁴⁵ Micheline Dumont explique, dans son livre *Le féminisme québécois raconté à Camille*, la construction puis l'effritement des liens entre les mouvements féministe et nationaliste. Diane Lamoureux (1999, « La posture du fils », p.25-51) explique comment le discours nationaliste basé sur la construction de l'État moderne a, à certains égards, exclu les femmes du champ politique. En cherchant la libération et l'indépendance, les nationalistes ont voulu faire revivre le mythe des pères fondateurs américains et la fraternité de la Révolution française et par là, sont tombés dans la glorification de l'individu universel qui, pour accéder à la citoyenneté, nécessite l'indépendance, la responsabilité et la raison; caractéristiques dont sont traditionnellement dénuées les femmes dans la pensée libérale. Les féministes, tout en cherchant à participer à la construction du projet de libération nationale, sont mises de côté par l'essence même de ce projet basé sur les prémisses des Lumières.

voisine. À conservateur, conservateur et demi? Le déficit zéro s'apparente à un zéro social et les femmes ne sont pas les dernières à en faire les frais! (Lamoureux, Maillé, de Sève, 1999, p.12)

En plus de ces prises de positions allant directement à l'encontre des luttes du mouvement des femmes pour une plus grande égalité et solidarité sociale, les groupes représentant les femmes à l'interne du PQ n'ont jamais joui d'une grande autonomie puisque leurs membres étaient nommées par la direction du parti. Ainsi se pose la question de la place de celles-ci dans l'élaboration du projet politique. Cependant, on ne peut passer à côté du fait que plusieurs femmes, en tant qu'individus, ont occupé une place significative dans le Parti québécois. C'est d'ailleurs ce parti qui a été le premier des partis présents à l'Assemblée nationale à élire une femme à sa tête le 26 juin 2007. Québec solidaire ayant toutefois une femme, Françoise David, comme co-porte-parole depuis sa fondation en 2006.

3.1.3.2 Parti libéral

Pour ce qui est du Parti libéral du Québec, son rejet d'un lieu non-mixte pour les femmes dès les années 1970 n'aurait rien de bon pour la place réservée aux femmes dans le parti. Par ailleurs, c'est le PLQ qui contribua le plus à accorder une place égale aux femmes dans la société en modifiant plusieurs lois discriminatoires. On constate aujourd'hui la volonté politique du premier ministre libéral Jean Charest de tendre vers l'égalité en constituant un conseil des ministres paritaires. Cependant, et bien que « pour des motifs importants ou en cas d'urgence, le chef du Parti peut lui-même désigner le candidat » (PLQ, 2008, p.24), on est loin de la parité dans les candidatures libérales.

Le Parti libéral n'entretient pas de liens avec le mouvement des femmes, au contraire. Lors de la Marche mondiale des femmes de 2010, le gouvernement libéral est resté sourd aux revendications des femmes, y compris les revendications concernant des lois comme celle de l'aide sociale, ou celles entourant l'encadrement des messages publicitaires afin d'assurer qu'ils ne véhiculent pas de messages sexistes. Selon la Fédération des femmes du Québec, qui était au centre de l'organisation de la Marche au Québec : « [a]vec cette marche, on a pu observer la grande indifférence et arrogance des deux paliers de gouvernement face aux idées apportées par les marcheuses » (FFQ, 19 octobre 2010).

3.1.4 Historique de Québec solidaire

En fait, Québec solidaire est le seul parti à être issu du mouvement des femmes. Il s'agit d'un « parti de gauche, écologiste, féministe, pacifiste, pluraliste, démocratique et souverainiste » (Québec solidaire. 2009. *Historique*) qui a été fondé en février 2006 suite à la fusion d'un parti politique, l'Union des forces progressistes (UFP), et d'un mouvement politique, Option citoyenne (OC). Avant leur fusion, les deux groupes avançaient déjà des positions féministes claires et l'UFP comme OC s'appuyaient sur deux porte-parole, une femme et un homme. Le maintien d'une « direction bicéphale » faisait partie de l'entente de fusion entre les deux organisations. En fait, Québec solidaire est le seul parti au Québec comptant le féminisme comme valeur fondatrice.

Il faut aussi dire que Québec solidaire a été co-fondé par Françoise David, elle-même ancienne présidente de la Fédération des femmes du Québec. Elle a amené une partie du mouvement féministe avec elle, faisant en sorte qu'il était difficile pour le jeune parti de ne pas tenir compte des femmes et du féminisme dans ses prises de positions et ses manières d'agir à l'interne. L'arrivée en 1994 de Françoise David à la tête de la FFQ avait d'ailleurs marqué une coupure avec les allégeances traditionnelles de la Fédération. En effet, la FFQ a d'abord été fondée par des féministes libérales avant d'être plus proche du mouvement souverainiste. C'est avec l'arrivée à sa tête d'une frange plus radicale de femmes et l'organisation de diverses Marches mondiales des femmes ayant permis la consolidation de liens internationaux que la FFQ s'est éloignée du pouvoir politique provincial, faisant en sorte que les partis traditionnels perdent leur lien avec cette base féministe.

Comme plusieurs organisations politiques et syndicales, Québec solidaire est doté d'une Commission nationale des femmes (CNF). Ce groupe est statutaire, contrairement à d'autres commissions thématiques et une représentante du groupe occupe un poste au Comité de coordination national (CCN). Québec solidaire a présenté des candidatures aux deux dernières élections générales, soit celles de mars 2007 et de décembre 2008. Le 8 décembre 2008, Amir Khadir, co-porte-parole du parti, a été élu député dans la circonscription de Mercier à Montréal.

Dans sa courte existence, Québec solidaire a réussi à présenter plusieurs motions à l'Assemblée nationale en appui au mouvement des femmes dont une dans le cadre de la Marche mondiale des femmes 2010 :

Que l'Assemblée nationale exige du gouvernement qu'il réponde positivement aux revendications de la Marche mondiale des femmes en protégeant l'accessibilité, l'universalité et la qualité de l'ensemble des services publics, notamment le réseau de santé et de services sociaux et le réseau de l'éducation, afin de contrer l'impact négatif que leur privatisation, leur tarification et leur sous-financement ont sur le droit des femmes à l'égalité et sur la solidarité sociale au Québec. (Khadir, Amir. 2010, 6 octobre)

Par cette motion, Québec solidaire a démontré son appui au mouvement des femmes, alors que le PLQ et l'ADQ se sont prononcés contre. QS a présenté d'autres motions en faveur d'enjeux féministes, comme celle interpellant le gouvernement fédéral :

Que l'Assemblée nationale demande aux partis politiques fédéraux de s'engager à bonifier le financement de Condition féminine Canada afin de pouvoir aider les groupes de défenses (sic) des droits des femmes, notamment la Fédération des femmes du Québec et l'Association féminine d'éducation et d'action sociale [AFEAS]. (Khadir, Amir. 12 avril 2011)

Il est intéressant de constater que Québec solidaire mentionne la défense de droits parce que le gouvernement conservateur ne cesse de sabrer dans le financement des groupes de femmes. En effet, le *Programme promotion de la femme*, de Condition féminine Canada, n'a plus comme objectif de financer les groupes qui pourraient contester les pratiques du gouvernement fédéral en matière d'égalité, mais seulement les groupes de services. Dans la catégorie des activités non admissibles au *Programme*, il y a les « activités de revendication au Canada et de lobbying auprès des gouvernements fédéral ou provinciaux/territoriaux ou des administrations municipales. » (Condition féminine Canada, 2011, p.7).

La Coalition spéciale pour l'égalité des femmes et les droits de la personne a d'ailleurs critiqué ces changements de critères en mai 2010 : « Ces compressions effectuées dans les fonds accordés aux regroupements féministes se consacrant à la défense des droits des femmes porteront un coup dur à l'égalité des femmes partout au pays » (FFQ, 2010, 6 mai). De plus, le gouvernement de Jean Charest, par l'entremise de la ministre de la Condition féminine Christine St-Pierre, a annoncé qu'il ne pallierait pas à ce manque à gagner pour les

groupes de femmes (CSF, 20 avril 2011, *Communiqué*). Comme dans le précédent chapitre, on voit à quel point le financement gouvernemental est orienté politiquement et peut exercer un impact majeur sur les positions politiques prises par les mouvements sociaux.

3.2 STATUTS

Nous l'avons vu, pour qu'un parti soit en phase avec le mouvement des femmes, il doit établir des liens avec celui-ci. Or, comment un parti peut-il être proche du mouvement des femmes alors qu'il n'a pas de structure interne dont la responsabilité soit d'encourager les femmes à s'impliquer, faire rayonner les positions du parti dans le mouvement des femmes et ramener les positions du mouvement des femmes au sein des réflexions du parti? C'est ce que nous analyserons en observant la place accordée aux femmes et au féminisme dans les statuts du PQ, du PLQ et de QS.

3.2.1 Statuts du Parti québécois

3.2.1.1 Place des femmes au Parti québécois

Dans ses statuts d'avant son congrès d'avril 2011, le Parti québécois consacrait une place à différents groupes d'intérêts qui étaient constitués en groupes d'action politique. Ces groupes étaient les comités des femmes, des aînées et aînés, des Québécoises et des Québécois issus de l'immigration, ainsi que d'autres axés sur le développement durable et les relations internationales. L'instance de représentation des femmes, le Groupe d'action politique des femmes (GAPF), n'avait pas un mandat spécifique autre que celui défini pour les groupes d'action politique dans leur ensemble⁴⁶ :

A – Mandat

153. Les groupes d'action politique du conseil exécutif national ont pour mandat de soutenir les conseillères et les conseillers responsables de chacun des groupes

⁴⁶ Voir appendice E pour l'extrait complet.

d'action politique dans l'accomplissement de leur mandat. Plus précisément et de manière non restrictive, les groupes d'action politique du conseil exécutif national poursuivent les objectifs suivants :

- a) faire la promotion du Parti et des idées qui le portent auprès du groupe dont il a la charge;
- b) recruter de nouveaux membres auprès du groupe dont il a la charge;
- c) mobiliser et donner une voix aux membres du Parti issus du groupe dont il a la charge;
- d) sensibiliser les instances du Parti aux préoccupations particulières du groupe dont il a la charge;
- e) entretenir des relations avec les divers organismes qui représentent des segments ou œuvrent auprès du groupe dont il a la charge pour, d'une part, sensibiliser et informer le Parti des objectifs poursuivis par ces groupes et, d'autre part, faire la promotion du Parti et des idées qui le portent auprès de ces organismes;
- f) proposer et coordonner un plan d'action afin d'atteindre ces objectifs; (Parti québécois, 2005 (juin), p.114)

Nous constatons que seules les membres du GAPF détenaient la responsabilité de porter les enjeux concernant les femmes dans le parti et à l'extérieur. Elles assumaient la responsabilité de faire passer les positions des femmes⁴⁷ dans leurs rangs, de recruter des femmes, de les encadrer et de rester en contact avec les groupes de femmes de la société civile. C'est un lourd mandat qui leur était donné, d'autant plus que leur rôle principal était en fait de conseiller la personne responsable de la commission politique au conseil exécutif national du parti. La place des groupes d'action politique à l'intérieur du Parti québécois n'était donc pas définie en dehors du conseil exécutif national. Selon Véronique Bergeron, attachée politique de Louise Beaudoin qui était porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine jusqu'à sa démission du PQ en juin 2011 : « [...] la seule façon pour les femmes de faire avancer les enjeux qui les préoccupent est de s'impliquer dans toutes les instances du parti où se prennent les décisions politiques »⁴⁸. Cela n'est pas étonnant puisque l'ensemble des groupes d'action politique n'étaient plus actifs dans les

⁴⁷ Comme plus haut, nous utilisons l'expression « positions des femmes » plutôt que « positions féministes » puisque qu'il s'agit d'un « groupe d'action politique des femmes ». Nous ne portons pas de jugement sur le vocabulaire utilisé par le Parti québécois. Cependant, nous ne pouvons passer à côté du fait que des positions explicitement féministes ne sont pas présentes dans les documents du Parti québécois.

⁴⁸ Entretien avec Véronique Bergeron le 20 mai 2011, alors que nous cherchions à rencontrer Louise Beaudoin.

dernières années, selon Christine Normandin⁴⁹, présidente du Comité national des jeunes (CNJ) du Parti québécois en 2011.

En fait, le seul groupe identitaire fonctionnant bien au Parti québécois et doté d'une instance nationale qui lui soit propre est le Comité national des jeunes. De plus, le CNJ a un pendant dans chaque association de circonscription ainsi que deux sièges réservés au conseil exécutif local. Depuis le congrès d'avril 2011, le CNJ est passé de un à deux représentant-es au conseil exécutif national. Avant ce changement aux statuts, le conseil exécutif national était composé ainsi :

- g) la présidente ou le président du conseil exécutif national;
- h) la vice-présidente ou le vice-président et présidente ou président de la commission politique;
- i) la vice-présidente ou le vice-président et présidente ou président de la commission de l'organisation, de la mobilisation et de la formation;
- j) la vice-présidente ou le vice-président à la formation;
- k) la trésorière ou le trésorier et responsable du financement;
- l) la conseillère ou le conseiller et responsable du groupe d'action politique des femmes;
- m) la conseillère ou le conseiller et responsable du groupe d'action politique des aînées et aînés;
- n) la conseillère ou le conseiller et responsable du groupe d'action politique des Québécoises et des Québécois issus de l'immigration;
- o) la conseillère ou le conseiller et responsable du groupe d'action politique pour le développement durable;
- p) la conseillère ou le conseiller et responsable du groupe d'action politique des relations internationales.

Sont membres d'office :

- q) la ou le chef du Parti;
- r) la conseillère ou le conseiller et présidente ou président du comité national des jeunes;
- s) la conseillère ou le conseiller et présidente ou président de la conférence nationale des présidentes et des présidents;
- t) trois (3) conseillères-députées ou conseillers-députés membres de l'aile parlementaire élus par le caucus des députées et des députés. (Parti québécois, 2005 (juin), p.109)

⁴⁹ Nous avons rencontré Christine Normandin le 1^{er} juin 2011 afin de mieux comprendre la place des femmes et du féminisme au Parti québécois.

Cette composition reflétait la représentation des différents groupes d'action politique et il y avait donc un seul poste réservé aux enjeux des femmes, poste qui n'était pas occupé depuis un certain temps selon Christine Normandin.

Suite au Congrès d'avril 2011, le Parti québécois a modifié substantiellement la composition de son conseil exécutif national qui est maintenant composé de seize personnes :

- une présidente ou un président du conseil exécutif national;
- quatre (4) conseillères;
- quatre (4) conseillers;

Sont membres d'office

- la ou le chef du Parti;
- la présidente ou le président de la commission politique;
- la présidente ou le président du comité national des jeunes;
- trois (3) députées ou députés membres de l'aile parlementaire élus par le caucus des députées et députés;
- une conseillère ou un conseiller membre du conseil exécutif national du comité national des jeunes, désigné par lui ou l'instance choisie, dans le respect du principe de parité du conseil exécutif national.

Parmi les huit (8) conseillères et conseillers, le conseil exécutif national propose au premier conseil national suivant le congrès national les personnes qui assumeront les fonctions de :

- vice-présidente ou vice-président;
- vice-présidente ou vice-président à l'organisation, à la mobilisation et à la formation;
- secrétaire nationale ou secrétaire national;
- trésorière nationale ou trésorier national. (Parti québécois. 2011)

Comme on peut le constater, le Parti québécois participe à améliorer l'égalité des chances en votant en faveur de la parité chez les conseillers et conseillères du conseil exécutif national. Cependant, il est impossible de savoir comment seront répartis entre les femmes et les hommes les postes de responsabilité et si les femmes, plus que les hommes, se retrouveront dans des postes de conseillères sans responsabilités spécifiques. Suite à nos discussions avec Mme Normandin, il semble qu'un grand effort ait été entrepris, au moins à l'exécutif du parti, pour que les postes de pouvoir soient répartis équitablement entre les

femmes et les hommes. Cependant, aucun dispositif structurel ne garantit le maintien de ces mesures.

Ce n'était pas la première fois qu'un tel débat sur la parité à l'exécutif national du Parti québécois était mené en Congrès, et ce dans les mêmes termes, c'est-à-dire que le PQ n'a pas exploré une nouvelle voie vers la parité, mais que cette fois, les membres ont été convaincus de voter en sa faveur. Le vote avait toujours été serré, ce qui fut encore le cas, mais à l'avantage du changement cette fois puisque, après un recomptage, le projet a été adopté. Christine Normandin, présidente du Comité national des jeunes, nous a expliqué que les divisions sur ce sujet étaient, entre autres, générationnelles :

Les femmes plus âgées nous disent souvent à quel point elles ont dû se battre pour leurs droits, comment nos grands-mères ont lutté et à quel point il existe encore aujourd'hui un plafond de verre pour les femmes. Mais nous, nous ne souhaitons pas "avoir des sièges à jupe". Tout le monde veut attaquer le problème du recrutement des femmes, mais nous, les jeunes, nous ne pensons pas que c'est en réservant des sièges aux femmes que le problème va se régler, même si, comme le disent les plus âgées, c'est toujours bien d'avoir des exemples d'autres femmes qui prennent leur place et ça a des chances d'en encourager de nouvelles à s'impliquer.⁵⁰

Malgré ce débat, la présidente du CNJ dit vouloir atteindre la parité, mais sans l'imposer. Ainsi, elle est consciente du travail abattu par les femmes des générations précédentes et désire plutôt utiliser ces acquis pour prendre sa place. Elle ne considère pas être victime d'un plafond de verre puisque, selon elle, ce plafond existe uniquement pour les femmes qui choisissent de rester plusieurs années à la maison pour élever leur famille. Le retour des valeurs familiales la mène à refuser de vivre la double tâche. Elle a même l'impression que les femmes des générations précédentes l'encouragent à faire une carrière tout en élevant une famille alors que pour elle, les femmes devraient plutôt opter entre la vie de famille et la carrière politique ou du moins, avoir la possibilité de se bâtir une carrière sans que la vie de famille ne pose problème.

⁵⁰ Propos recueillis auprès de Christine Normandin le 1^{er} juin 2011.

Cependant, la question semble se poser autrement pour les hommes. En effet, dans les entrevues que nous avons menées, la question de l'articulation famille / vie politique se posait tout particulièrement pour les femmes. Pour les hommes, cette question est aussi de plus en plus présente, mais la vie de famille n'est jamais perçue comme un obstacle à la vie politique, mais seulement comme un lieu où l'on souhaite être de plus en plus présent. Ces constats, Ginette Legault, Guy Desrosiers et Évelyne Tardy les avaient déjà énoncés à la fin des années 1980 dans *Militer dans un parti provincial, les différences entre les femmes et les hommes au P.L.Q. et au P.Q.* (1988). À l'époque, plus les femmes occupaient des fonctions de hautes responsabilités, plus elles éprouvaient de difficulté à concilier le travail et la famille, alors que pour les hommes, c'était l'inverse, leurs hautes responsabilités semblant justifier leur faible présence à la maison (p.127-129). Ainsi, l'égalité semble impliquer des choix spécifiques uniquement pour les femmes.

De plus, nous avons appris que les jeunes femmes commençant à s'impliquer au sein des instances jeunesse du PQ sont souvent perçues comme se cherchant un partenaire, en opposition à une stricte implication politique. Selon Nastassia Williams, ancienne militante jeune du PQ ayant quitté entre autres à cause de l'attitude machiste de ses collègues, un adage veut que pour s'intégrer complètement au PQ, un homme a besoin de trois mois et une femme, de trois ans. Lors de l'élection d'André Boisclair à la tête du parti, beaucoup de jeunes hommes venant des Fédérations étudiantes, particulièrement les membres de l'exécutif de la FEUQ lors de la grève de 2005, avaient fait leur place dans le parti. Les membres de ce groupe s'identifiaient eux-mêmes comme un « boy's club » et dans leurs rencontres, les hommes parlaient politique pendant que les femmes rôdaient littéralement autour, buvant et riant... « Ils se voyaient eux-mêmes comme étant là entre hommes pour discuter stratégie politique et les femmes tournaient autour, acceptant d'une certaine façon leur rôle différencié ». (Williams, 22 novembre 2011) Ainsi, les mœurs changent lentement au Parti québécois.

C'est peut-être à cause de cela que les jeunes femmes qui ont pu faire leur place au PQ, comme Christine Normandin, craignent que la parité dans les instances envoie un message contraire à celui souhaité, c'est-à-dire qu'on l'on pourrait croire que le PQ a besoin d'exiger la parité parce que les femmes n'ont pas assez de place dans ses rangs. Mme Normandin

refuse de définir son parti comme une organisation laissant peu de place aux femmes. D'ailleurs, elle mentionne que beaucoup d'hommes ont défendu la parité lors du débat sur la question en Congrès et qu'il y avait plus de femmes que d'hommes qui se présentaient à des postes de conseillers. La parité pourrait donc empêcher d'élire plus de femmes que d'hommes, mais cette problématique ne semble pas avoir été abordée dans le débat.

Nous avons voulu rencontrer Louise Beaudoin, qui était porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine au moment où nous menions nos entrevues, mais elle n'était pas disponible. Nous avons par ailleurs pu rencontrer Carole Poirier⁵¹, députée d'Hochelaga-Maisonneuve et porte-parole de l'opposition officielle en matière de condition féminine du 9 janvier 2009 au 26 août 2010. Mme Poirier n'est pas en faveur d'une parité ferme, mais plutôt d'une zone de parité faisant en sorte qu'il y ait toujours un minimum de 40% et un maximum de 60% de femmes comme d'hommes dans les instances. Cependant, ce n'est pas cette position qui a été adoptée par le Parti québécois quand à la composition de son conseil exécutif national, leur choix s'étant arrêté sur la parité « pure », soit 50-50.

Quant à l'implication des hommes dans la vie de famille, Christine Normandin comme Mme Poirier s'entendent. La présidente du CNJ souhaite que les hommes s'impliquent davantage afin que chacun et chacune puisse occuper une place dans la sphère publique comme dans la sphère privée. À cet effet, elle nous a mentionné que le Parti québécois encourage beaucoup ses députés masculins à prendre leur congé de paternité, et ce même lorsqu'ils hésitent à le faire. Il y a donc une certaine transformation du paradigme de performance, et le fait de s'absenter du travail en raison de responsabilités familiales commence à être accepté dans les rangs du PQ, bien que ce ne soit pas encore devenu un réflexe chez les députés (Normandin, juin 2011).

Cependant, lors des réunions des instances du Parti québécois, il n'y a toujours pas de service de garde et il semble qu'il s'agisse d'un élément difficile à intégrer dans leurs instances selon Mme Normandin. Cela est très étonnant puisque plusieurs organisations syndicales, politiques et communautaires ont adopté la formule d'un service de garde lors des

⁵¹ La rencontre avec Carole Poirier s'est tenue dans son bureau de circonscription le 20 juin 2011.

réunions depuis de nombreuses années. Cela ayant souvent fait l'objet de revendications de la part des femmes dans le milieu syndical en particulier. De plus, il ne s'agit pas d'implanter un centre de la petite enfance avec des éducatrices formées, mais simplement de donner accès à une garderie où les enfants sont surveillés et où ils peuvent mener quelques activités.

3.2.1.2 Place du féminisme au Parti québécois

Pour ce qui est de la place du féminisme dans les statuts et aussi dans les pratiques péquistes, il appert que le PQ a souvent hésité à appuyer la cause des femmes, ce qui lui aurait fait perdre l'appui d'une frange du mouvement des femmes. Aujourd'hui, bien que le PQ démontre une certaine volonté politique à améliorer la place prise par les femmes dans ses instances en votant à son congrès d'avril 2011 l'obligation de parité chez les conseillers du conseil exécutif national, nous sommes en droit de nous demander où se trouve cette base militante en son sein qui prône le féminisme et où, dans la société civile, le PQ reçoit l'appui des groupes de femmes.

Pour Carole Poirier, c'est le Parti québécois qui est le plus féministe et qui a accompli le plus pour les femmes. Elle nomme ainsi l'équité salariale, le Secrétariat à la Condition féminine et la mise en place du ministère (d'État sans responsabilités budgétaires) de la Condition féminine. Cependant, elle a omis de mentionner que René Lévesque, alors premier ministre, a lui-même été ministre d'État à la Condition féminine par intérim de novembre 1983 à janvier 1984⁵². Il s'agissait évidemment d'une très courte période, mais qu'un homme, comme chef de parti, soit incapable de trouver une remplaçante à une députée démissionnaire est symboliquement très problématique. De plus, malgré de nombreuses recherches, il est impossible de déterminer qui a pris en charge ce ministère entre le moment où René Lévesque en était responsable et l'élection d'un gouvernement libéral à la fin de l'année 1985.

⁵² Notons que le Parti libéral a également nommé un homme à ce ministère pendant un court laps de temps. Il s'agissait de Claude Bécharde en 2001.

3.2.2 Statuts du Parti libéral du Québec

3.2.2.1 Place des femmes au Parti libéral

Au Parti libéral, la place des femmes est différente de celle qu'elles occupent au Parti québécois. Il n'y a pas de lieu où elles peuvent se regrouper et les seuls groupes identitaires dotés de leurs propres structures sont les jeunes, les communautés culturelles et les aînés. Ils disposent tous trois de commissions permanentes, mais les aînés, contrairement aux deux autres groupes, n'ont pas leur propre congrès ni d'instance pour élire leur propre président. Les commissions des jeunes et des aînés s'adressent à des groupes qui peuvent certes vivre des discriminations, mais dont le statut est temporaire, particulièrement chez les jeunes.

Quant à elles, les femmes appartiennent nettement à un groupe discriminé à travers le temps. Malgré cela, elles ne bénéficient pas de tels lieux pour se regrouper entre elles et se choisir des représentantes qu'elles pourraient déléguer à différentes instances. De plus, certaines instances, comme le congrès, doivent compter des délégations d'associations qui sont paritaires, mais d'autres pourraient ne compter aucune femme lors de ces rencontres⁵³. Pour ce qui est du Congrès des membres, nous l'avons mentionné plus haut, les délégations des associations de circonscriptions doivent être paritaires, ce qui donne l'impression que le Congrès le sera tout autant. Cependant, il y a un tel nombre de membres « de droit » qui n'ont pas à être composés paritairement qu'il est fort possible que les femmes se retrouvent minoritaires dans cette importante instance qui se rassemble à tous les deux ans. Voici en détail la composition du Congrès :

Article 31

Sont délégués au Congrès des membres :

a) De droit :

- le chef du Parti;
- les membres du Comité exécutif du Parti;
- les présidents des associations de circonscription électorale;

⁵³ Il s'agit du Conseil général qui a lieu deux fois l'an, du Comité de coordination, qui se tient aux six semaines, et des Conseils régionaux, qui se tiennent à périodes variables (PLQ, 2008).

- les députés libéraux à l'Assemblée nationale du Québec ainsi que les candidats officiels du Parti désignés conformément aux dispositions de l'article 74, et ce, jusqu'à la date de l'élection pour laquelle ils ont été choisis;
- 66 représentants nommés par la Commission des communautés culturelles;
- 40 jeunes nommés par la Commission jeunesse;
- 40 représentants de la Commission politique du Parti;
- les présidents et les secrétaires des commissions permanentes du Parti;
- 4 membres aînés (60 ans et plus) nommés par la Commission des aînés;

b) Élus :

18 membres de chacune des associations de circonscription électorale, élus en assemblée générale.

Ces 18 délégués doivent être répartis comme suit :

- 9 femmes dont au moins 3 membres jeunes et un membre de 60 ans et plus;
- 9 hommes dont au moins 3 membres jeunes et un membre de 60 ans et plus;

Chaque délégation d'une circonscription électorale comportant une représentation des communautés culturelles doit comprendre au minimum un membre provenant des communautés culturelles, s'il y a 10 membres issus des communautés culturelles dans l'association de la circonscription électorale; un minimum de 2 membres provenant des communautés culturelles, s'il y a 20 membres issus des communautés culturelles dans l'association de la circonscription électorale et; un minimum de 3 membres provenant des communautés culturelles, s'il y a 30 membres issus des communautés culturelles dans l'association de la circonscription électorale;

c) Substituts :

6 membres de chacune des associations de circonscription électorale, élus en assemblée générale.

Ces 6 substituts doivent être répartis comme suit :

- 3 femmes dont au moins une membre jeune et,
- 3 hommes dont au moins un membre jeune. (PLQ, 2008, p.13)

Ce qu'il faut également noter, c'est que les femmes sont déléguées au Congrès par leur association de circonscription et qu'il n'y en a aucune qui y soit déléguée au nom des femmes. Les intérêts des femmes libérales ne peuvent donc pas s'articuler formellement puisqu'elles n'ont aucun lieu où se regrouper. Cela n'est par contre pas surprenant puisque c'est à l'intégration des femmes aux structures de pouvoir que travaille le Parti libéral et non à la critique de ces structures par les femmes.

3.2.2.2 Place du féminisme au Parti libéral

Quant à la place concédée au féminisme dans le PLQ, les règlements du parti ne mentionnent qu'une volonté d'égalité « entre toutes les personnes » à l'article 1 qui se lit comme suit :

Chapitre 1 : Le Parti

Article 1

Il est, par la présente Constitution, formé un parti politique dont la philosophie repose sur les éléments suivants :

- a) la primauté de la personne, les libertés individuelles et le droit de chacun de réaliser ses aspirations dans le respect d'autrui;
- b) l'égalité de droit de toutes les personnes, sans distinction d'origine, de sexe, d'orientation sexuelle, de culture, de condition économique et sociale, de religion ou de langue;
- c) l'égalité des chances pour tous, la dignité humaine, la solidarité et la responsabilité de tous les membres de la société dans la poursuite d'une justice sociale plus grande et dans la lutte contre la pauvreté;
- d) la réconciliation de deux tendances progressistes : la justice sociale et le dynamisme économique;
- e) la foi en l'innovation et la créativité comme instruments décisifs du progrès personnel et collectif;
- f) le changement dans le respect des institutions démocratiques;
- g) la protection et la promotion du caractère français et du dynamisme culturel de la société québécoise, tout en reconnaissant la pleine légitimité du fait anglophone au Québec et la diversité culturelle;
- h) la promotion des intérêts du Québec dans la fédération canadienne;
- i) l'équité intergénérationnelle. (PLQ, 2008, p.3)

On le constate donc à travers les règlements, la constitution et les pratiques du Parti libéral du Québec, la place accordée aux femmes est importante à certains niveaux de décision, mais elle ne se situe pas en parallèle d'une critique des discriminations systémiques vécues par ces dernières. Il existe une prise de conscience des inégalités vécues par les femmes, mais on ne les incite qu'à s'ajouter une à une au groupe, à joindre les rangs des hommes politiques.

3.2.3 Québec solidaire : un parti avec des bases féministes

3.2.3.1 Statuts de Québec solidaire

À Québec solidaire, la place des femmes est reconnue et encouragée. Le parti est doté d'une Commission nationale des femmes (CNF) dont le mandat est large, mais partagé par toutes les instances du parti; il se décline comme suit :

14.1 La Commission nationale des femmes

La Commission nationale des femmes est composée de la responsable de la Commission nationale des femmes au Comité de coordination national et d'une femme par association régionale reconnue, élue par une assemblée régionale des femmes convoquée par l'association régionale.

Les mandats de la Commission nationale des femmes sont les suivants : s'assurer que l'analyse féministe traverse tous les documents et prises de position du parti, en accordant une attention particulière à la situation des femmes doublement discriminées; s'assurer que les femmes occupent une place égale à celle des hommes dans tous les secteurs de la vie associative du parti, produire des documents qu'elle juge pertinents relativement aux préoccupations et aux droits des femmes, susciter, encourager et soutenir l'émergence de candidatures féminines lors de campagnes électorales, s'assurer que des porte-parole féminines parlent au nom du parti dans le cadre des instances et responsabilités prévues par les statuts, et tout autre mandat qu'elle jugera utile de remplir. Avec l'accord et conjointement avec le Comité de coordination national, la Commission nationale des femmes convoque, si elle le juge utile, une conférence nationale des femmes pour traiter de toute question qu'elle juge pertinente.

Nonobstant les énoncés précédents, toutes les instances du parti sont responsables de porter l'analyse féministe et de promouvoir la prise de parole des femmes, à l'intérieur comme à l'extérieur du parti, de même que leur accession à des postes de responsabilité ou de porte-parole. (Québec solidaire, 2009, *Statuts...*, p.14)

Nous pouvons facilement constater une différence majeure entre les responsabilités des groupes représentant les femmes au PQ et à QS si l'on compare la Commission nationale des femmes de QS avec le Groupe d'action politique des femmes du PQ qui a été aboli à leur congrès d'avril 2011. Dans les deux cas, les instances représentant les femmes assument la défense des intérêts des femmes et portent les dossiers qui les concernent vers les autres instances du parti. Cependant, à Québec solidaire, non seulement des statuts particuliers

existent pour définir les responsabilités de la CNF, mais en plus, il ne revient pas uniquement à cette instance d'assumer la responsabilité de représenter les intérêts des femmes dans le parti ni d'avoir une analyse féministe des différents enjeux politiques.

Québec solidaire prend clairement position en faveur de la fin des discriminations envers les femmes et s'assure qu'un travail de fond soit accompli pour que le poids de l'égalité ne soit pas uniquement porté par la Commission nationale des femmes ou les femmes du parti en général.

Le parti reconnaît l'égalité entre les femmes et les hommes comme une de ses valeurs fondatrices. La reconnaissance de l'égalité passe par une critique des discriminations systémiques que vivent les femmes et que Québec solidaire cherche à amoindrir, voire à abolir. Ainsi, certaines instances du parti, comme le Comité de coordination national, doivent être obligatoirement paritaires, alors que d'autres, comme les conseils nationaux et les congrès, doivent rechercher la parité de leurs délégations « dans la mesure du possible » (Québec solidaire, 2009, *Statuts...*, pp.7-9).

Depuis 2011, le Comité de coordination national a inclus à ses procédures le fait d'entendre un rapport de la responsable de la Commission nationale des femmes à chacune de ses réunions, soit aux quatre à six semaines. Selon Émilie Guimond-Bélanger⁵⁴, responsable de la CNF, cela permet d'effectuer un suivi plus serré de la place des femmes et du féminisme dans le parti, en plus d'assurer la pérennité à l'ordre du jour d'une analyse féministe des décisions politiques.

Pour ce qui est des exécutifs d'associations de circonscriptions, c'est à eux de déterminer leur composition, mais ils ont généralement une représentante à la Commission régionale des femmes sur l'exécutif. D'ailleurs, « toutes les instances du parti sont responsables de porter l'analyse féministe et de promouvoir la prise de parole des femmes, à l'intérieur comme à l'extérieur du parti, de même que leur accession à des postes de responsabilité ou de porte-parole » (Québec solidaire, 2009, *Statuts...*, p.14).

⁵⁴ Nous avons obtenu un entretien le 8 mai 2011 avec Émilie Guimond-Bélanger afin de préciser la place des femmes et du féminisme à l'intérieur de Québec solidaire.

Il est intéressant de constater que c'est à même les statuts que Québec solidaire affirme son « préjugé favorable » envers les femmes. Un énoncé de principe est également joint aux statuts où l'on annonce l'adhésion du parti à la *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*⁵⁵. Cette charte, élaborée dans le cadre de la Marche mondiale des femmes en décembre 2004 au Rwanda, fait état du droit des femmes à l'égalité dans plusieurs domaines comme l'intégrité physique, le travail, la santé et la démocratie. En fait, cette « Charte se fonde sur les valeurs d'égalité, de liberté, de solidarité, de justice et de paix. » (Marche mondiale des femmes, 2004)

3.2.3.2 Place des femmes à Québec solidaire

Québec solidaire entretient des liens serrés avec le mouvement des femmes québécois. Alors que Françoise David, co-fondatrice de Québec solidaire, a été présidente de la Fédération des femmes du Québec (FFQ) de 1994 à 2001, l'ancienne présidente de Québec solidaire, Alexa Conradi, est maintenant présidente de la FFQ depuis 2009. En plus de ces liens personnels importants, Québec solidaire, avec ses prises de positions plus radicales que les autres partis, particulièrement quant à l'analyse féministe, a su tisser des liens avec le mouvement des femmes, ce qui a outillé le parti pour comprendre les enjeux féministes de l'heure et permis d'encourager des féministes à s'impliquer davantage dans ses rangs.

Une étude interne à Québec solidaire démontre que les femmes sont bien présentes dans le parti, autant comme membres (49% au 30 août 2011) que comme responsables dans diverses instances. En janvier 2011, dans les associations locales, il y avait 49,1% de femmes dans les comités de coordination, 43,8% de femmes représentantes officielles (financement et trésorerie) et 57,5% de femmes porte-parole. Il convient également de souligner que lorsqu'il est question de parité à Québec solidaire, cela réfère à un minimum de 50% de femmes et non un maximum. On peut donc trouver plus de femmes que d'hommes dans certaines instances. Cependant, la parité dans les comités de coordination d'association n'est pas obligatoire, bien que tous fassent des efforts pour l'atteindre.

⁵⁵ Voir appendice F.

Au Comité de coordination national, la parité est appliquée de façon très stricte. Autrement dit, la politique n'est pas de tendre vers la parité, mais de l'atteindre; s'il manque une femme pour atteindre la parité, on préférera laisser le poste vacant plutôt que d'y nommer un homme. Contrairement au Parti québécois maintenant (suite au congrès d'avril 2011), aucun poste n'est spécifiquement réservé aux femmes. Des situations gênantes peuvent donc se produire quand vient le temps d'élire le Comité de coordination national. Il peut par exemple arriver qu'une seule personne se présente à certains postes, mais qu'un homme et une femme se présentent à d'autres postes. Ainsi, il y a des postes où seule une femme se présente et d'autres (plus nombreux) où seul un homme se présente. Pour atteindre la parité, il faut alors qu'au poste où deux personnes se présentent, une femme l'emporte, à moins que l'homme candidat ne se désiste, ce qui est généralement le cas jusqu'à maintenant. Mais ceci peut mener à des situations gênantes puisqu'il incombe à l'homme qui a choisi de solliciter un poste où une femme se présentait de se désister alors que les autres hommes, qui ne sont pas en compétition avec une femme pour le poste qu'ils convoitent, n'ont pas à abandonner la course. Par ailleurs, l'homme qui se présente contre une femme n'est pas obligé de se désister; c'est une pratique interne de l'inviter à le faire, mais s'il se présente, la possibilité qu'il soit élu existe puisque, bien que les membres soient invités à respecter la parité (sous-entendu : à voter pour une femme), ils n'y sont pas obligés et la parité peut donc être brisée. Cette pratique, qui sous-tend une volonté manifeste d'atteindre et de conserver la parité, n'est donc pas parfaite et peut susciter certains mécontentements. Jusqu'à maintenant, les hommes se présentant contre des femmes se sont toujours désistés, mais ils ne sont pas obligés de le faire.

Pour l'instant, le parti est jeune et son nombre de membres est assez petit (environ 7000 membres) pour que de telles pratiques puissent se dérouler dans une dynamique de consensus. Mais si Québec solidaire devient plus influent et que d'anciens membres de partis concurrents viennent en grossir les rangs, il pourrait devenir plus épineux pour ce parti féministe de gérer les habitudes potentiellement « moins féministes » de ses nouveaux membres. Comment, alors que des luttes de pouvoir s'installeront, pourra-t-on assurer qu'une femme soit élue à la place d'un homme qui rallierait plus de membres? C'est une réflexion qui a cours en ce moment à Québec solidaire chez la Commission nationale des femmes et parmi certains membres et aucune solution n'a encore été trouvée.

Le parti est encore trop jeune pour que l'on puisse prévoir comment évoluera la situation, mais les pratiques féministes étant déjà solidement ancrées dans ses mœurs, on peut s'attendre à ce qu'elles prévalent; du moins plus que chez les autres partis qui ne s'appuient pas sur une base féministe puissante dans leurs rangs.

3.2.3.3 Place du féminisme à Québec solidaire

Nous l'avons montré plus haut, une des valeurs à la base de Québec solidaire est le féminisme et plus qu'un vœu pieux, le parti fait preuve d'efforts notables pour inclure les femmes dans ses rangs. En plus de l'intégration des femmes, l'analyse féministe est bien présente dans le parti et mène à des prises de positions explicites en faveur d'enjeux féministes.

Ainsi, l'actuelle responsable de la Commission nationale des femmes, Émilie Guimond-Bélanger, qui a agi à titre de porte-parole femme du parti en remplacement de Françoise David à l'été 2011, a noté en entrevue que les positions féministes ont réellement leur place dans le parti. Dans le cadre de son remplacement, elle siégeait au caucus parlementaire, instance qui se réunit toutes les semaines pour traiter des dossiers parlementaires, et elle y a constaté qu'aucune réticence n'est posée face à l'analyse féministe qu'elle apporte :

Il n'y a aucune résistance du caucus face à l'analyse féministe, ils et elles n'ont cependant pas toujours le réflexe d'en tenir compte. Bien que les membres du caucus [environ six personnes] soient ouverts aux positions féministes, ils n'ont pas toujours le réflexe d'analyser l'actualité avec cette lunette.⁵⁶

Cependant, l'ouverture aux positions féministes et leur mise en application dans des motions à l'Assemblée nationale fait en sorte que Québec solidaire se démarque des autres partis à cet égard.

Les statuts des partis politiques analysés plus haut sont significatifs de la place qui est accordée aux femmes. Le Parti québécois accorde une plus grande place aux femmes sur son exécutif national, mais au Parti libéral, les délégations des associations de circonscriptions se

⁵⁶ Propos recueillis lors de notre entretien avec Émilie Guimond-Bélanger le 8 mai 2011.

doivent d'être paritaires. Pour ce qui est du féminisme par contre, les deux principaux partis à l'Assemblée nationale se vantent de le promouvoir, mais sans prendre des mesures concrètes pour y arriver. Quant à Québec solidaire, c'est un parti clairement féministe, tant par la place qui est faite aux femmes dans ses rangs que par les positions qu'il défend sur la place publique. Dans la section suivante, nous verrons comment les partis incluent les femmes lors des élections.

3.3 ÉLECTIONS

Nous verrons ici la place accordée aux femmes par les trois partis politiques présentés plus haut dans leurs mises en candidatures et leur députation lors des élections générales sur une période de dix ans.

Nous ne prétendons pas que de compter moins de femmes élues que de femmes candidates signifie automatiquement que les partis emploient un féminisme de façade. Cependant, lorsqu'il existe une grande différence entre ces deux résultats, cette donnée reste tout de même le signe d'un manque de préoccupation face à la place qu'un parti accorde aux femmes.

Rappelons que depuis l'élection de 2003, c'est le Parti libéral du Québec qui est au pouvoir et que le Parti québécois, qui formait le gouvernement avant cette élection, compose aujourd'hui l'opposition officielle. Suite à l'élection générale de 2007, l'Action démocratique du Québec a formé l'opposition officielle, reléguant le PQ à l'arrière plan. Cependant, l'ADQ n'a pu exercer ce rôle bien longtemps puisque le gouvernement libéral était minoritaire et qu'il a déclenché des élections vingt mois plus tard. Le Parti québécois est alors redevenu le parti d'opposition officielle et Québec solidaire a fait élire son premier député, Amir Khadir.

3.3.1 La place des femmes dans les partis politiques québécois lors des élections générales de 1998 à 2008

Dans le tableau qui suit, nous présentons des données sur la présence des femmes dans le cadre des élections générales pour le PQ, le PLQ, QS et l'ADQ. Il faut noter que dans le cas de Québec solidaire, nous avons ajouté les données des partis de gauche qui se sont fusionnés pour mener à la fondation du parti en 2006. Nous avons également choisi d'inclure les données concernant l'Action démocratique du Québec (ADQ) à titre d'information puisque ce parti est présent à l'Assemblée nationale depuis 1994.

Nous présentons d'abord le nombre de sièges obtenus par les partis suite à l'élection ainsi que le pourcentage de sièges obtenus. Nous alignons également le nombre de femmes élues dans chaque parti ainsi que le pourcentage qu'elles représentent dans la députation de leur parti. Ensuite, nous inscrivons le pourcentage de femmes candidates pour chacun des partis afin de déterminer s'ils donnent une chance réelle aux femmes d'être élues ou si on leur accorde une chance comme candidates sans qu'elles aient la possibilité de concrétiser leurs efforts. Finalement, nous calculons la moyenne de femmes candidates avec ou sans les partis de gauche afin d'évaluer leur poids dans l'atteinte de l'égalité globale à l'Assemblée nationale.

Tableau 3.1 : La place des femmes dans les partis politiques québécois lors des élections générales de 1998 à 2008⁵⁷

1998	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus	Nombre de femmes élues	% de femmes élues	% de femmes candidates
PQ	76	60,8 %	19	25,0 %	25,2 %
PLQ	48	38,4 %	10	20,8 %	24,2 %
ADQ	1	0,8 %	0	0 %	16,8 %
PDS*	-	-	-	-	23,9 %
TOTAL	125	100%	29	23,2 %	22,5 %
Sans PDS					20,1 %

2003	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus	Nombre de femmes élues	% de femmes élues	% de femmes candidates
PQ	45	36,0 %	15	33,3 %	34,4 %
PLQ	76	60,8 %	22	28,9 %	28,0 %
ADQ	4	3,2 %	1	25,0 %	25,6 %
UFP*	-	-	-	-	27,0 %
TOTAL	125	100%	38	30,4 %	28,8 %
Sans UFP					29,3 %

2007	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus	Nombre de femmes élues	% de femmes élues	% de femmes candidates
PQ	36	28,8 %	9	25,0 %	32,8 %
PLQ	48	38,4 %	16	20,5 %	35,2 %
ADQ	41	32,8 %	7	17,1 %	20,8 %
QS*	-	-	-	-	52,8 %
TOTAL	125	100%	32	25,6 %	35,4 %
Sans QS					29,6 %

2008	Nombre de sièges obtenus	% de sièges obtenus	Nombre de femmes élues	% de femmes élues	% de femmes candidates
PQ	51	40,8 %	14	27,5 %	31,9 %
PLQ	66	52,8 %	22	33,3 %	32,8 %
ADQ	7	5,6 %	1	14,3 %	20,0 %
QS	1	0,8 %	0	0 %	53,0 %
TOTAL	125	100%	37	29,6 %	34,4 %
Sans QS					28,2 %

⁵⁷ ADQ : Action démocratique du Québec. PDS * : Parti de la démocratie socialiste. PLQ : Parti libéral du Québec. PQ : Parti québécois. QS * : Québec Solidaire. UFP * : Union des forces progressistes.

*Ces trois partis se présentent comme des partis de gauche. Le PDS s'est fusionné avec le RAP (Rassemblement pour l'alternative progressiste) et le PCQ (Parti communiste du Québec) pour créer l'UFP en 2002. L'UFP s'est ensuite fusionnée en 2006 avec le mouvement Option citoyenne pour créer QS.

3.3.1.1 Parti québécois

Lors des élections de 1998 et 2003, le Parti québécois a obtenu autant de sièges pour les femmes qu'il pouvait s'y attendre puisque la proportion de candidates et d'élues est pratiquement la même, le tout avec une augmentation de 7% des élues et de 8% des candidates entre les deux élections. Cependant, l'élection de 2003 constitue un sommet pour le PQ qui n'a su dépasser le tiers de candidates depuis ce temps. La situation est pire au niveau des élues puisqu'elles représentent à peine le quart du caucus péquiste depuis 1998 avec, là aussi, l'exception de 2003. Ces résultats sont d'autant plus étonnants que le Parti québécois est le premier parti reconnu⁵⁸ à l'Assemblée nationale à avoir élu une femme à sa tête, bien que Québec solidaire dispose d'une direction mixte depuis sa création en 2006.

Il faut cependant noter que lors des élections de 1998 et 2003, c'est le Parti québécois qui comptait le plus de candidates et le plus d'élues dans ses rangs, le Parti libéral l'ayant dépassé en 2007 dans ses candidatures, puis en 2008, parmi ses élues.

3.3.1.2 Parti libéral du Québec

La tangente prise par le Parti libéral est beaucoup plus difficile à cerner. En 2003 et 2008, le pourcentage de candidates s'est reflété très justement chez les élues alors qu'en 1998 et 2007, il y avait une proportion plus grande de candidates que d'élues (3,4% de différence en 1998 et, surtout, 14,7% en 2007). Les piètres résultats de 2007 sont particulièrement étonnants puisque c'est lors de cette même année que le gouvernement libéral s'est doté d'un conseil des ministres paritaire. Il fallait donc désigner la moitié du conseil des ministres parmi seulement seize femmes élues. À l'exception de 2008, la proportion de femmes députées a toujours été moins grande au PLQ qu'au PQ.

⁵⁸ Un parti peut être reconnu comme tel à l'Assemblée nationale lorsqu'il obtient plus de douze députés et plus de 20% des voix exprimées au scrutin. Les dérogations à la règle sont très fréquentes puisque le gouvernement a le pouvoir d'agir de façon plus libérale, mais la règle de base reste identique. Ainsi, Québec solidaire n'est pas reconnu comme parti et Amir Khadir a donc le statut de député indépendant bien qu'il ait obtenu un budget de recherche un peu plus élevé que celui d'un « vrai » député indépendant.

3.3.1.3 Québec solidaire

Québec solidaire, se situe complètement à part pour ce qui est de la proportion de candidates. Lors des deux élections générales auxquelles il a participé, soit en mars 2007 et en décembre 2008, c'est le seul parti à avoir présenté plus de candidatures de femmes que d'hommes, avec 52,8% en 2007 et 53% en 2008. Son statut de parti minoritaire pourrait expliquer que les femmes y rencontrent moins de concurrence. Cependant, si l'on considère les résultats de l'ADQ, on constate que ce parti, loin d'être féministe, mais pourtant minoritaire, a présenté très peu de femmes aux diverses élections auxquelles il a participé. De plus, les partis de gauche ayant mené à la création de Québec solidaire, le Parti de la démocratie socialiste (PDS) et l'Union des forces progressistes (UFP), ne présentaient pas non plus des résultats leur permettant de se démarquer quant à la présence des femmes aux élections. En effet, lorsqu'on examine la proportion de candidates de ces deux partis, elle était équivalente à la moyenne des autres partis. Québec solidaire, issu de la fusion du mouvement Option citoyenne d'où venaient plusieurs féministes, a su se démarquer. Nous ne pouvons évidemment pas considérer la concrétisation de ses candidatures en terme d'élues puisque le parti n'a qu'un seul député. Bien qu'un seul des deux porte-parole, un homme, ait été élu, il est difficile de juger du manque de volonté de Québec solidaire de faire élire des femmes⁵⁹.

Comme nous le mentionnions plus haut, la volonté politique et les liens avec le mouvement des femmes sont les deux éléments qui font en sorte qu'un parti adopte des positions et entreprend des actions concrètes envers les femmes. La base féministe impliquée dans Québec solidaire dispose donc d'une influence réelle sur celui-ci et non seulement sa base progressiste.

⁵⁹ Pour tenter de contrer cette problématique, Québec solidaire a instauré une nouvelle règle suite aux dernières élections afin de partager les responsabilités parlementaires et partisanes. Ainsi, un porte-parole doit être choisi parmi les membres du caucus de députés et l'autre porte-parole assume la présidence du parti, se consacrant au bon fonctionnement du parti. Un homme et une femme doivent se partager ces deux rôles d'avant-plan.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation. D'abord apparaît l'évidente volonté politique de Québec solidaire d'agir de la sorte. En effet, les autres partis affirment tous « vouloir » autant de femmes candidates que d'hommes candidats, mais ils ne passent pas de la parole aux actes. Non seulement faut-il avoir la volonté de recruter des femmes, mais encore faut-il qu'elles acceptent. On l'a vu dans nos deux premiers chapitres, plusieurs obstacles systémiques expliquent que les femmes soient moins portées que les hommes à poser leur candidature. À titre d'exemple, le chef du Parti vert en 2008 montrait de piètres résultats quand à la parité, soit trois femmes parmi les 45 candidats déclarés à la seconde semaine de campagne. Françoise David lui en fit la remarque alors que nous le croisions dans une conférence de presse⁶⁰, et M. Rainville lui répondit qu'il est très difficile de trouver des candidates parce qu'elles ne viennent pas d'elles-mêmes se proposer, alors que les hommes, eux, le font. Mme David lui répliqua qu'il faut justement faire cet effort si l'on veut recruter des femmes, mais le chef des Verts ne sembla pas intéressé à donner suite à cet avis, puisqu'il ne présenta que 21,3% de femmes, soit 17 candidates sur 80.

Cet exemple que nous avons vécu en pleine campagne électorale démontre bien la nécessité de consacrer beaucoup d'énergie au recrutement des femmes puisque, contrairement aux hommes, elles ne se présentent pas spontanément en politique partisane. À ces obstacles s'ajoute la difficulté de prédire les résultats par circonscription pour s'assurer de donner une chance égale aux femmes. Enfin, le système parlementaire uninominal à un tour est particulièrement contraignant pour les partis en émergence puisque le score national n'est pas garant d'une distribution équitable de la représentation électorale en termes de circonscriptions.

⁶⁰ Lors de mon stage de maîtrise à Québec solidaire, j'ai été attachée de presse de Françoise David, ce qui m'a permis de l'accompagner dans la majorité de ses déplacements et de rencontrer diverses personnalités publiques. Dans ce cas précis, nous avons organisé une conférence de presse pour souligner notre volonté, ainsi que celle du Parti vert, de participer au débat des chefs malgré notre absence de l'Assemblée nationale.

3.3.2 Choix des candidatures et appui aux circonscriptions et aux candidates

L'appui donné particulièrement aux femmes qui briguent les suffrages et aux circonscriptions qui les accueillent découle de la volonté politique de recruter plus de candidates et c'est ce que nous analyserons ici.

3.3.2.1 Parti québécois

Si l'on évalue ses résultats, le Parti québécois ne semble pas avoir intensifié ses efforts pour recruter des femmes dans les dernières années. Le recrutement des candidatures est sous la responsabilité des associations de circonscriptions. Celles-ci sont épaulées par des agents de liaison qui sont embauchés pour s'occuper du lien avec dix à vingt associations chacun. Dans le cadre des campagnes électorales, leur travail consiste entre autres à aider les associations à recruter des candidatures. Bien que les associations soient invitées à s'efforcer de recruter des femmes, le parti ne les y force pas. Le fait que ce soit les associations qui aient le dernier mot sur la nomination de la personne candidate est la raison pour laquelle le parti ne peut pas imposer la parité dans ses candidatures, selon mesdames Normandin et Poirier.

Aucune mesure concrète n'est prévue pour appuyer spécifiquement les femmes candidates. Que ce soit au niveau de formations, d'appuis financiers pour la garde des enfants ou autre, rien de particulier n'est fait pour les femmes. De plus, Christine Normandin comme Carole Poirier nous ont souligné la volonté du parti et de la chef, Pauline Marois, de recruter plus de femmes, mais sans jamais préciser comment cela se fait ou si des mesures nouvelles ont été instaurées depuis que Mme Marois est chef du PQ. Si le PQ réussissait, avant la dernière élection, à faire élire une plus grande proportion de femmes que le Parti libéral, il n'a jamais pu dépasser le tiers de femmes élues dans ses rangs.

3.3.2.2 Parti libéral du Québec

Au Parti libéral, les pratiques pour choisir les personnes candidates diffèrent de celles du Parti québécois. Les associations sont invitées à proposer des candidatures, mais c'est le chef qui a le dernier mot. Au niveau des responsabilités lors des élections, c'est d'abord la

« Commission d'animation et d'organisation [qui, en période électorale,] est responsable de l'élection des candidats du Parti » (PLQ, 2008, p.22). Cette Commission n'a pas de mandat plus précis quant aux élections. La question de la parité dans les candidatures n'est pas traitée dans les règlements du PLQ. Seul le chef aurait le pouvoir de d'imposer cette parité : « Le chef du Parti ordonne, avant toute élection, la tenue d'une assemblée générale pour le choix d'un candidat soumise aux règlements adoptés par le Conseil général; pour des motifs importants ou en cas d'urgence, le chef du Parti peut lui-même désigner le candidat. » (PLQ, 2008, p.24) Parmi ces « motifs importants », la parité pourrait s'y retrouver.

Ainsi, on peut se demander pourquoi le PLQ ne compte-t-il pas plus de femmes députées. Nous l'avons déjà mentionné, c'est le premier parti au Québec à avoir formé un conseil des ministres paritaire. Sur son site Internet, le Secrétariat à la Condition féminine, qui dépend du ministère de la Condition féminine, indique pourquoi un tel choix a été fait :

Considérant que le partage du pouvoir est essentiel à la santé démocratique du Québec, le 18 avril 2007, le gouvernement a écrit une page d'histoire en annonçant la composition du nouveau Conseil des ministres, constitué en parts égales de femmes et d'hommes. (SCF, 2011, *Assemblée nationale*)

Si le partage du pouvoir est essentiel à la santé démocratique, pourquoi alors n'est-ce qu'au conseil des ministres que le chef libéral applique ce principe? L'apparence d'égalité est mince lorsqu'elle ne se retrouve qu'à un seul des nombreux paliers de pouvoir de l'Assemblée nationale. C'est pourtant aux partis que revient la responsabilité de sélectionner plus de femmes.

Le chef libéral a le dernier mot quant aux candidatures, mais ne choisit pas d'appliquer la parité, ni même de tendre vers elle. Quelle est la place qu'il laisse réellement aux femmes en dehors de son conseil des ministres? C'est la question que l'on peut se poser, d'autant plus que c'est le Parti libéral qui est au pouvoir et qui prétend, par ses programmes pour l'égalité, vouloir améliorer la place des femmes dans les structures de pouvoir.

3.3.2.3 Québec solidaire

a) Choix des candidatures

À Québec solidaire, la parité n'est pas une option, elle fait partie des objectifs et des règlements du parti : « Québec solidaire [...] est égalitaire et vise une représentation paritaire des femmes et des hommes à tous les niveaux. » (QS, 2009, *Statuts...*, p.3) Les associations régionales ont entre autres une responsabilité quant à la représentativité des femmes lors des élections (QS, 2009, *Statuts...*, p.5). Mais ce sont tous les membres qui sont tenus de maintenir cette préoccupation qui fait partie des valeurs fondatrices du parti, et dans toutes les instances, plusieurs membres, principalement des femmes, s'attèlent à rappeler cette exigence.

Bien que le vote final pour le choix d'une candidature s'exerce au niveau local lors d'une investiture, les membres sont encouragés à tenir compte de la parité. Lorsque les conseils exécutifs des associations locales cherchent des personnes candidates, la parité doit toujours être prise en compte. Autant Nadine Beaudoin, coordonnatrice du parti, que Émilie Guimond-Bélanger, responsable de la Commission nationale des femmes (CNF), nous ont affirmé que la parité fait partie de la culture du parti. Ainsi, bien que dans les statuts il n'y ait rien d'écrit spécifiquement sur ce sujet, la « tradition orale » (Beaudoin et Guimond-Bélanger) de Québec solidaire fait en sorte que l'on travaille sans relâche à l'atteinte de la parité. En bout de ligne, c'est aussi au comité électoral (instance nommée avant les élections et qui est en charge de leur préparation et de leur bon déroulement) de s'assurer que la parité soit respectée. La CNF se charge également de rappeler à l'ordre ceux et celles qui ne chercheraient pas à faire respecter la parité dans les candidatures aux élections générales.

Pour atteindre la parité cependant, il ne suffit pas d'identifier des femmes pour qu'elles acceptent spontanément de se présenter. Un appui aux candidates et une culture de parti qui laisse une grande place aux femmes sont aussi des ingrédients à ne pas négliger.

b) Appui aux candidates

Québec solidaire tient compte des inégalités systémiques que vivent les femmes et s'efforce de les amoindrir afin de leur permettre d'être non seulement plus confiantes, mais aussi plus disponibles pour se lancer en politique. Rappelons également que dans sa figure que nous avons présentée dans notre premier chapitre (page 27), Jill Vickers (1997, p.33) explique qu'en politique officielle, les femmes ont moins d'occasions de leadership que dans les autres sphères politiques, qu'il est plus difficile d'y faire sa place, qu'il en coûte plus cher pour participer et que la distance entre le lieu de résidence et le lieu de pratique de la politique est plus grande que pour les autres domaines d'implication.

- Parité

Au niveau des deux premiers obstacles systémiques mentionnés par Vickers, les possibilités de leadership et de faire sa place, les femmes occupent un espace plus important dans Québec solidaire grâce aux pratiques paritaires qui font en sorte qu'elles sont aussi nombreuses que les hommes dans les comités de coordination aux niveaux local et national. Ainsi, elles acquièrent de l'espace, elles sont dans les congrès et peuvent être en rapport avec le parti, tisser des contacts, apprendre à maîtriser les rouages des débats politiques et donc démystifier cette « machine » politique. Il est donc moins difficile qu'ailleurs d'intervenir à Québec solidaire en tant que femme.

- Micro hommes-femmes

Une autre façon d'encourager la prise de parole des femmes est l'existence d'un micro pour les femmes et d'un autre pour les hommes dans les assemblées délibérantes. Cette pratique, issue des milieux communautaires, étudiants et parfois syndicaux, a l'avantage d'identifier clairement la disparité de prise de parole entre les femmes et les hommes, la file étant toujours plus longue chez les hommes. Étant présente dans les congrès de Québec solidaire depuis sa fondation, nous avons observé une certaine amélioration de l'équilibre entre la prise de parole des femmes et des hommes. En effet, les hommes, qui ont choisi d'être dans un parti féministe il faut le dire, semblent de moins en moins aller au micro pour

répéter ce que d'autres ont déjà dit et les femmes, voyant qu'elles sont peu nombreuses à prendre la parole, sont plus motivées à prendre leur place au micro. On entend plusieurs d'entre elles, à l'heure du dîner, se féliciter d'avoir pris la parole en public pour la première fois de leur vie. La dynamique sur le plancher étant très respectueuse, elles peuvent prendre le temps de construire leur idée, de s'habituer à l'écho de leur voix dans le micro et la majorité du temps, elles énoncent quelque chose de très pertinent qui donnera envie à d'autres de prendre la parole à leur tour.

- Les coûts

Pour ce qui est du troisième obstacle identifié par Vickers, les coûts, Québec solidaire n'a pas les moyens d'aider financièrement ses candidates et candidats individuellement, mais s'assure que tout l'appui nécessaire soit donné aux circonscriptions pour mener à bien la campagne électorale. Puisque la limite de contribution à un parti politique est faible au Québec, les femmes n'ont pas beaucoup à déboursier personnellement. Cependant « [s]'engager dans un parti coûte [également cher] en énergie [et] en temps! Temps que l'on prend sur celui qui serait consacré à son travail, ses loisirs, sa famille, etc. » (Legault et al., 1988, p.124) À ce niveau, Québec solidaire cherche à appuyer davantage les candidates.

- Réseau de solidarité

En effet, suite à la campagne électorale de 2007, des candidates se sont plaintes de ne pas avoir reçu le support attendu. D'ailleurs, quelques-unes ont choisi de ne pas se représenter en 2008 pour ces raisons. Pour remédier à ce problème, la Commission nationale des femmes (CNF) a créé un réseau d'entraide pour les candidates à l'élection générale de 2008. Dès le début de la campagne, une vidéo (QS, 2008) a été enregistrée et envoyée à toutes les femmes membres de Québec solidaire pour les inviter à devenir candidates en les assurant qu'un support concret leur serait offert pendant la campagne. Trois candidates ont confirmé à la responsable de la CNF de l'époque, Lysane Grégoire, que ce message les avait incitées à présenter leur candidature. (QS : CNF, 2009)

Ce réseau de solidarité a pris forme à travers une liste courriel de discussion destinée aux candidates et à la CNF. La liste a pris le nom de *l'Alcôve des candidates*. Les candidates y étaient accueillies, outillées (entre autres par des documents), invitées à parler de leurs bons coups pouvant inspirer les autres femmes candidates, à exprimer les difficultés qu'elles rencontraient et à répondre, si possible, aux difficultés des autres. Toutes les candidates avaient bien sûr la possibilité de se retirer de la liste, mais seulement trois l'ont fait, ce qui signifie qu'elles appréciaient l'outil. Celles qui avaient de l'expérience étaient invitées à rester même si elles ne sentaient pas le besoin d'avoir du soutien puisqu'elles pourraient ainsi appuyer les nouvelles. La liste a généré quatre-vingt-quinze messages durant la campagne électorale.

Selon les données fournies par la Commission nationale des femmes :

Les candidates ont surtout utilisé la liste pour témoigner de leurs expériences de campagne principalement avec les médias; lors de débats; en tant que femme au milieu d'hommes; ou comme jeune femme qu'on flirte plutôt que de prendre au sérieux; [...] et partager leurs réflexions sur l'expérience des autres candidates, sur la plate-forme et les valeurs de QS et sur celles des autres partis. [Cela dit, des] conseils ont été demandés pour des difficultés spécifiques : comment condenser un discours trop long; crainte de se planter (sic) dans une longue entrevue et impression de devoir connaître la plate-forme par cœur; crainte de se faire coincer dans un débat par des questions concrètes et pointues à côté de candidats qui sont de vieux routards; demande de résumés des engagements de QS, d'argumentaires sur des thèmes précis; quoi répondre à la FTQ qui demande de prendre position sur leur plate-forme; comment faire réaliser à la population qu'on peut passer du rêve à la réalité. [...] Des réponses spécifiques ont été données. (QS : CNF, 2009)

En somme, avec toutes ces participations et les nombreux commentaires positifs des participantes suite à l'élection, la responsable de la CNF en 2008 considère que l'outil a été utile et que l'expérience mérite d'être répétée.

Au niveau du parti, Québec solidaire a été invité à faire part de son plan pour l'égalité au *Groupe Femmes, Politique et Démocratie (GFPD)*. Si on le compare aux documents des rares partis ayant répondu⁶¹, QS fait bonne figure pour ce qui est de son intégration des

⁶¹ Aucun des partis présents à l'Assemblée nationale avant les élections de 2008 n'a répondu, mais il semble qu'ils n'aient pas été sollicités pour le faire. Le roulement de personnel au *Groupe Femmes*,

femmes et des formations offertes. Le parti mentionne par exemple que « plusieurs comités électoraux, lors de la dernière élection, ont amené un soutien particulier aux candidates qui avaient des responsabilités familiales et un processus d'accueil pour les nouvelles candidates a été mis en place dans certaines régions » (GFPD, 2008).

- Articulation travail-famille

Ainsi, le seul obstacle identifié par Jill Vickers auquel Québec solidaire n'a pu pallier est celui de la distance entre le lieu de résidence et l'Assemblée nationale. Cet éloignement n'a pas pour l'instant été identifié comme problématique par les candidates, mais l'on peut penser que lorsqu'elles envisageront la possibilité d'être élue comme étant plus probable, cela pèsera davantage dans la balance. Le travail de député est effectivement très prenant et parfois, des femmes connues pour avoir des chances de gagner ont refusé de poser leur candidature pour Québec solidaire à cause de leur jeune famille. Donnée intéressante par contre, certains hommes hésitent également à se porter candidat aux élections en raison du bas âge de leurs enfants; signe qu'eux aussi souhaitent assumer leurs responsabilités familiales.

Cette difficulté à articuler le travail et la famille est très préoccupante puisqu'il ne sera jamais possible de rapprocher physiquement l'Assemblée nationale de toutes les circonscriptions québécoises. Serons-nous condamné-e-s à avoir des député-e-s plus âgé-e-s dont les enfants sont déjà élevés? C'est un tout autre débat, mais il est évident, comme le note Yannick le Quentrec (2008), que l'appui du conjoint est essentiel dans l'organisation de la vie familiale pour les femmes impliquées en politique. Le Quentrec a montré que l'entrée des femmes dans la sphère politique a des incidences sur leur vie privée et qu'elles doivent trouver une façon de transférer leurs responsabilités domestiques. Ce n'est donc pas seulement la sphère privée qui impose l'absence des femmes de la sphère publique, mais la présence des femmes en politique qui exerce un impact sur l'organisation de la sphère privée. Pour les hommes, la présence dans la sphère publique est plutôt vue comme normale et il

Politique et Démocratie ne leur permet pas de savoir ce qui s'est passé avec ce questionnaire lors de la campagne électorale provinciale de décembre 2008.

revient généralement aux femmes d'ajuster leur vie privée à la vie publique de leur conjoint. Ce qui est intéressant par contre des conclusions de Le Quentrec, c'est qu'elle constate que l'implication d'une des personnes du couple dans la vie publique peut difficilement survivre à un manque de soutien dans l'accomplissement des tâches de la sphère privée. Et cet appui ne peut pas seulement être moral, comme beaucoup de femmes le constataient au PQ dans les années 1980, mais doit aussi être concret (Legault et al, 1988, p.125). En effet, si les femmes font le saut en politique, les responsabilités qu'elles assumaient à la maison ne peuvent pas être abandonnées, mais doivent plutôt être transférées à quelqu'un, que ce soit le conjoint, la famille ou des services publics de qualité.

Les positions féministes de Québec solidaire sur les services publics tendent vers une plus grande libération des femmes des tâches domestiques, particulièrement de la garde des enfants. Ainsi, on peut espérer qu'avec sa préoccupation constante pour le féminisme, Québec solidaire persiste à vouloir appuyer les femmes dans leur implication politique.

Finalement, nous constatons que Québec solidaire est le parti le plus assidu dans ses efforts pour recruter et retenir des femmes parmi ses candidatures. Cependant, le Parti québécois cherche également à présenter plus de femmes, mais ne réussit pas à imposer à ses associations locales de se concerter quant à la parité. Dans le cas du Parti libéral du Québec, il n'a pas été possible de nous entretenir avec une personne au fait des actions qui sont prises faute de réponse de la part de sa direction des communications, mais il est clair, en observant ses résultats comme ses statuts, que la parité dans la députation n'est pas l'objectif visé et ce, malgré la mise en place d'un conseil des ministres relativement paritaire depuis 2007. Les résultats du Parti québécois en terme de députation féminine sont en général meilleurs que ceux du PLQ, mais aucun des deux partis, non plus que l'Action démocratique du Québec, n'a réussi à dépasser le tiers de députées féminines. Québec solidaire, bien qu'il n'ait qu'un député jusqu'à aujourd'hui, a accru la moyenne de femmes dans les candidatures de façon significative puisqu'aux deux élections générales auxquelles il a participé, ce parti féministe a su présenter plus de femmes que d'hommes.

CONCLUSION

Les trois partis présents à l'Assemblée nationale dont il a été question dans ce chapitre ne partagent ni les mêmes objectifs ni ne présentent les mêmes résultats quant à la présence des femmes au pouvoir et à l'amélioration de leurs conditions de vie en général.

L'histoire du PQ, du PLQ et de QS est évidemment fort différente. Les Péquistes ainsi que les Libéraux ont une histoire beaucoup plus longue et ont, tour à tour, formé le gouvernement. Ils ont donc à leur actif différentes lois et mesures que Québec solidaire ne peut avoir accomplies faute d'avoir encore pris le pouvoir ou même d'avoir été dans l'opposition officielle. Cependant, les statuts et règlements de Québec solidaire sont beaucoup plus clairs que ceux des deux principaux partis en ce qui a trait à la présence des femmes dans leurs rangs. Non seulement ce parti se dit ouvertement féministe, mais il accorde une place significative aux femmes à tous les échelons de sa structure.

La volonté politique des partis de s'investir dans la cause des femmes ainsi que l'importance des liens avec le mouvement des femmes exercent un impact réel sur l'espace accordé à celles-ci autant dans le parti que dans les prises de positions politiques. Québec solidaire est le seul parti à placer le féminisme parmi ses valeurs fondatrices et à reconnaître aux femmes de son parti un lieu non mixte leur permettant non seulement d'échanger, mais ayant le mandat d'intégrer des préoccupations féministes dans les diverses prises de positions du parti.

La place accordée aux femmes dans les deux autres partis n'est pas pour autant nulle. Le Parti québécois compte généralement la plus grande proportion de femmes élues en plus d'être le premier parti reconnu à l'Assemblée nationale à avoir promu une femme à sa tête. Le chef du gouvernement du Parti libéral est de son côté le premier à avoir nommé un conseil des ministres paritaire, ce qui est notable considérant le faible nombre de femmes députées que comprenait son caucus au moment de la formation de ce Conseil en 2007.

L'appui accordé aux candidates est différent d'un parti à l'autre et encore une fois, Québec solidaire fait figure d'exception avec son soutien spécifique accordé aux femmes. Quant au processus de choix des candidatures, c'est au Parti québécois que la direction détient le moins de pouvoir formel sur le choix de celles-ci. Pourtant, à Québec solidaire, ce sont également les associations locales qui choisissent les personnes qui les représenteront, mais l'orientation féministe et l'obligation faite, dans les statuts, de présenter un minimum de 50% de femmes aux élections incite les associations locales, de concert avec leur association régionale et la direction du parti, à agir de façon à atteindre cette parité.

CONCLUSION

La résistance de la société québécoise envers une réelle égalité politique pour les femmes est considérable. En plus des obstacles traditionnellement identifiés comme le manque de moyens financiers et le manque de confiance en soi de la part des femmes, nous avons pu constater que c'est la résistance à l'égalité des femmes qui explique qu'après cinquante ans de présence à l'Assemblée nationale et plus de soixante-dix ans d'usage du droit de vote, les femmes ne représentent toujours que moins du tiers des députés à l'Assemblée nationale et moins du quart des élus municipaux.

La base même de notre système démocratique, fondé sur l'individu, inhibe la capacité des femmes d'accéder à une citoyenneté pleine et entière. La démocratie libérale s'est construite sur des bases élitistes où l'accès à la citoyenneté était réservé aux personnes dotées d'indépendance, de responsabilité et de raison. Les femmes ont longtemps été considérées comme dépendantes, irresponsables et déraisonnables, leur coupant du même coup l'accès à l'autonomie, au statut d'individu, et donc, à la citoyenneté. Parallèlement, la définition libérale de l'universalisme, et donc de la représentativité universelle, ne peut adéquatement inclure les femmes puisqu'elle est construite en référence à l'homme blanc bourgeois.

Depuis quelques décennies à peine au Québec⁶², les femmes jouissent des mêmes droits que les hommes et sont considérées légalement comme des individus et des citoyennes à part entière. Cette reconnaissance formelle de leur droit à la citoyenneté, doublée de l'individualisme libéral qui impose aux individus, plutôt qu'aux groupes, de s'intégrer, n'a pourtant pas effacé l'ensemble des obstacles systémiques liés à l'inégalité réelle encore vécue par les femmes. La construction de l'universalisme libéral sur des bases masculines, blanches et bourgeoises exerce encore aujourd'hui un large impact sur la présence des femmes dans la

⁶² 1940 : Droit de vote pour les femmes au Québec; 1954 : Retrait de la femme mariée de la liste des incapables; 1964 : Loi sur la capacité juridique de la femme mariée; 1971 : Les femmes peuvent devenir jurées; 1977 : La notion de puissance paternelle est remplacée par celle d'autorité parentale; 1980 : Reconnaissance de l'égalité des époux dans la gestion du patrimoine familial; 1989 : Reconnaissance de l'égalité économique des époux; 1996 : Loi sur l'équité salariale (Ministère de la Justice du Canada, 2009).

sphère publique puisque, en ouvrant cette sphère aux femmes, on ne leur a pas permis de se départir d'une partie des tâches leur incombant dans la sphère domestique ni de l'image de mère qui y est associée. Les responsabilités qu'elles assument dans leur vie privée couplées à l'accession au marché du travail ont mené à la définition du concept de double tâche. Or, l'implication politique, à moins d'en faire un emploi, vient s'ajouter aux responsabilités détenues par les femmes dans leur foyer et leur milieu de travail pour les affubler d'une triple tâche. Comment penser alors que l'acquisition de droits formels mène automatiquement à une égalité de fait si les changements nécessaires à l'implication politique ne sont pas introduits dans les autres sphères de la vie? Il semble qu'il y ait un manque de cohérence et de volonté politique pour que les changements légaux deviennent des changements dans la réalité et que les femmes acquièrent enfin l'égalité politique avec les hommes.

Les tentatives de l'État québécois d'améliorer la représentation politique des femmes s'inscrivent directement dans la ligne de pensée libérale. La recherche d'obstacles systémiques à l'égalité des femmes permet de constater que les institutions politiques, et surtout les personnes qui y œuvrent comme les politiciens, sont particulièrement frileux face au changement lorsqu'il est question de rapports de pouvoir. Ainsi, malgré des paroles favorables envers l'égalité et plusieurs mesures implantées au cours des dernières décennies (égalité des époux, équité salariale, etc.) pour améliorer significativement les conditions de vie des femmes, lorsqu'il est question de laisser « sa » place au pouvoir, la recherche de l'égalité est soudain moins spontanée, voire moins souhaitée. Ainsi, les diverses tentatives de réformer le mode de scrutin et de proposer des mesures financières incitatives pour les partis ayant davantage de femmes dans leurs rangs ont systématiquement échoué auprès de la classe politique québécoise qui n'a mené à terme aucune des réformes proposées dans les cinquante dernières années faute de consensus entre les parlementaires.

Le milieu politique cherche plutôt à intervenir sur les carences individuelles des femmes, qui feraient d'elles de moins bons individus citoyens, plutôt que de s'attaquer aux problèmes systémiques qu'elles vivent et de modifier, entre autres, le mode de scrutin pour obliger les partis à tailler une plus grande place aux femmes dans leurs rangs. Des mesures volontaires ont été prises à l'Assemblée nationale; ainsi la parité au conseil des ministres a été favorisée par Jean Charest en 2007. Cependant, sans lois contraignantes, rien ne garantit la pérennité de

telles mesures. Une loi sur la parité dans les conseils d'administration des sociétés d'État a d'ailleurs été nécessaire pour que ceux-ci recherchent activement des femmes. Mais quand il est question de s'autoréguler et de s'imposer des contraintes, la classe politique québécoise reste frileuse. Promouvoir l'égalité dans son discours est une chose, l'appliquer et ainsi changer les rapports de pouvoir en est une autre.

Cependant, ce n'est pas seulement le milieu politique qui résiste au changement. Nous avons vu dans ce mémoire que pour qu'un changement de mœurs s'opère, deux ingrédients sont nécessaires. La volonté politique est un des éléments fondamentaux pour enclencher un changement, mais ce qui est porteur de réussite et qui pousse également les organisations politiques à développer cette volonté politique, c'est la mobilisation des bases militantes de la société civile et des partis politiques autour d'enjeux féministes. Or, nous avons constaté que le mouvement des femmes québécois ne s'est jamais mobilisé massivement autour de la représentation politique des femmes depuis l'adoption du droit de vote. Bien que de rares organisations en aient fait leur cheval de bataille, le quotidien des groupes de femmes est davantage accaparé par la lutte pour l'amélioration des conditions de vie des femmes que par celle de leur représentation politique. Ceci a pour conséquence de toujours devoir se battre contre les pouvoirs établis, jugés trop lents à corriger la situation. Nous pensons qu'une plus grande implication du mouvement des femmes dans les institutions politiques permettrait d'apporter des changements significatifs tant au niveau de la représentation des intérêts des femmes ou de la promotion des valeurs féministes que de l'amélioration des conditions de vie des femmes grâce à des politiques publiques féministes.

Nous avons pu constater que les partis politiques traditionnels ne s'appuient pas sur des bases féministes fortes, ni même sur des bases féminines. Bien que le Parti québécois et le Parti libéral du Québec aient compté, à divers moments, des lieux réservés aux femmes, les liens de ces groupes avec le mouvement des femmes se sont effrités avec le temps et font aujourd'hui en sorte qu'il est difficile d'identifier ces deux partis au féminisme. Le cas de Québec solidaire est différent. Issu pour une bonne part du milieu féministe, entre autres grâce à sa présidente Françoise David qui a été à la tête de la Fédération des femmes du Québec de 1994 à 2011, QS est le seul parti à s'identifier publiquement comme féministe. De plus, le parti entretient des relations constantes avec des organisations féministes, ce qui lui

permet de rester au fait des revendications et préoccupations du mouvement. Cependant, le recrutement de femmes est compliqué par la réalité socio-politique faisant en sorte que celles-ci occupent plus souvent des positions inférieures à celles des hommes dans la société.

Les défis sont encore grands, mais il nous apparaît clair que si le mouvement des femmes québécois souhaite une amélioration des conditions de vie des femmes, cela doit entre autres passer par l'implication directe dans la sphère politique afin d'orienter les politiques publiques, de les définir d'emblée et non de réagir à distance, en lutte constante contre les différents gouvernements néolibéraux.

Comment réaliser cet objectif? Bien sûr, aucun gain ne se fera sans un mouvement des femmes fort et organisé. Cela dit, la lutte politique se joue dans les urnes autant que dans la rue. L'histoire de la création du Nouveau parti démocratique en lien avec les syndicats offre une comparaison éclairante à cet égard. Les organisations syndicales ont longtemps été très proches des partis ouvriers et avec raison, puisqu'ils représentaient directement leurs intérêts de classe. D'autres mouvements sociaux, tels ceux des écologistes, ont fait de même, mais jamais le mouvement des femmes québécois n'a eu « son » parti, le parti des femmes ou des féministes. La création de QS en 2006 vient combler ce vide et se pose comme une expérience politique originale à plus d'un point de vue.

En effet, Québec solidaire s'identifie aux diverses causes de la gauche représentées par le syndicalisme, le féminisme, l'écologisme, l'indépendantisme et la lutte contre le néolibéralisme et pour la justice sociale. En conséquence, pourquoi les mouvements sociaux n'investissent-ils pas davantage ce parti ou pourquoi, s'ils n'en sont pas satisfaits, ne créent-ils pas de partis représentant leurs propres intérêts? C'est une des pistes que nous n'avons pu explorer dans ce mémoire et qui mériterait, selon nous, une attention particulière.

La comparaison avec le Canada et d'autres pays occidentaux pourrait également permettre de développer de nouvelles pistes de solutions. Le plafond de 30% d'élues qui semble si difficile à dépasser l'a-t-il été ailleurs? D'autres partis politiques ont-ils intégré les femmes de façon plus réussie dans d'autres pays? Une étude approfondie de diverses réalités pourrait permettre d'identifier de nouveaux enjeux et de nouvelles possibilités entourant la représentation politique des femmes dans les démocraties libérales et occidentales.

APPENDICE A : LES FEMMES À LA CHAMBRE DES COMMUNES DU CANADA DEPUIS 1984⁶³

Année	Nombre total de sièges	Sièges occupés par des femmes	Proportion des sièges occupés par des femmes
1984	282	27	9,6
1988	295	39	13,3
1993	295	53	18,0
1997	301	62	20,6
2000	301	62	20,6
2004	308	65	21,1
2006	308	64	20,8
2008	308	68	22,1
2011	308	76	24,7

⁶³ Source : Cool, Julie. Division des affaires sociales. Services d'information et de recherche parlementaires. Bibliothèque du Parlement. 2010, 10 mai. *Les femmes au Parlement*. Publication n° 2011-56-F. En ligne <<http://www.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb0562-f.htm#a2>> Consulté le 31 octobre 2011.

APPENDICE B : MESURES FINANCIÈRES INCITATIVES PRÉVUES À L'AVANT-PROJET DE LOI DU MINISTRE LIBÉRAL BENOÎT PELLETIER EN 2006⁶⁴

Pour les femmes :

- A) Une majoration de l'allocation annuelle versée aux partis politiques, en fonction du pourcentage de candidates présentées :
- Si le pourcentage de candidates présentées se situe entre 30 % et 34 % : une majoration de l'allocation de 5 %;
 - Si le pourcentage de candidates présentées se situe entre 35 % et 39 % : une majoration de l'allocation de 10 %;
 - Si le pourcentage de candidates présentées est de 40 % et plus : une majoration de l'allocation de 15 %.
- B) Une majoration du remboursement des dépenses électorales, en fonction du pourcentage des candidates présentées et des candidates élues :

Candidates non élues mais ayant obtenu 15 % des votes :

- Si le parti a de 30% à 34% : une majoration de 10% du remboursement des dépenses électorales;
- Si le parti a de 35% à 39% : une majoration de 15% du remboursement des dépenses électorales;
- Si le parti a 40% et plus : une majoration de 20% du remboursement des dépenses électorales.

Candidates élues :

- Si le parti a de 30% à 34% : une majoration de 15% du remboursement des dépenses électorales;
- Si le parti a de 35% à 39% : une majoration de 20% du remboursement des dépenses électorales;
- Si le parti a 40% et plus : une majoration de 25% du remboursement des dépenses électorales.

⁶⁴ Tiré de : Directeur général des élections (DGEQ). 2007, décembre. *Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire. L'avis du Directeur général des élections*. En ligne <www.electionsquebec.qc.ca/francais/provincial/medias/reforme-du-mode-de-scrutin.php> Consulté le 17 octobre 2011. p. 158.

APPENDICE C : REVENDICATIONS DE LA MARCHE MONDIALE DES FEMMES DE 2000⁶⁵

1. Instaurons des programmes afin d'éliminer la pauvreté et la violence faite aux femmes

Nous demandons :

- une grande campagne d'éducation et de sensibilisation sur 10 ans, réalisée par les groupes féministes et financée par l'État, pour éliminer la violence faite aux femmes ;
- l'accès, gratuit et sans délai, pour toutes les femmes victimes de violence, à des ressources offrant de l'aide et des activités de prévention, de sensibilisation et de défense des droits ;
- un meilleur soutien financier des maisons d'hébergement en milieu autochtone pour les femmes victimes de violence;
- l'accès à un financement de fonctionnement pour les groupes de femmes des communautés culturelles et des minorités visibles afin de répondre à leurs besoins et de favoriser leur participation à la société québécoise ;
- un meilleur accès aux études pour toutes les femmes et particulièrement pour les responsables de famille monoparentale et les femmes « sans chèque » ;
- l'accès universel pour les Néo-Québécoises à des cours de français accompagnés d'allocations décentes et l'accès à des services de garde, sans aucune exclusion basée sur le statut d'immigration ou sur les années de résidence au Québec ;
- la mise sur pied d'un grand chantier de logement social, soit 8000 HLM, coopératives et OSBL d'habitation par année.

2. Redistribuons la richesse afin d'améliorer les conditions de vie des femmes

Nous demandons :

- l'imposition fiscale progressive des entreprises et des individu-e-s en tenant compte des principes de justice, d'équité et de redistribution de la richesse ;
- un régime universel d'allocations familiales et une allocation supplémentaire pour les familles pauvres en fonction des besoins réels des enfants ;
- un barème plancher à l'aide sociale en dessous duquel aucune ponction, coupure, saisie ou pénalité ne puisse être faite. Le montant du plancher doit être établi de façon à couvrir

⁶⁵ Tiré de : Marche mondiale des femmes. 2000. Revendications québécoises, p.17-18.

les besoins essentiels (au minimum : logement, chauffage, électricité, nourriture, médicaments, habillement) ;

- l'augmentation du salaire minimum pour permettre à une personne travaillant 40 heures par semaine d'avoir un salaire annuel se situant au-dessus du seuil de pauvreté établi pour une personne seule ;
- une contribution gouvernementale au Régime des rentes du Québec, pour les femmes, afin de reconnaître leur travail auprès de leurs enfants.

3. Éliminons la discrimination envers toutes les femmes

Nous demandons :

- l'élimination de la discrimination à l'égard des lesbiennes dans les lois, règlements, politiques et services ;
- l'application par le gouvernement de moyens concrets favorisant un réel accès des femmes des communautés ethniques et culturelles, des minorités visibles, des femmes autochtones et des femmes handicapées au marché du travail ;
- l'élimination de la discrimination et de la violence à l'égard des travailleuses du sexe, notamment dans leurs rapports aux services sociaux, judiciaires, policiers et de santé.

4. Établissons des lois pour le respect des droits des femmes

Nous demandons :

- l'adoption d'une loi-cadre visant l'élimination de la pauvreté;
- un amendement aux normes du travail afin d'accorder les mêmes droits et conditions à toute personne salariée, quel que soit son statut d'emploi (temps plein, temps partiel, occasionnel, sur appel, etc.);
- la protection des gardiennes et des aides familiales (« domestiques » dans la loi) par toutes les lois du travail et l'enregistrement obligatoire de l'employeur ;
- la révision de l'ensemble des lois ayant trait à la violence faite aux femmes et de la mise en application de ces lois afin d'assurer aux femmes le respect de leur droit à l'égalité, la sécurité, la dignité et la protection de leur vie privée;
- la réduction du temps de parrainage de 10 à 3 ans pour toutes les femmes immigrantes, sans aucune augmentation des exigences imposées au parrain.

APPENDICE D : REVENDICATIONS DE LA MARCHÉ MONDIALE DES FEMMES DE 2010⁶⁶

Champ d'action « Travail des femmes : Autonomie économique des femmes »

- Nous revendiquons l'accès à un travail décent par la hausse substantielle du salaire minimum et des conditions de vie décentes pour toutes les personnes à l'aide sociale.

Champ d'action « Bien commun et accès aux ressources »

- Nous revendiquons la fin de la privatisation des services publics et du bien commun – santé, éducation, eau, énergie éolienne – et nous nous opposons à toute augmentation des tarifs de ces services.

Champ d'action « Violence envers les femmes »

- Nous revendiquons que le gouvernement du Québec mette en place des mesures concrètes pour prévenir et lutter contre les violences envers les femmes, notamment l'hypersexualisation et la marchandisation du corps des femmes, en commençant par :
 - a) légiférer en matière de pratique publicitaire;
 - b) mettre en place des cours spécifiques d'éducation à la sexualité dans une perspective de rapports égalitaires, non sexistes et non hétérosexiste.
- Nous revendiquons que le gouvernement du Canada garantisse le droit inaliénable des femmes de décider d'avoir ou non des enfants, ce qui implique le maintien et la consolidation des services d'avortement gratuits offerts par les réseaux publics et communautaires et le développement de nouveaux services publics dans les zones peu desservies.

Champ d'action « Paix et démilitarisation »

- Nous revendiquons que le gouvernement du québécois interdise le recrutement militaire dans tous les établissements d'enseignement du Québec.
- Nous revendiquons que le gouvernement du Canada retire immédiatement ses troupes de l'Afghanistan.

Champ d'action « Revendication des femmes autochtones »

- Que le Canada signe la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et mette en œuvre les droits qui y sont contenus avec une attention particulière sur les droits des femmes et des enfants autochtones.

⁶⁶ CQMMF. 2010. *Cahier de revendication. Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche*. En ligne. <<http://www.ffq.qc.ca/wp-content/uploads/2010/03/Cahier-des-Revendications-CQMMF2010-1.pdf>> Consulté le 1^{er} octobre 2010. 57p.

APPENDICE E : EXTRAIT DES STATUTS DU PARTI QUÉBÉCOIS⁶⁷

VII. Les groupes d'action politique du conseil exécutif national

152. Les groupes d'action politique du conseil exécutif national sont les suivants :

- a) le groupe d'action politique des femmes;
- b) le groupe d'action politique des aînées et aînés;
- c) le groupe d'action politique des Québécoises et des Québécois issus de l'immigration;
- d) le groupe d'action politique pour le développement durable.
- e) le groupe d'action politique des relations internationales.

A – Mandat

153. Les groupes d'action politique du conseil exécutif national ont pour mandat de soutenir les conseillères et les conseillers responsables de chacun des groupes d'action politique dans l'accomplissement de leur mandat. Plus précisément et de manière non restrictive, les groupes d'action politique du conseil exécutif national poursuivent les objectifs suivants :

- a) faire la promotion du Parti et des idées qui le portent auprès du groupe dont il a la charge;
- b) recruter de nouveaux membres auprès du groupe dont il a la charge;
- c) mobiliser et donner une voix aux membres du Parti issus du groupe dont il a la charge;
- d) sensibiliser les instances du Parti aux préoccupations particulières au groupe dont il a la charge;
- e) entretenir des relations avec les divers organismes qui représentent des segments ou œuvrent auprès du groupe dont il a la charge pour, d'une part, sensibiliser et informer le Parti des objectifs poursuivis par ces groupes et, d'autre part, faire la promotion du Parti et des idées qui le portent auprès de ces organismes;
- f) proposer et coordonner un plan d'action afin d'atteindre ces objectifs;

⁶⁷ (Parti québécois, 2005 (juin), p.114)

B – Composition

154. Les groupes d'action politique du conseil exécutif national sont composés des personnes suivantes :

- a) La conseillère ou le conseiller responsable du groupe d'action politique;
- b) un maximum de neuf (9) membres, et reflétant l'ensemble des régions du Québec, dont les candidatures sont soumises par la conseillère ou le conseiller responsable du groupe d'action politique pour approbation par la conférence nationale des présidentes et des présidents.

C- Fonctionnement

155. Les groupes d'action politique du conseil exécutif national fonctionnent selon les règles qu'ils se donnent, sous réserve des statuts et des règlements du Parti. Leur financement est assuré dans le cadre du budget général du Parti déterminé annuellement par la conférence nationale des présidentes et des présidents.

APPENDICE F : CHARTE MONDIALE DES FEMMES POUR L'HUMANITÉ⁶⁸**Texte tel qu'adopté à la 5ième Rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes au Rwanda le 10 décembre 2004*****Préambule***

Nous, les femmes, marchons depuis longtemps pour dénoncer et exiger la fin de l'oppression que nous vivons en tant que femmes, pour dire que la domination, l'exploitation, l'égoïsme et la recherche effrénée du profit menant aux injustices, aux guerres, aux conquêtes et aux violences ont une fin.

De nos luttes féministes, de celles qu'ont menées nos aïeules sur tous les continents, sont nés de nouveaux espaces de liberté, pour nous-mêmes, pour nos filles, pour nos fils et pour toutes les petites filles et tous les petits garçons, qui, après nous, fouleront ce sol.

Nous bâtissons un monde où la diversité est un atout et où tant l'individualité que la collectivité sont sources de richesse, où les échanges fleurissent sans contraintes, où les paroles, les chants et les rêves bourgeonnent. Ce monde considère la personne humaine comme une des richesses les plus précieuses. Il y règne l'égalité, la liberté, la solidarité, la justice et la paix. Ce monde, nous avons la force de le créer.

Nous formons plus de la moitié de l'humanité. Nous donnons la vie, travaillons, aimons, créons, militons, nous distrayons. Nous assurons actuellement la majorité des tâches essentielles à la vie et à la continuité de cette humanité. Pourtant, notre place dans la société reste sous-évaluée.

La Marche mondiale des femmes, dont nous faisons partie, identifie le patriarcat comme le système d'oppression des femmes et le capitalisme comme le système d'exploitation d'une immense majorité de femmes et d'hommes par une minorité.

Ces systèmes se renforcent mutuellement. Ils s'enracinent et se conjuguent avec le racisme, le sexisme, la misogynie, la xénophobie, l'homophobie, le colonialisme, l'impérialisme, l'esclavagisme, le travail forcé. Ils font le lit des fondamentalismes et intégrismes qui empêchent les femmes et les hommes d'être libres. Ils génèrent la pauvreté, l'exclusion, violent les droits des êtres humains, particulièrement ceux des femmes, et mettent l'humanité et la planète en péril.

⁶⁸ Marche mondiale des femmes. 2004 (10 décembre). Charte mondiale des femmes pour l'humanité. En ligne <www.marchemondialedesfemmes.org/publications/charte/charte/fr> Consulté le 11 mai 2011.

Nous rejetons ce monde !

Nous proposons de construire un autre monde où l'exploitation, l'oppression, l'intolérance et les exclusions n'existent plus, où l'intégrité, la diversité, les droits et libertés de toutes et de tous sont respectés.

Cette Charte se fonde sur les valeurs d'égalité, de liberté, de solidarité, de justice et de paix.

ÉGALITÉ

Affirmation 1. Tous les êtres humains et tous les peuples sont égaux dans tous les domaines et dans toutes les sociétés. Ils ont un accès égal aux richesses, à la terre, à un emploi digne, aux moyens de production, à un logement salubre, à une éducation de qualité, à la formation professionnelle, à la justice, à une alimentation saine, nutritive et suffisante, aux services de santé physique et mentale, à la sécurité pendant la vieillesse, à un environnement sain, à la propriété, aux fonctions représentatives, politiques et décisionnelles, à l'énergie, à l'eau potable, à l'air pur, aux moyens de transport, aux techniques, à l'information, aux moyens de communication, aux loisirs, à la culture, au repos, à la technologie, aux retombées scientifiques.

Affirmation 2. Aucune condition humaine ou condition de vie ne peut justifier la discrimination.

Affirmation 3. Aucune coutume, tradition, religion, idéologie, aucun système économique, ni politique ne justifie l'infériorisation de quiconque et n'autorise des actes qui remettent en cause la dignité et l'intégrité physique et psychologique.

Affirmation 4. Les femmes sont des citoyennes à part entière avant d'être des conjointes, des compagnes, des épouses, des mères, des travailleuses.

Affirmation 5. L'ensemble des tâches non rémunérées, dites féminines, qui assurent la vie et la continuité de la société (travaux domestiques, éducation, soin aux enfants et aux proches) sont des activités économiques qui créent de la richesse et qui doivent être valorisées et partagées.

Affirmation 6. Les échanges commerciaux entre les pays sont équitables et ne portent pas préjudice au développement des peuples.

Affirmation 7. Chaque personne a accès à un travail justement rémunéré, effectué dans des conditions sécuritaires et salubres, permettant de vivre dignement.

LIBERTÉ

Affirmation 1. Tous les êtres humains vivent libres de toute violence. Aucun être humain n'appartient à un autre. Aucune personne ne peut être tenue en esclavage, forcée au mariage, subir le travail forcé, être objet de trafic, d'exploitation sexuelle.

Affirmation 2. Chaque personne jouit de libertés collectives et individuelles qui garantissent sa dignité notamment : liberté de pensée, de conscience, de croyance, de religion; d'expression, d'opinion; de vivre librement sa sexualité de façon responsable et de choisir la personne avec qui partager sa vie ; de voter, d'être élue, de participer à la vie politique; de s'associer, se réunir, se syndiquer, manifester; d'élire son lieu de vie, sa nationalité, de choisir son statut civil; de suivre les études de son choix, de choisir sa profession et de l'exercer; de se déplacer; de disposer de sa personne et de ses biens; d'utiliser la langue de communication de son choix dans le respect des langues minoritaires et des choix collectifs concernant la langue d'usage et de travail; de s'informer, de se cultiver, d'échanger, d'accéder aux technologies de l'information.

Affirmation 3. Les libertés s'exercent dans la tolérance, le respect de l'opinion de chacune et de chacun et des cadres démocratiques et participatifs. Elles entraînent des responsabilités et des devoirs envers la communauté.

Affirmation 4. Les femmes prennent librement les décisions qui concernent leur corps, leur sexualité et leur fécondité. Elles choisissent d'avoir ou non des enfants.

Affirmation 5. La démocratie s'exerce s'il y a liberté et égalité.

SOLIDARITÉ

Affirmation 1. La solidarité internationale est promue entre les personnes et les peuples sans aucun type de manipulation ni influence.

Affirmation 2. Tous les êtres humains sont interdépendants. Ils partagent le devoir et la volonté de vivre ensemble, de construire une société généreuse, juste et égalitaire, basée sur les droits humains, exempte d'oppression, d'exclusions, de discriminations, d'intolérance et de violences.

Affirmation 3. Les ressources naturelles, les biens et les services nécessaires à la vie de toutes et de tous sont des biens et des services publics de qualité auxquels chaque personne a accès de manière égalitaire et équitable.

Affirmation 4. Les ressources naturelles sont administrées par les peuples vivant dans les territoires où elles sont situées, dans le respect de l'environnement et avec le souci de leur préservation et de leur durabilité.

Affirmation 5. L'économie d'une société est au service de celles et de ceux qui la composent. Elle est tournée vers la production et l'échange de richesses utiles socialement, qui sont réparties entre toutes et tous, qui assurent en priorité la satisfaction des besoins de la collectivité, qui éliminent la pauvreté et qui assurent un équilibre entre l'intérêt général et les intérêts individuels. Elle assure la souveraineté alimentaire. Elle s'oppose à la recherche exclusive du profit sans satisfaction sociale et à l'accumulation privée des moyens de production, des richesses, du capital, des terres, des prises de décision entre les mains de quelques groupes ou de quelques personnes.

Affirmation 6. La contribution de chacune et de chacun à la société est reconnue et entraîne l'ouverture de droits sociaux, quelle que soit la fonction qu'ils y occupent.

Affirmation 7. Les manipulations génétiques sont contrôlées. Il n'y a pas de brevet sur le vivant ni sur le génome humain. Le clonage humain est interdit.

JUSTICE

Affirmation 1. Tous les êtres humains, indépendamment de leur pays d'origine, de leur nationalité et de leur lieu de résidence, sont considérés comme des citoyennes et des citoyens à part entière jouissant de droits humains (droits sociaux, économiques, politiques, civils, culturels, sexuels, reproductifs, environnementaux) d'une manière égalitaire et équitable réellement démocratique.

Affirmation 2. La justice sociale est basée sur une redistribution équitable des richesses qui élimine la pauvreté, limite la richesse, et assure la satisfaction des besoins essentiels à la vie et qui vise l'amélioration du bien-être de toutes et de tous.

Affirmation 3. L'intégrité physique et morale de toutes et de tous est garantie. La torture, les traitements humiliants et dégradants sont interdits. Les agressions sexuelles, les viols, les mutilations génitales féminines, les violences spécifiques à l'égard des femmes et le trafic sexuel et la traite des êtres humains sont considérés comme des crimes contre la personne et contre l'humanité.

Affirmation 4. Un système judiciaire accessible, égalitaire, efficace et indépendant est instauré.

Affirmation 5. Chaque personne jouit d'une protection sociale qui lui garantit l'accès à l'alimentation, aux soins, au logement salubre, à l'éducation, à l'information, à la sécurité durant la vieillesse. Elle a accès à des revenus suffisants pour vivre dignement.

Affirmation 6. Les services de santé et sociaux sont publics, accessibles, de qualité, gratuits et ce, pour tous les traitements, toutes les pandémies, particulièrement pour le VIH.

PAIX

Affirmation 1. Tous les êtres humains vivent dans un monde de paix. La paix résulte notamment : de l'égalité entre les sexes, de l'égalité sociale, économique, politique, juridique et culturelle, du respect des droits, de l'éradication de la pauvreté qui assurent à toutes et tous une vie digne, exempte de violence, où chacune et chacun disposent d'un travail et de ressources suffisantes pour se nourrir, se loger, se vêtir, s'instruire, être protégé pendant sa vieillesse, avoir accès aux soins.

Affirmation 2. La tolérance, le dialogue, le respect de la diversité sont des garants de la paix.

Affirmation 3. Toutes les formes de domination, d'exploitation et d'exclusion de la part d'une personne sur une autre, d'un groupe sur un autre, d'une minorité sur une majorité, d'une majorité sur une minorité, d'une nation sur une autre sont exclues.

Affirmation 4. Tous les êtres humains ont le droit de vivre dans un monde sans guerre et sans conflit armé, sans occupation étrangère ni base militaire. Nul n'a le droit de vie ou de mort sur les personnes et sur les peuples.

Affirmation 5. Aucune coutume, aucune tradition, aucune idéologie, aucune religion, aucun système économique ni politique ne justifient les violences.

Affirmation 6. Les conflits armés ou non entre les pays, les communautés ou les peuples sont résolus par la négociation qui permet d'arriver à des solutions pacifiques, justes et équitables et ce, au niveau national, régional et international.

APPEL

Cette *Charte mondiale des femmes pour l'humanité* appelle les femmes et les hommes et tous les peuples et groupes opprimés du monde à proclamer individuellement et collectivement leur pouvoir à transformer le monde et à modifier radicalement les rapports qui les unissent pour développer des relations basées sur l'égalité, la paix, la liberté, la solidarité, la justice.

Elle appelle tous les mouvements sociaux et toutes les forces de la société à agir pour que les valeurs défendues dans cette Charte soient effectivement mises en œuvre et pour que les pouvoirs politiques prennent les mesures nécessaires à leur application.

Elle invite à l'action pour changer le monde. Il y a urgence !!!

Aucun élément de cette Charte ne peut être interprété ni utilisé pour énoncer des opinions ou pour mener des activités contraires à l'esprit de cette Charte. Les valeurs qui y sont défendues forment un tout. Elles sont égales en importance,

interdépendantes, indivisibles; la place qu'elles occupent dans la Charte est interchangeable.

Qu'est-ce que la Marche mondiale des femmes ?

La Marche mondiale des femmes est un mouvement composé de groupes de femmes de diverses origines ethniques, culturelles, religieuses, politiques, de classe, d'âge, d'orientation sexuelle. Au lieu de nous séparer, cette diversité nous unit dans une solidarité plus globale.

En 2000, nous avons, en tant que Marche mondiale des femmes, écrit une plateforme politique contenant 17 revendications concrètes afin d'éliminer la pauvreté dans le monde, réaliser le partage des richesses, éradiquer la violence à l'égard des femmes et obtenir le respect de leur intégrité physique et morale. Nous avons transmis ces revendications aux responsables du Fonds monétaire international, de la Banque mondiale, de l'ONU. Nous n'avons reçu aucune réponse concrète. Nous avons aussi transmis ces revendications aux élus et élues et aux dirigeants et dirigeantes de nos pays.

Depuis lors, nous continuons à défendre nos revendications sans relâche. Nous proposons des alternatives pour construire un autre monde. Nous sommes actives au sein des mouvements sociaux du monde et de nos sociétés. Nous approfondissons la réflexion sur la place qu'occupent et que doivent occuper les femmes dans le monde.

Par cette Charte mondiale des femmes pour l'humanité et par les actions à venir, nous réaffirmons qu'un autre monde est possible, un monde rempli d'espoir, de vie, où il fait bon vivre et nous déclarons notre amour à ce monde, à sa diversité et à sa beauté.

Adopté à la 5^{ième} Rencontre internationale de la Marche mondiale des femmes au Rwanda.

Le 10 décembre 2004

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GÉNÉRAUX

- Blais, Mélissa et Francis Dupuis-Déri. 2008. *Le mouvement masculiniste au Québec, l'antiféminisme démasqué*, Montréal : Les Éditions du remue-ménage, 258 p.
- Beauvais, Rébecca. 2004. *La loi française sur la parité politique entre les femmes et les hommes : tensions entre universalisme et particularisme dans la représentation politique*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 113 p.
- _____. 2002. « La représentation, essai féministe sur un concept politique ». *Les cahiers de l'IREF*, no 10, p. 217-228.
- Berger, Denis. 1995. « Représentation et reproduction de la hiérarchie. Sur le rôle des partis politiques ». In *Démocratie et représentation, actes du colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994, Centre culturel de l'Albigeois*, sous la dir. de Michèle Riot-Sarcey, p. 243-256, Paris : Éditions Kimé.
- Boudreault, Michèle. 2001. *La citoyenneté des femmes et le dilemme de l'égalité/différence, l'amorce d'une solution*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 105 p.
- Bulletin d'histoire politique. 2011. *Les femmes en politique québécoise depuis 50 ans*, vol. 20, no 2. Montréal : VLB éditeur, 227 p.
- Card, Claudia. 1990. « Gender and Moral Luck ». In *Identity, Character and Morality*, sous la dir. de O. Flanagan et A.D. Rorty, p. 199-218, Cambridge, MIT Press.
- Collin, Françoise, Pénélope Deutscher et Annette Baier. 2004. *Repenser le politique*, Paris : Campagne Première/Les Cahiers du GRIF, 287 p.
- Collin, Françoise. 1995. « L'urne est-elle funéraire? ». In *Démocratie et représentation, actes du colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994, Centre culturel de l'Albigeois*, sous la dir. de Michèle Riot-Sarcey, p. 45-75, Paris : Éditions Kimé.
- _____. (Non daté). *La construction du citoyen et les femmes ou Le renard et la cigogne*. En ligne. <www.grep-mp.org/conferences/Parcours-7-8/CONSTRUCTION-CITOYEN-FEMMES.htm> Consulté le 23 février 2009, 24 p.
- Descarries, Francine. 2005. « Le mouvement des femmes québécois : état des lieux ». Numéro spécial de la revue *Cités*, Paris, CNRS, no 23, p. 125-136.

- De Sève, Micheline. 1999. « Les féministes québécoises et leur identité civique ». In *Malaises identitaires*, sous la dir. de Chantal Maillé, Micheline de Sève et Diane Lamoureux, p. 167-184, Montréal : Les Éditions du remue-ménage.
- _____. 1997. « Les études féministes : le chassé-croisé du savoir/pouvoir ». In *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*, sous la dir. de Manon Tremblay et Caroline Andrew, p. 55-67, Montréal : les éditions du remue-ménage.
- De Sève, Micheline et Diane Lamoureux. 1991. « La science politique a-t-elle un sexe? ». In *Un savoir à notre image? Critiques féministes des disciplines*, sous la dir. de R. Mura, Québec : Adage, vol. 1, p.135-149.
- Dietz, Mary. 2000 [1992]. « Tout est dans le contexte : féminismes et théories de la citoyenneté ». In *Genre et politique. Débats et perspectives*, sous la dir. de Thanh-Huyen Ballmer-Cao et al., p. 122-166, Paris : Folio Essais.
- Dumont, Micheline. 2008. *Le féminisme québécois raconté à Camille*, Montréal : Les Éditions du remue-ménage. 248 p.
- Fraisse, Geneviève. 2000. « Faire société ». Chap. in *Les deux gouvernements : la famille et la cité*, p.16-38, Paris : Quadrige/PUF.
- Fraser, Nancy. 2010. « Pour une politique féministe à l'âge de la reconnaissance : approche bi-dimensionnelle et justice entre les sexes » In Annie Bidet-Mordel (2010). *Les rapports sociaux de sexe*. Actuel Marx Confrontation, PUF, 123-141.
- _____. 2005. « Multiculturalisme, anti-essentialisme et démocratie radicale. Genèse de l'impasse actuelle de la théorie féministe » in *Féminismes (s). Penser la pluralité, Cahiers du Genre*, no 30, p. 27-50.
- _____. 2004. « De la distribution à la reconnaissance? Les dilemmes de la justice dans une ère "postsocialiste" ». In *Repenser le politique, l'apport du féminisme*, sous la dir. de Françoise Collin et Pénélope Deutscher, p. 111-140, Paris : Campagne Première/Les Cahiers du GRIF.
- Lamoureux, Diane. 1999. « La posture du fils ». In *Malaises identitaires*, sous la dir. de Chantal Maillé, Micheline de Sève et Diane Lamoureux, p. 25-52, Montréal : Les Éditions du remue-ménage.
- _____. 1997. « Féminisme et citoyenneté: Sortir de l'ornière du féminin ». In *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*, sous la dir. de Manon Tremblay et Caroline Andrew, p. 33-54, Montréal : les éditions du remue-ménage,
- _____. 1996. « Féminisme, citoyenneté et démocratie ». In *Quelle citoyenneté pour les femmes?*, sous la dir. de Alisa Del Re et Jacqueline Heinen, p.47-74, Paris : L'Harmattan.

- Legault, Ginette, Guy Desrosiers et Évelyne Tardy. 1988. *Militer dans un parti provincial. Les différences entre les femmes et les hommes au P.L.Q. et au P.Q.* Montréal : Université du Québec à Montréal, Centre de recherche féministe. 196 p.
- Lépinard, Éléonore. 2007. *L'égalité introuvable : la parité, les féministes et la république*, Paris : Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 293 p.
- Le Quentrec, Yannick. 2008. « Femmes en politique : changements publics et privés ». *Politique et sociétés*, vol. 27, no 3, p.103-132.
- Lister, Ruth. 1997. « What is Citizenship? ». Chap. in *Citizenship. Feminist Perspectives*, p. 13-41, New-York : New-York University Press.
- Maillé, Chantal. 2007. « Les interventions des mouvements de femmes en faveur d'une politique de présence dans les institutions de la démocratie libérale. Observations autour des filières nord-américaines ». In *Genre, citoyenneté et représentation*, sous la dir. de Manon Tremblay, Thanh-Huyen Ballmer-Cao, Bérengère Marques-Pereira et Mariette Sineau, p. 189-207, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 237 p.
- Maillé, Chantal. 1999. « Matériaux pour penser un Québec féministe postmoderne ». In *Malaises identitaires*, sous la dir. de Chantal Maillé, Micheline de Sève et Diane Lamoureux, p. 145-166, Montréal : Les Éditions du remue-ménage.
- Maillé, Chantal. 1997. « Mouvement des femmes et questions identitaires dans le Québec contemporain ». *Quebec Studies : Two Years After the Referendum : Whither Quebec?*, vol. 24, (Fall), p. 94-106.
- Mansbridge, Jane. 1998. « Feminism and Democracy ». In *Feminism and Politics*, sous la dir. de Anne Phillips, p. 161-192, Oxford : Oxford University Press.
- Marques-Pereira, Bérengère. 2003. *La citoyenneté politique des femmes*, Paris : Armand Colin, 224p.
- Morales Hudon, Anahi. 2007. *Théorisations féministes d'une citoyenneté plurielle : paradoxes et tensions de l'inclusion des femmes*, Mémoire de maîtrise, Université du Québec à Montréal, 122 p.
- Mouffe, Chantal. 2003. « Le politique et la dynamique des passions », *Politique et Sociétés*, vol. 22, no 3, p.143-154.
- _____. 2000 [1992]. « Féminisme, citoyenneté et démocratie plurielle ». In *Genre et politique. Débats et perspectives*, sous la dir. de Thanh-Huyen Ballmer-Cao et al., p.167-199, Paris : Folio Essais.

- Paquin, Magali. 2010, « Le profil sociodémographique des ministres québécois : une analyse comparée entre les sexes ». *Recherches féministes : Femmes et pouvoir politique, l'accès aux gouvernements*, vol. 20, no 2, p. 123-141, Québec : Groupe de recherche féministe de l'Université Laval.
- Pateman, Carole. 2000 [1983]. « Féminisme et démocratie ». In *Genre et politique. Débats et perspectives*, sous la dir. de Thanh-Huyen Ballmer-Cao et al., p. 88-121, Paris : Folio Essais.
- Payette, Lise. 2010 (Nouvelle édition). *Le pouvoir? Connais pas!* Athéna éditions. 146 p.
- Phillips, Anne. 2000 [1991]. « Espaces publics, vies privés ». In *Genre et politique. Débats et perspectives*, sous la dir. de Thanh-Huyen Ballmer-Cao et al., p. 397-454, Paris : Folio Essais.
- _____. 1998. « Democracy and Representation : Or Why Should it Matter Who our Representatives Are? » Chap. in *Feminism and Politics*, p. 224-241, Oxford : Oxford University Press.
- _____. 1993. *Democracy and difference*. University Park : Pennsylvania State University, 184p.
- _____. 1991. *Engendering Democracy*, University Park : Pennsylvania State University. 190p.
- Riot-Sarcey, Michèle. 1995. « De la représentation et de ses multiples usages ». Chap. in *Démocratie et représentation, actes du colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994, Centre culturel de l'Albigeois*, p. 129-144, Paris : Éditions Kimé.
- Rocheffort, Florence. 1995. « Démocratie féministe contre démocratie exclusive ou les enjeux de la mixité ». In *Démocratie et représentation, actes du colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994, Centre culturel de l'Albigeois*, sous la dir. de Michèle Riot-Sarcey, p. 181-202, Paris : Éditions Kimé.
- Rosanvallon, Pierre. 2008. *La légitimité démocratique : impartialité, réflexivité, proximité*, Paris : Éditions du Seuil, 367 p.
- _____. 2002. « Impossible démocratie représentative », Chap. dans *La Démocratie inachevée - Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris : Gallimard, 440 p.
- Praud, Jocelyne. 1998. « La seconde vague féministe et la féminisation du Parti socialiste et du Parti québécois », *Politiques et sociétés*, vol. 17, no. 1-2, p. 71-90.
- Scott, Joan W. 2002. « L'énigme de l'égalité », *Cahiers du Genre*, no 33, (décembre) p.17-41.
- _____. 1998. *La citoyenneté paradoxale : les féministes françaises et les droits de l'homme*, Paris : Albin Michel. 304 p.

- Sineau, Mariette. 2010. « Les femmes et le pouvoir exécutif en France : de l'exclusion... à l'aboutissement présidentiel ». *Recherches féministes, Femmes et pouvoir politique, l'accès aux gouvernements*, vol. 20, no 2, p. 81-97.
- Tremblay, Manon (avec la collaboration de Sarah Andrews). 2010. « Les femmes nommées ministres au Canada pendant la période 1921 – 2007 : la loi de la disparité progressive est-elle dépassée? ». *Recherches féministes, Femmes et pouvoir politique, l'accès aux gouvernements*, vol. 23, no 1, p. 143-163.
- Tremblay, Manon. 2005. *Québécoises et représentation parlementaire*, Québec : Les Presses de l'Université Laval, 328 p.
- Tremblay, Manon et Édith Garneau. 1997. « La représentation des femmes par la voie(x) d'une « démasculinisation » du style parlementaire ». In *Femmes et représentation politique au Québec et au Canada*, sous la dir. de Manon Tremblay et Caroline Andrew, p. 69-100, Montréal : les éditions du remue-ménage.
- Vallet, Élisabeth. 2010. « Les femmes et le pouvoir à Washington? Les femmes, les fonctions régaliennes et le pouvoir exécutif aux Etats-Unis ». *Recherches féministes, Femmes et pouvoir politique, l'accès aux gouvernements*, vol. 23, no 1, p. 53-79.
- Varikas, Eleni. 1995. « Genre et démocratie historique ou le paradoxe de l'égalité par le privilège ». In *Démocratie et représentation, actes du colloque d'Albi des 19 et 20 novembre 1994, Centre culturel de l'Albigeois*, sous la dir. de Michèle Riot-Sarcey, p. 145-162, Paris : Éditions Kimé.
- Vickers, Jill. (À paraître). *Second-Gendering Power: Feminist Approaches*, Ottawa : Carleton University, 47p.
- Vickers, Jill. 1997. « Toward a Feminist Understanding of Representation ». In *In the Presence of Women. Representation in Canadian Governments*, sous la dir. de Jane Arscott et Linda Trimble, p. 20-46, Toronto, Harcourt Brace & Company.
- Walby, Sylvia. 2000 [1994]. « La citoyenneté est-elle sexuée? ». In *Genre et politique. Débats et perspectives*, sous la dir. de Thanh-Huyen Ballmer-Cao et al., p. 51-87, Paris : Folio Essais.
- Young, Iris Marion. 2007. « Le genre, structure sérielle : penser les femmes comme groupe social ». *Recherches féministes*, vol. 20, no 2, p. 7-36.

PUBLICATIONS GOUVERNEMENTALES

- Assemblée nationale (AssNat). 2011, 6 septembre. *Députés*. En ligne.
 <www.assnat.qc.ca/fr/deputes/index.html> Consulté le 12 septembre 2011.

- _____. 2010, 26 juillet (a). *La présence féminine*. En ligne
<www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/femmes1.html> Consulté le 27 janvier 2011.
- _____. 2010, 26 juillet (b). *Nombre de ministres dans les cabinets et la présence féminine depuis 1962*. En ligne <www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/ministrescabinets.html>
Consulté le 1^{er} octobre 2011.
- _____. 2010, 23 juillet. *Les ministres d'État de 1976 à 2003*. En ligne
<www.assnat.qc.ca/fr/patrimoine/minisetat76.html> Consulté le 29 août 2011.
- _____. 2010, mars. *Marie-Claire Kirkland, Biographie*. En ligne.
<www.assnat.qc.ca/fr/deputes/kirkland-marie-claire-3799/biographie.html> Consulté le 14 novembre 2011.
- _____. 2006. *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État*, LRQ, 2006, c G-1.02, art 43. En ligne
<www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/G_1_02/G1_02.html> Consulté le 3 octobre 2011.
- _____. Commission des institutions. 2002, octobre. *La réforme du mode de scrutin au Québec – Document de consultation*. 85p.
- Condition féminine Canada. 2011, 26 septembre. *Programme promotion de la femme. Guide d'information*. En ligne <www.swc-cfc.gc.ca/fun-fin/wcf-fcf/guide-fra.pdf> Consulté le novembre 2011.
- Conseil du statut de la femme (CSF). 2011a, janvier. *Indicateurs. Égalité en chiffres. Tableaux statistiques de l'avis Intégrer les femmes aux grands choix économiques, sociaux et environnementaux - Les défis du 2e plan d'action de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. En ligne
<www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-29-1277.pdf> Consulté le 23 janvier 2011.
- _____. 2011b, 20 avril. *Le CSF n'est pas d'accord pour financer les forums jeunesse à même le budget du ministère de la culture, des communications et de la Condition féminine, Communiqué de presse*, En ligne
<www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-50-1427.pdf> Consulté le 24 juillet 2011.
- _____. 2010a, mars. *Portrait des Québécoises en 8 temps*. En ligne
<www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-37-1106.pdf> Consulté le 23 janvier 2011.
- _____. 2010b, 21 juin. *Portrait statistique Égalité femmes/hommes Où en sommes-nous au Québec*. 92 p. En ligne <www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-37-1217.pdf> Consulté le 25 avril 2011.

_____. 1990, mai. *Commentaires du CSF sur la loi favorisant l'égalité économique des époux*. En ligne <www.csf.gouv.qc.ca/modules/fichierspublications/fichier-29-1315.pdf> Consulté le 16 novembre 2011.

Institut de la statistique du Québec (ISQ). 2010, 17 mai. *Emploi, présence de l'emploi féminin, de l'emploi à temps partiel et de l'emploi syndiqué selon les secteurs d'activité, Québec, 2000 et 2009*, En ligne <www.stat.gouv.qc.ca/publications/referenc/quebec_stat/con_mar/con_mar_2.htm> Consulté le 8 septembre 2011.

_____. 2009a, sept. *Les titulaires d'un grade universitaire au Québec : ce qu'en disent les données du Recensement de 2006*, En ligne <www.stat.gouv.qc.ca/publications/savoir/pdf2009/titulaires_grade_universitaire.pdf> Consulté le 19 septembre 2011. 248p.

_____. 2009b, 10 sept. *Revenu d'emploi des hommes et des femmes selon le type d'emploi, Québec, 1998-2007*, En ligne <www.stat.gouv.qc.ca/publications/referenc/quebec_stat/con_rev/con_rev_4.htm> Consulté le 8 septembre 2011.

Ministère de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. 2007. *D'égalité à égalité? Un portrait statistique des femmes et des hommes*. 262 p.

Ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports (MELS). 2010. *Indicateurs de l'éducation. Édition 2010*. En ligne <www.mels.gouv.qc.ca/sections/publications/publications/SICA/DRSI/IndicateursEducation2010_f.pdf> 136p. Consulté le 8 septembre 2011.

Parcs Canada. 2005. *Les femmes canadiennes obtiennent le droit de vote – Les grandes lignes*. En ligne <www.pc.gc.ca/canada/proj/fcdv-www/itm3-/fcdv-www1c_f.asp> Consulté le 20 septembre 2011.

Québec. 2011. *Site du premier ministre – Conseil des ministres*. En ligne <www.premier-ministre.gouv.qc.ca/equipe/conseil-des-ministres.asp> Consulté le 26 août 2011.

Québec. 2009 (Dernière version). *Charte des droits et libertés de la personne*. En ligne <www.cdpdj.qc.ca/fr/commun/docs/charte.pdf> Consulté le 24 février 2011.

Secrétariat à la condition féminine (SCF). 2011, mars. *Accueil du site*. En ligne <www.scf.gouv.qc.ca>. Consulté le 20 mars 2011.

_____. 2011. *Assemblée nationale*. En ligne <www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=137#c139>. Consulté le 20 mars 2011.

_____. 2011. *Haute fonction publique*. En ligne <www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=135>. Consulté le 20 mars 2011.

- _____. 2011. *Instances locales et régionales*. En ligne <www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=136>. Consulté le 20 mars 2011.
- _____. 2011. *Instruments de la gouvernance*. En ligne <www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=71>. Consulté le 20 mars 2011.
- _____. 2011. *Partage du pouvoir*. En ligne <www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=13>. Consulté le 20 mars 2011.
- _____. 2010, octobre. *Accueil du site*. En ligne. <www.scf.gouv.qc.ca>. Consulté le 10 octobre 2010.
- _____. 2010. *Orientations*. En ligne <www.scf.gouv.qc.ca/index.php?id=72>. Consulté le 12 novembre 2010.
- _____. 2010. *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Bilan de l'action gouvernementale en matière d'égalité entre les femmes et les hommes 2007-2010*. En ligne. Québec, 92 p. <www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/BilanDuPlanAction_octobre2010.pdf> Consulté le 20 mars 2011.
- _____. 2010. *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Plan d'action 2007-2010*. En ligne. Québec, 57 p. <www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/planaction_fr.pdf>. Consulté le 20 mars 2011.
- _____. 2010. *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait. Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. En ligne. Québec, 91 p. <www.scf.gouv.qc.ca/fileadmin/publications/politique_fr.pdf> Consulté le 20 mars 2011.
- Parlement européen. Direction générale des études. 1997, mars. *Incidences variables des systèmes électoraux sur la représentation politique des femmes. Document de travail, Série Droits des femmes*. En ligne <www.europarl.europa.eu/workingpapers/femm/w10/3_fr.htm>. Consulté le 29 avril 2010.

DOCUMENTS CONCERNANT LA RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN

- Documents déposés à la Commission des Institutions de l'Assemblée nationale sur la réforme du mode de scrutin en 2002

Cliche, Paul. 2002, novembre. *Mémoire présenté à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale dans le cadre de la consultation sur la réforme du mode de scrutin*. 32 p.

Collectif Féminisme et Démocratie (CFD). 2002, novembre. *Faire de la réforme du mode de scrutin un enjeu féministe. Mémoire du Collectif Féminisme et Démocratie déposé à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec*. 26 p.

Commission des Institutions. 2002, octobre. *Mandat d'initiative. La réforme du mode de scrutin au Québec. Document de consultation*. 85p.

Fédération des femmes du Québec (FFQ). 2002, 29 novembre. *La réforme du mode de scrutin et la représentation égalitaire des femmes à l'Assemblée nationale. Mémoire présenté par la Fédération des femmes du Québec à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec*. 16 p.

_____. 2002, 29 novembre. *La réforme du mode de scrutin et la représentation égalitaire des femmes à l'Assemblée nationale. Résumé du mémoire présenté par la Fédération des femmes du Québec à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec*. 11 p.

Guay, Lorraine. 2002, novembre. *Opinion à la Commission des Institutions de l'Assemblée nationale. La démocratie en plus et en mieux!*, 8 p.

Lamoureux, Diane. 2002, novembre. *Mémoire présenté au comité des institutions de l'Assemblée nationale*. 6 p.

Union des forces progressistes (UFP). 2002, 13 novembre. *Mémoire de l'Union des forces progressistes déposé à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec*. 10 p.

_____. 2002, 13 novembre. *Résumé du mémoire de l'Union des forces progressistes déposé à la Commission des institutions de l'Assemblée nationale du Québec*. 2 p.

- Documents déposés à la Commission des Institutions de l'Assemblée nationale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques (Projet de loi numéro 78)

Action démocratique du Québec (ADQ). 2010, février. *Mémoire, Action démocratique du Québec, Projet de loi 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives*. 14 p.

Centrale des syndicats du Québec (CSQ). 2010, février. *Distinguer réforme de la carte électorale de celle du financement des partis politiques. Mémoire présenté à la Commission des institutions dans le cadre des consultations sur le projet de loi no 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives*. 11 p.

Confédération des syndicats nationaux (CSN). 2010, février. *Projet de loi no 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives. Mémoire de la Confédération des syndicats nationaux présenté lors de la consultation générale de la Commission des institutions*. 14 p.

Conseil du statut de la femme (CSF). 2010, février. *Des partis et des femmes : pour une représentation équitable des femmes en politique. Mémoire sur le projet de loi 78, Loi modifiant la loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives*. 31 p.

Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec (FTQ). 2010, février. *Mémoire de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec présenté à la Commission des Institutions concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques (Projet de loi no 78)*. 21 p.

Hémond, Hélène. 2010, décembre. *Mémoire d'Élaine Hémond à la Commission parlementaire relative au projet de loi 78 Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives*. 23 p.

Mouvement démocratie et citoyenneté. Claude Béland, président. 2010, février. *Mémoire à la Commission parlementaire sur la loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et modifiant d'autres dispositions législatives (projet de loi no 78)*. 12 p.

Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN). 2010, 1^{er} février. *Le projet de loi no 78 ne répond pas à l'urgence démocratique. L'année 2010 doit être employée pour un changement en profondeur de la Loi électorale en proposant un nouveau mode de scrutin. Commission de institutions. Mémoire du Mouvement pour une démocratie nouvelle*. 44 p.

- Parti Québécois (PQ). 2010, février. *Redonner confiance aux citoyens. Mémoire du Parti québécois présenté à la Commission des Institutions. Consultation sur le projet de loi 78*. 13 p.
- Parti vert du Québec (PVQ). 2010, janvier. *Mémoire du Parti vert du Québec sur le projet de loi 78*. 5 p.
- Québec solidaire (QS). 2010a, février. *Projet de loi 78 sur les changements à la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politique et modifiant d'autres dispositions législatives*. 40 p.
- Documents entourant les consultations sur l'avant-projet de loi du ministre Benoît Pelletier sur la réforme du mode de scrutin
- Collectif Féminisme et Démocratie (CFD). 2006. *Réforme de la loi électorale au Québec. Revendications en regard des mesures à adopter pour l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes*. En ligne
<www.feminismeetdemocratie.ca/collectif/files/2006synthesemesurespositivesCFD.pdf>
> Consulté le 10 décembre 2010.
- Directeur général des élections (DGEQ). 2007, décembre. *Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire. L'avis du Directeur général des élections*. En ligne
<www.electionsquebec.qc.ca/francais/provincial/medias/reforme-du-mode-de-scrutin.php> Consulté le 17 octobre 2011.
- Pelletier, Benoit. Ministre responsable des Affaires intergouvernementales canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et de l'Accès à l'information, ministre responsable de la région de l'Outaouais. 2006, 21 décembre. *Lettre adressée à Marcel Blanchet [DGEQ] de Benoit Pelletier concernant la modernisation du mode de scrutin*. Déposée par Christiane Pelchat, présidente du Conseil du Statut de la femme à la Commission des Institutions de l'Assemblée nationale en mars 2010. 2 p.
- Québec solidaire. 2006, 10 avril. *Pour une réforme équitable du mode de scrutin*. 2 p.
- Documents généraux sur la réforme du mode de scrutin
- Hémond, Hélène. Le Devoir. 2010, 7 avril. *Réforme de la loi électorale – La mixité égalitaire*. En ligne <www.ledevoir.com/politique/quebec/286452/reforme-de-la-loi-electorale-la-mixite-egalitaire> Consulté le 7 avril 2010.
- Mouvement pour une démocratie nouvelle (MDN). 2011, 25 septembre. *Réformer le mode de scrutin - actions et inactions gouvernementales et politiques depuis 1998*. En ligne

<www.facebook.com/notes/mouvement-démocratie-nouvelle-mdn/réformer-le-mode-de-scrutin-actions-et-inactions-gouvernementales-et-politiques-/291055044242043>
Consulté le 3 novembre 2011.

_____. 2010. *Qui sommes-nous?* <www.démocratie-nouvelle.qc.ca/accueil.htm> Consulté le 26 octobre 2011.

Québec solidaire. 2010b, mai. *Pour que chaque vote compte, un pas de plus pour la démocratie. Projet de réforme pour un mode de scrutin mixte et compensatoire.* En ligne <www.quebecsolidaire.net/files/mode%20de%20scrutin-texte-05-10-v-finale.pdf>
Consulté le 20 mars 2011.

DOCUMENTS DIVERS

Collectif Féminisme et Démocratie (CFD). 2004. *Évolution de la place des femmes à l'Assemblée nationale du Québec et comparaison.* En ligne <feminismeetdemocratie.typepad.com/collectif/2004/09/volution_de_la_.html>
Consulté le 10 décembre 2010.

Cool, Julie. Division des affaires sociales. Services d'information et de recherche parlementaires. Bibliothèque du Parlement. 2010, 10 mai. *Les femmes au Parlement.* Publication n° 2011-56-F. En ligne <www.parl.gc.ca/content/lop/researchpublications/prb0562-f.htm#a2> Consulté le 31 octobre 2011.

Coordination du Québec pour la Marche mondiale des femmes (CQMMF). 2010. *Cahier de revendication. Tant que toutes les femmes ne seront pas libres, nous serons en marche.* En ligne. <www.ffq.qc.ca/wp-content/uploads/2010/03/Cahier-des-Revendications-CQMMF2010-1.pdf> Consulté le 1^{er} octobre 2010. 57p.

Dubuc, André. La Presse affaires. 2010, 20 décembre. *Femmes et C.A. : des sociétés d'État encore loin de la parité.* En ligne <lapresseaffaires.cyberpresse.ca/economie/quebec/201012/20/01-4353962-femmes-et-ca-des-societes-detat-encore-loin-de-la-parite.php> Consulté le 1^{er} octobre 2011.

Fédération des femmes du Québec (FFQ). 2010, 19 octobre. *Bilan de la Marche mondiale des femmes : un franc succès, Communiqué de presse.* En ligne <www.ffq.qc.ca/2010/10/bilan-de-la-marche-mondiale-des-femmes-un/> Consulté le 14 juin 2011.

_____. 2010, 6 mai. *Le gouvernement Harper s'attaque aux droits humains des femmes : plusieurs groupes de femmes clefs perdent leur financement, Communiqué de presse.* En ligne <www.ffq.qc.ca/2010/05/le-gouvernement-harper-sattaque-aux-droits-humains-des/> Consulté le 24 juillet 2011.

- Groupe Femmes Politique et Démocratie (GFPD). 2008. *Les Partis et l'Égalité – Grille à l'intention des partis intéressés à présenter leur plan d'égalité*. En ligne <www.femmes-politique-et-democratie.com/partis.php> Consulté le 1er février 2009.
- _____. 2011. *Centre de développement – Femme et gouvernance*. En ligne <www.cdfg.enap.ca> Consulté le 26 août 2011.
- Harel, Louise. 2010, 29 novembre. *Conférence sur les femmes et les partis politiques organisée par de Réseau socioprofessionnel en Études féministes de l'UQAM*. Notes personnelles.
- IREF – Relais-Femmes. 2007, juillet. *L'analyse différenciée selon les sexes (ADS) : où en sommes-nous dix ans après ? Journée de réflexion organisée par Relais-femmes et l'Institut de recherches et d'études féministes de l'UQAM tenue à l'UQAM le 26 octobre 2006*. Montréal. En ligne. <www.relais-femmes.qc.ca/files/RapportADS.pdf> Consulté le 15 novembre 2011.
- Khadir, Amir. 2011, 12 avril. *Motion sans préavis demandant aux partis politiques fédéraux de s'engager à bonifier le financement de Condition féminine Canada*, Journal des débats de l'Assemblée nationale - 39e législature, 2^e session – 12 avril 2011, En ligne <www.assnat.qc.ca/fr/deputes/khadir-amir-25/interventions.html>
- _____. 2010, 6 octobre. *Motion proposant que l'Assemblée exige du gouvernement qu'il réponde positivement aux revendications de la Marche mondiale des femmes*, Journal des débats de l'Assemblée nationale - 39e législature, 1re session - 6 octobre 2010, Vol 41, No 140, En ligne ici : <www.assnat.qc.ca/fr/deputes/khadir-amir-25/interventions.html> et ici : <www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-1/journal-debats/20101006/23693.html> Consulté le 14 juin 2011.
- L'Express. 2008, 4 juin. *Parité Homme-Femme, l'UMP contraint à l'amende*, En ligne <www.lexpress.fr/actualite/politique/l-ump-a-l-amende_507539.html> Consulté le 31 août 2011.
- Marche mondiale des femmes. 2004, 10 décembre. *Charte mondiale des femmes pour l'humanité*. En ligne <www.marchemondialesdesfemmes.org/publications/charte/charte/fr> Consulté le 11 mai 2011.
- _____. 2000. *Revendications québécoises*, 18p.
- Mercier, Noémie. L'Actualité. 2011, 16 septembre. *Lise Bacon a déjà été la seule femme à l'Assemblée nationale. Line Beauchamp a connu le premier Conseil des ministres paritaire*. En ligne <www.lactualite.com/politique/femmes-au-pouvoir?page=0,0> Consulté le 20 novembre 2011.

- Parti libéral du Québec (PLQ). 2008, 19 septembre. *Constitution du Parti libéral du Québec*. En ligne. <www.plq.org/layout/docs/constitution_PLQ.pdf> Consulté le 11 juillet 2011. 26p.
- _____. (Non daté). *Le règlement général*. En ligne <www.plq.org/layout/docs/reglement_general_2004.pdf> Consulté le 11 juillet 2011. 33p.
- _____. (Non daté). *Nos valeurs. Les libertés individuelles*. En ligne <www.plq.org/fre/nos-valeurs> Consulté le 12 mai 2011.
- _____. (Non daté). *Poursuivre nos avancées pour l'égalité entre les femmes et les hommes*. En ligne <www.plq.org/fre/grands-projets/poursuivre-nos-avancees-pour-l-egalite-entre-les-femmes-et-les-hommes-10.html> Consulté le 12 mai 2011.
- Parti québécois (PQ). 2011. *Conseil exécutif national*. En ligne <pq.org/parti/conseil_executif_national> Consulté le 11 mai 2011.
- _____. 2005, juin. *Un projet de pays, Déclaration de principes, Programme du parti, Statuts du Parti Québécois*. En ligne <pq.org/sites/default/files/Programme2005.pdf> Consulté le 5 mai 2011. (Tous les programmes du PQ sont accessibles à cette adresse : <pq.org/parti/publications> Consulté le 5 mai 2011.
- Québec solidaire. 2011, 11 janvier. *Composition du membership de Québec solidaire selon le genre et ses instances*. Document interne.
- _____. 2010c. *Québec solidaire. Qui sommes-nous?* En ligne <www.quebecsolidaire.net/qui-sommes-nous> Consulté le 14 décembre 2010.
- _____. 2010d. *Site officiel du parti*. En ligne <www.quebecsolidaire.net> Consulté le 14 décembre 2010.
- _____. 2009. *Statuts provisoires tels qu'adoptés par le Congrès le 4 février 2006. Dernière mise à jour : novembre 2009*. En ligne <www.quebecsolidaire.net/files/Statuts_nationaux_nov2009.pdf> Consulté le 14 décembre 2010.
- _____. 2009. *Historique*. En ligne <www.quebecsolidaire.net/historique> Consulté le 31 janvier 2009.
- _____. Commission nationale des femmes. 2009. *Soutien aux candidates, bilan des élections 2008*, 4p.
- _____. 2008. *Un message de la Commission nationale des femmes*. En ligne <www.quebecsolidaire.net/actualite-nationale/un-message-de-la-commission-nationale-des-femmes-de-qs> Consulté le 31 janvier 2009.